



# RAPPORT D'ACTIVITES

## ANNEE 2019

Communauté de Communes de la Dombes

100 avenue Foch

01400 Châtillon-sur-Chalaronne

[www.ccdombes.fr](http://www.ccdombes.fr)

# EDITO

Mesdames, Messieurs les Maires, Maires-Adjointes et Conseillers Municipaux, chers collègues, 2019 aura à nouveau été une année difficile pour notre communauté de communes.

En effet, Michel Girer, notre Président, décédé le 2 février 2020, a lutté durant cette année 2019 contre la maladie, ce qui l'a ponctuellement éloigné de la CCD. Si les autres membres du bureau ont œuvré pour compenser ses absences, elles ont forcément impacté notre fonctionnement.

Les élus, les agents ont fait face, mais il faut reconnaître que par ses compétences, son engagement et sa personnalité, Michel Girer ne se limitait pas à occuper une place de Président et sa maladie a profondément affecté notre EPCI.

Je souhaite le remercier pour tout ce qu'il a fait pour la Dombes et j'ai une pensée particulière pour sa femme, ses enfants, ses petits-enfants et ses proches.

Mais la Communauté de Communes de la Dombes a continué à se construire et nous avons poursuivi le travail engagé sous la Présidence de Michel Girer.

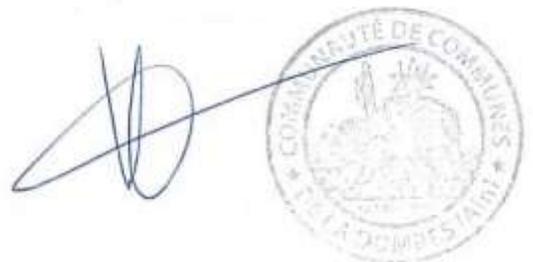
Nous avons également entrepris d'enclencher une évolution dans le fonctionnement et dans l'ambiance au sein de la Communauté de Communes de la Dombes.

Finalement, cette année 2019 aura représenté une transition entre l'ancienne Communauté de Communes issue d'une fusion et la nouvelle Communauté de Communes qui poursuivra son propre projet.

Et ce n'est pas un hasard si la rédaction du Projet de Territoire a pu être finalisée en 2019 et pourra constituer une base de réflexion pour le nouveau Conseil Communautaire.

C'est riches de ces travaux que nous abordons notre mandat, que je souhaite emprunt de respect, d'échanges et de complémentarité entre les communes et la Communauté de Communes.

Isabelle DUBOIS,  
Présidente



# SOMMAIRE

## 1 Le territoire et la structure

- 1.1 Le territoire
- 1.2 Les compétences
- 1.3 La gouvernance communautaire
  - 1.3.1 Le Conseil communautaire
  - 1.3.2 Le Bureau communautaire
  - 1.3.3 Les Commissions
- 1.4 Les services de la Communauté de Communes
- 1.5 Les finances
- 1.6 La commande publique
  - 1.6.1 Les contrats de concession
  - 1.6.2 Les marchés publics
  - 1.6.3 L'arrivée du Code de la commande publique
  - 1.6.4 La mise en place du parapheur électronique
- 1.7 La communication

## 2 Les services

- 2.1 L'aménagement du territoire
  - 2.1.1 Le développement économique et les zones d'activités
  - 2.1.2 Urbanisme et Planification territoriale
  - 2.1.3 Le tourisme
  - 2.1.4 LEADER
  - 2.1.5 PAEC – Natura 2000
  - 2.1.6 Mobilité – Gens du voyage
- 2.2 L'environnement
  - 2.2.1 Les service public de prévention et de gestion des déchets
  - 2.2.2 L'assainissement
  - 2.2.3 GEMAPI
- 2.3 L'action sociale - proximité
  - 2.3.1 MSAP
  - 2.3.2 La petite enfance et la parentalité
  - 2.3.3 L'enfance - jeunesse
  - 2.3.4 La culture
  - 2.3.5 Le patrimoine

## 3 Le projet de territoire

## 4 Les annexes

# 1 Le territoire et la structure

## 1.1 Le territoire



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les Communautés de Communes Chalaronne Centre, Centre Dombes et du Canton de Chalamont ont fusionné pour devenir la Communauté de Communes de la Dombes. La CCD regroupe 36 communes représentant 39 112 habitants.

Le siège social de la Communauté de Communes se trouve sur la commune de Châtillon sur Chalaronne. Deux antennes sont situées à Chalamont et Villars les Dombes.

Communes	Population totale (INSEE 01/01/2019)	Densité (hab./km <sup>2</sup> )
L'Abergement-Clémenciat	785	48
Baneins	606	66
Birieux	289	18
Bouligneux	325	11
Chalamont	2 438	73
Chaneins	913	68
Châtenay	342	22
Châtillon-la-Palud	1 649	112
Châtillon-sur-Chalaronne	5 095	276
Condeissiat	832	38
Crans	267	20
Dompierre-sur-Chalaronne	441	87
La Chapelle-du-Châtelard	392	28
Lapeyrouse	336	17
Le Plantay	562	27
Marlieux	1 163	61
Mionnay	2 178	109
Monthieux	674	61
Neuville-les-Dames	1 528	56
Relevant	468	38
Romans	598	27
Saint-André-de-Corcy	3 293	145
Saint-André-le-Bouchoux	385	39
Saint-Georges-sur-Renon	224	39
Saint-Germain-sur-Renon	239	15
Saint-Marcel	1 328	116
Saint-Nizier-le-Désert	933	36
Saint-Paul-de-Varax	1 522	56
Saint-Trivier-sur-Moignans	1 865	44
Sainte-Olive	285	39
Sandrans	531	18
Sulignat	589	52
Valeins	135	31
Versailleux	428	21
Villars-les-Dombes	4 711	180
Villette-sur-Ain	763	36
<b>36 communes</b>	<b>39 112 habitants</b>	<b>60 hab./km<sup>2</sup></b>

## 1.2 Les compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2019

### - Les compétences obligatoires :

#### 1. Aménagement de l'espace :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et Schéma de secteur
- Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) d'intérêt communautaire

#### 2. Développement économique :

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire :
  - Le soutien aux activités commerciales sous forme d'opération Collective FISAC et convention pour la mise en œuvre des aides économiques avec la Région AURA,
  - La mise en place d'actions pour conforter la rentabilité des commerces notamment dans les villages
  - La lutte contre la vacance commerciale
  - La mise en place d'actions pour favoriser le commerce de produits locaux, produits du terroir
  - La promotion des marchés communaux
  - La mise en place d'une dynamique d'animation collective du commerce local en lien avec les unions commerciales
  - La création, le développement, la promotion d'événements à vocation commerciale à l'échelle du territoire intercommunal (salons, foires, marchés à thèmes, ...)
  - La mise en place d'une stratégie de communication commerciale à l'échelle du territoire intercommunal
  - La gestion des commerces de Condeissiat, Sulignat, Sandrans
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

#### 3. Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

#### 4. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

#### 5. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement

### - Les compétences optionnelles :

#### 1. Protection et mise en valeur de l'environnement :

- Natura 2000 : portage du site Natura 2000 de la Dombes
- Missions complémentaires à la compétence GEMAPI :
  - Les eaux de ruissellement et l'érosion des sols pouvant impacter la ressource en eau et les milieux aquatiques en milieu non urbain

- La mise en œuvre ou la participation à des actions visant à améliorer la qualité de l'eau
  - La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines, ainsi que la mise en place et l'exploitation de dispositifs de suivi de ces ressources en eau, des milieux aquatiques et des milieux annexes des bassins versants
  - L'animation, la sensibilisation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques
  - L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants
- Enlèvement des épaves automobiles
  - Aménagement, entretien et gestion et de l'étang Prêle à Valeins
2. Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées :
    - Programme Local de l'Habitat (PLH)
    - Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
    - Fonds de Solidarité Logement
  3. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire :
 

Sont d'intérêt communautaire, les équipements à créer dont la réalisation nécessite des investissements cumulés d'une valeur supérieure à 6 000 000 d'euros hors taxe
  4. Action sociale d'intérêt communautaire :
    - Petite enfance
    - Soutien aux actions liées à la parentalité dont la ludothèque
    - Maison de santé Chalamont
  5. Création et gestion de maisons de services au public
- Les compétences facultatives :
1. Actions culturelles, sportives et d'enseignement :
    - Organisation et gestion de l'action culturelle « la Ronde des Mots »
    - Mise à disposition de valises pédagogiques auprès des écoles, centres de loisirs, crèches/haltes garderies, accueils périscolaires
    - Soutien à des manifestations culturelles, sportives contribuant à la promotion et la mise en valeur du territoire
  2. Contrôle, entretien et réhabilitation des installations d'assainissement non collectif
  3. Equipement touristiques suivants :
    - Entretien, aménagement, gestion et développement de la base de loisirs « La Nizière » à Saint-Nizier-le-Désert
    - Création, aménagement et gestion du centre aquatique des Autières à Villars les Dombes

- Création, aménagement et gestion du camping des Autières à Villars les Dombes
- Etude, promotion, signalétique et balisage de sentiers pédestres
- Cyclo Dombes

4. Autres domaines :

- Accessibilité : commission intercommunale pour l'accessibilité pour personnes handicapées
- Assistance aux communes par la mise à disposition de moyens en personnel et en matériel (mutualisation)
- Mise à disposition d'un minibus pour les actions collectives associatives ou municipales
- Création, aménagement et gestion des haras de Châtenay

### 1.3 La gouvernance communautaire

#### 1.3.1 Le Conseil communautaire

Le Conseil communautaire est composé de 60 conseillers communautaires titulaires et 26 conseillers communautaires suppléants, soit 86 élus communautaires.

COMMUNES	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	Martine	VERNU
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	Marie-Claude	IMBERT
BIRIEUX	François	CHRISTOLHOMME	Marie Françoise	PIERRE
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	Karine	VOISIN
CHALAMONT	Ali	BENMEDJAHED		
	Edwige	GUEYNARD		
	Thierry	JOLIVET		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	Marc	BARRY
CHATENAY	Cyrille	CHAFFARD	Françoise	GOZE
CHÂTILLON LA PALUD	André	MICHON		
	Myriam	LOZANO		
CHATILLON-SUR-CHALARONNE	Lucette	LEVERT		
	Patrick	MATHIAS		
	Sylvie	BIAJOUX		
	Michel	JACQUARD		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		
	Guy	MONTRADE		
	Guy	FORAY		
CONDEISSIAT	Alain	DUPRE	Nathalie	FLEURY
CRANS	Jean-Marie	CHENOT	Françoise	MORTREUX
DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE	Didier	MUNERET	Martial	TRINQUE

LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD	Guillaume	SIBELLE
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	Nicolas	DUMAREST
LE PLANTAY	Danielle	OTHEGUY	Gilles	CELLIER
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	Michel	ALBERTI
MIONNAY	Emilie	FLEURY		
	Michel	GIRER		
	Henri	CORMORECHE		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	Denis	PROST
NEUVILLE-LES-DAMES	Florent	CHEVREL		
	Patrick	JOSSERAND		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	Bernard	JARAVEL
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	Chantal	SIMONET
SAINT ANDRE DE CORCY	Jean-Pierre	BARON		
	Monique	LACROIX		
	Claude	LEFEVER		
	Michel	LIVENAIS		
SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX	Alain	JAYR	Eliane	ROGNARD
SAINT-GEORGES-SUR-RENON	Jacques	PAPILLON	Sylvie	CASTRIGNANO
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	Joël	RACCURT
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE		
	Jacky	NOUET		
SAINT NIZIER LE DESERT	Françoise	BERNILLON	Stéphane	BEAULIEU
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	Caroline	BASTOUL
SAINT PAUL DE VARAX	Roland	BERNIGAUD		
	Gilbert	LIMANDAS		
SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS	Marcel	LANIER		
	Martine	MOREL-PIRON		
SANDRANS	Bernard	OLLAGNIER	Eric	SCHNEIDER
SULIGNAT	Pascale	DEGLETAGNE	Marc	RIGOLLET
VALEINS	Frédéric	BARDON	Michel	POMEL
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	Jérôme	CLAIR
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		
	Isabelle	DUBOIS		
	François	MARECHAL		
	Sarah	GROSBUIIS		
	Jérôme	SAINT PIERRE		

	Carmen	MÉNA		
	Gabriel	HUMBERT		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	Jacques	AMBRE

En 2019, le Conseil communautaire s'est réuni 9 fois et 191 délibérations ont été présentées.

### 1.3.2 Le Bureau communautaire

Le Bureau communautaire est composé du Président de la CCD, de 13 vice-présidents et 3 conseillers délégués.

#### Président :

Michel GIRER

#### Vice-Présidences :

1 <sup>ère</sup> Finances, RH	Isabelle DUBOIS
2 <sup>ème</sup> Culture, vie associative, patrimoine, CLD, évènementiel	Patrick MATHIAS
3 <sup>ème</sup> Développement économique : Relations entreprises–Commerces	Edwige GUEYNARD
4 <sup>ème</sup> Tourisme	Florent CHEVREL
5 <sup>ème</sup> Proximité	Jean Pierre GRANGE
6 <sup>ème</sup> SCOT, PLUI, ADS	François MARECHAL
7 <sup>ème</sup> Action sociale	Monique LACROIX
8 <sup>ème</sup> Environnement, déchets mode financement, collecte des OM	Michel JACQUARD
9 <sup>ème</sup> Déchèteries, économie circulaire, développement durable, Organom	Christophe MONIER
10 <sup>ème</sup> Développement économique : Zones d'activités	Dominique PETRONE
11 <sup>ème</sup> Travaux	Bernard OLLAGNIER
12 <sup>ème</sup> SPANC et assainissement collectif	Cyrille CHAFFARD
13 <sup>ème</sup> Climat Energie	Jean Marie CHENOT

#### Conseillers Délégués :

Transports, mobilité, gens du voyage	Fabienne BAS-DEFARGES
LEADER et PAEC	Gérard BRANCHY
Communication	François CHRISTOLHOMME

En 2019, le Bureau communautaire s'est réuni un jeudi sur deux et 59 délibérations ont été présentées.

### 1.3.3 Les Commissions

Les commissions de la Communauté des Communes permettent de couvrir les compétences exercées par la collectivité. Elles sont composées de conseillers communautaires et municipaux. Les commissions se réunissent régulièrement pour discuter et débattre, en amont, des dossiers et projets avant leur présentation en Bureau et leur vote en Conseil.

COMMISSIONS	Nombre de réunions
Finances, RH, Administration Générale	4
Culture, vie associative, patrimoine, CLD, évènementiel	0
Développement économique	8
Tourisme	1
Proximité-Mutualisation-MSAP	2
SCOT, PLUI, ADS	3
Action sociale	3
Environnement	4
Travaux	1
SPANC et assainissement collectif	0
Transports, mobilité, gens du voyage	1
Gemapi, Natura 2000, eau potable	1
LEADER et PAEC	0
Communication	0

#### 1.4 Les services de la Communauté de Communes

Au 31 décembre 2019, la Communauté de Communes de la Dombes comptait **59 agents**, placés sous l'autorité du Directeur Général des Services : M. Pierre-François BOURDEAU.

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES  
 Pierre-François BOURDEAU

**Environnement**

- **Service Déchets**  
Responsable : Alexandra Richard
- **Redevance incitative** : Perrine Marichy, Armand Araujo
- **Prévention** : Ariane Berger
- **Assistante service Déchets** : Zahra Oyebola
- **Collecte** : Christian Chavanel, Frédéric Lassara, Philippe Richonnier
- **Dechèteries** : Sébastien Bernard, Jérôme Degrendèle, Lionel Dormoy, Michel Dubois, Rafaël Mouradov, Smaail Oubellaoui, Rémy Saëz, Sébastien Thouny
- **Assainissement**  
Responsable : Alexandre Hoesz
- **SPANC** : Olivier Raynaud

**Patrimoine**

Responsable : François Duchesne  
Pascal Frébault, Michel CORDIER

**Communication**

Adelyne ZEGNA-RATA

**Aménagement du territoire**

- **Développement économique / Zones d'activités** : Julie Bourgeois
- **SCOT** : Cédric Bonnardel
- **LEADER** : Laetitia Ducrozet (responsable), Animation : Agathe Desforet
- **Natura 2000, PAEC** : Pierre Lévisse
- **ADS - Planification**  
Responsable : Claire Lorut
- Véronique Berthuet, Marylène Morin, Edwige Vivien, Fabrice Tourtillier
- **Tourisme**  
Office de tourisme : Nathalie Kitenge, Claire Curt, Stéphanie Thomasson
- **Gens du voyage**

**Action sociale / Proximité**

- **MSAP**  
Responsable : Pascale Muzy  
Marie Chapeland
- **Petite Enfance**  
Coordination : Marie-Line Boinon
- RAM** : Catherine Brugnaut
- Ludothèque** : Marielle Garnier
- **Enfance / Jeunesse**  
Coordination : Laetitia Baille
- **Intervenants Sport** : Laetitia Baille, Ophélie Lamazouère, Chloé Rochon-Vollet
- **Intervenants Musique** : Gilles Basquin, Chloé Rimboud

**Pôle Ressources**

Responsable : Sybille Gérard

- **Comptabilité** : Caroline Fructuoso, Céline Grimand, Laurence Pessé-Girod
- **Ressources humaines** : Sylvie Deschamp, Sybille Gérard
- **Commande publique** : Fabienne JUGNET
- **Instances** : Laurie Vernoux
- **Accueil** : Amandine Dupasquier
- **Entretien des locaux** : Pascale Dumont, Nicole Genillon, Sylvie Loup

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES  
 Pierre-François BOURDEAU

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE**

**Cathy SCHOENSTEIN**

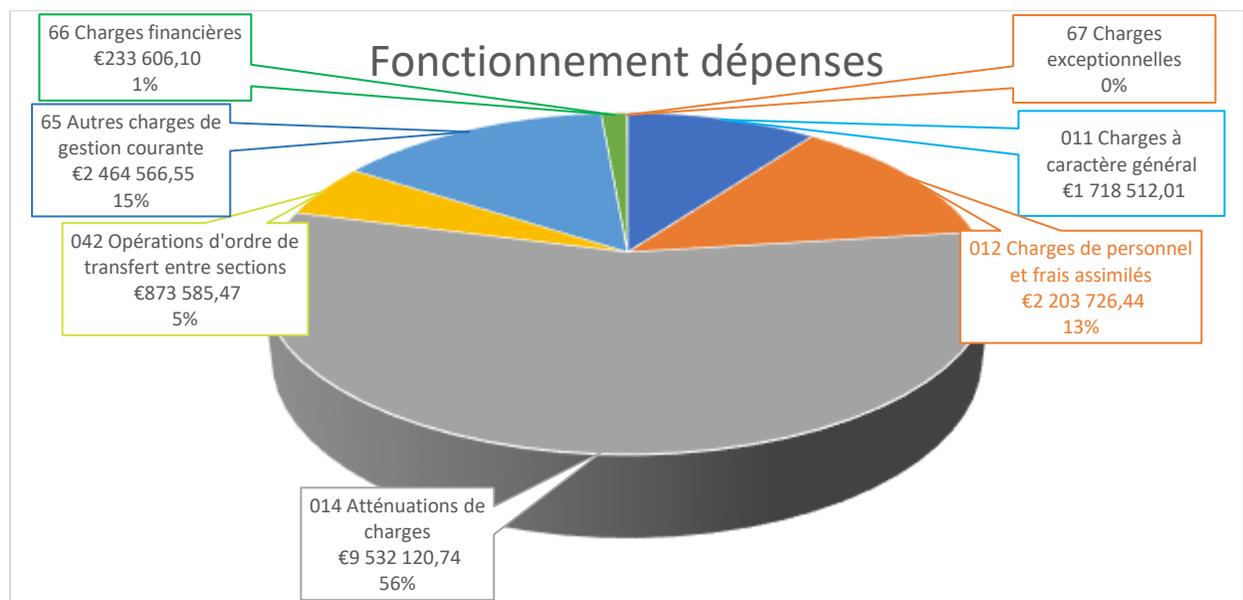
## 1.5 Les finances de la Communauté de Communes

En 2019, le budget de la Communauté de Communes se compose d'un budget principal et de 14 budgets annexes :

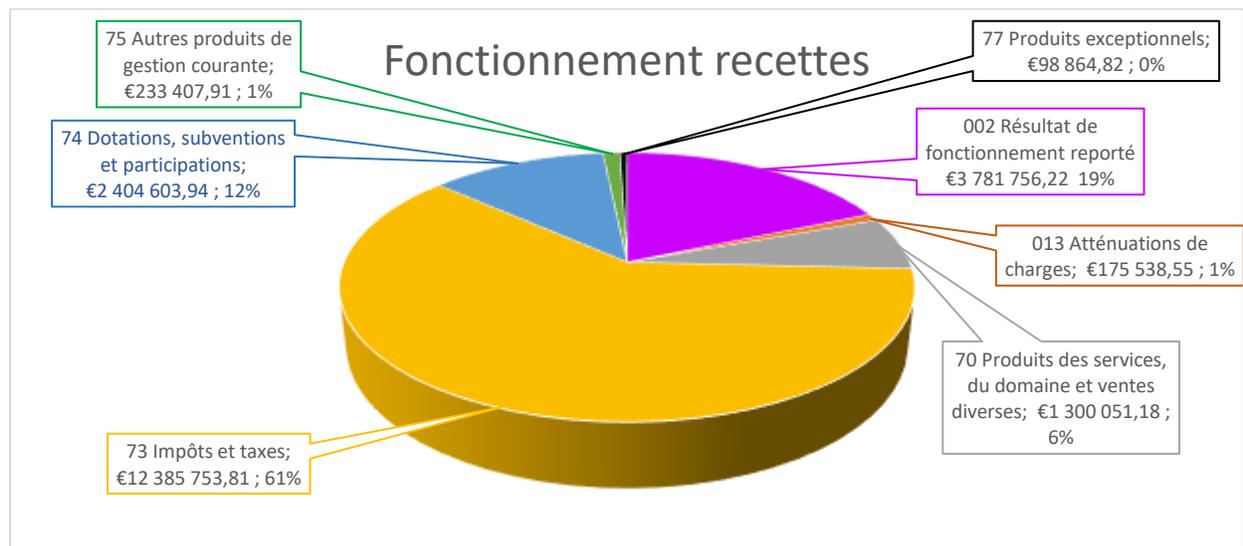
- ADS
- Ateliers Relais
- Base
- Commerces
- Créathèque
- Déchets
- Parc d'Activités Chalaronne Centre
- Parc d'Activités Economiques de la Dombes
- SPANC
- Service commun
- ZA la Bourdonnière
- ZA Chaneins
- ZA Neuville les Dames
- ZA St Trivier sur Moignans

Les comptes administratifs sont en annexes.

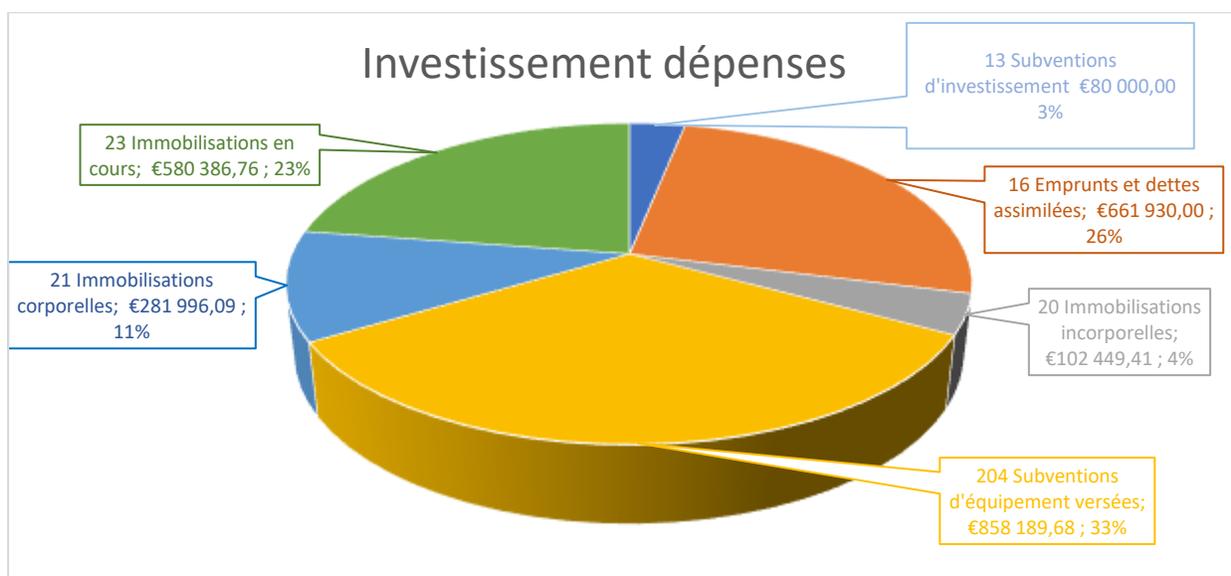
### Budget Principal



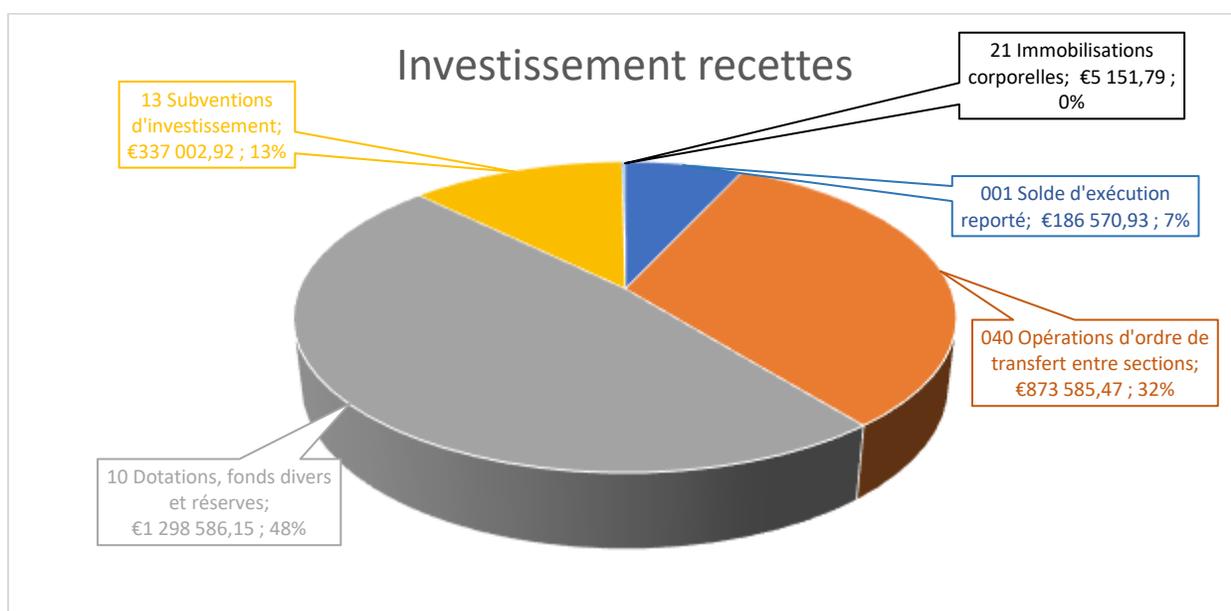
**Coût global de fonctionnement = 17 030 735,59 €**



**Recettes globales de fonctionnement = 20 379 976,43 €**



**Coût global d'investissement = 2 564 951,94 €**



**Recettes globales de fonctionnement = 2 700 897,26 €**

TAXES	TAUX 2019 %
TAXE D'HABITATION	7.73
TAXE SUR LE FONCIER BÂTI	1.56
TAXE SUR LE FONCIER NON-BÂTI	5.76
COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES	23.62
TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES de l'ex Canton de Chalamont	12.35
TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES de l'ex Centre Dombes	14.50

## 1.6 La commande publique

L'activité du Service de la Commande Publique de la CCD au titre de l'année 2019 peut être présentée au travers de la « Summa diviso » des contrats de la commande publique : les marchés publics et les contrats de concession.

### 1.6.1 Les contrats de concession

La concession est un contrat qui permet à une personne publique de confier à un tiers l'exécution de travaux ou la gestion d'un service à un ou plusieurs opérateurs économiques, à qui est transféré un risque lié à l'exploitation de l'ouvrage ou du service, en contrepartie soit du droit d'exploiter l'ouvrage ou le service qui fait l'objet du contrat, soit de ce droit assorti d'un prix. La délégation de service public (DSP) est un contrat de concession confiant la gestion d'un service public avec transfert du risque et d'un droit d'exploitation.

Lors de sa séance du 12 septembre 2019, le Conseil Communautaire a décidé de prononcer la résiliation pour motif d'intérêt général du contrat de délégation de service public relatif à la gestion de la micro-crèche et du relais d'assistantes maternelles de Marlieux (délibération n° D2019\_09\_07\_188). La résiliation a pris effet au 31 mars 2020. La Communauté de Communes de la Dombes a versé une indemnité d'un montant de 19 377 € au délégataire.

Une nouvelle procédure de délégation de service public a alors été lancée par la Communauté de Communes de la Dombes.

<b>DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA GESTION DE LA MICRO-CRECHE ET DU RELAIS D'ASSITANTES MATERNELLES « ESPACE PETITE ENFANCE DE MARLIEUX »</b>	
Conseil Communautaire du 12/09/2019 approuvant le choix de recourir à la délégation de service public pour la gestion de la micro-crèche et du relais d'assistantes maternelles « <i>Espace Petite Enfance de Marlieux</i> »	
Type de procédure	Procédure ouverte
Allotissement	Lot unique
Commission d'ouverture et d'enregistrement des plis de candidature	31/10/2019
Commission d'examen des candidatures	07/11/2019
Commission d'admission des candidatures	14/11/2019
Commission d'ouverture des offres	14/11/2019
Commission d'analyse des offres	05/12/2019
Conseil communautaire du 13/02/2020 approuvant le choix du délégataire suivant : <b><u>ASSOCIATION CENTRE SOCIAL MOSAIQUE</u></b>	
Durée de la DSP	45 mois à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2020

### 1.6.2 Les marchés publics

Liste des marchés publics attribués en 2019 :

<b>AMO - Audit en technologie de l'information et de la communication - Renouvellement du marché d'infogérance</b>	MGFIL CONSEIL	Consultation sur devis	Montant du devis : 6 187,50 € HT
--	---------------	------------------------	-------------------------------------

<b>Elaboration plan climat air énergie territorial - Groupement de commandes avec le SIEA</b>	Groupement INDDIGO / SOLAGRO / HESPUL (groupement solidaire)	AO	Accord cadre à bons de commande sans maxi ni mini 54 687,50 € (pour la partie à prix forfaitaire)
<b>Mission de conseil et d'assistance pour la passation des marchés publics d'assurance de la CCD</b>	SIGMA RISK	Consultation sur devis	2 200 € HT
<b>Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix d'un maître d'œuvre - extension de la maison médicale de Chalamont</b>	Assistance Conseil Service	Consultation sur devis	6 320 € HT
<b>Marché relatif à la collecte du verre recyclable</b>	Guérin Logistique SAS	MAPA	Prix unitaire (montant estimé sur la durée totale du marché : 160 000 € HT)
<b>Réalisation du plan de gestion écologique et de valorisation de l'Espace Naturel Sensible de l'Etang Prêle</b>	Latitude	MAPA	17 200 € HT
<b>Conception et rédaction de supports de communication en lien avec la mise en place de la redevance incitative des déchets</b>	TV AND CO	MAPA	Accord cadre à bons de commande sans mini, maxi = 70 000 € HT sur la durée totale du marché
<b><u>Lot n°1</u> : Enquête de dotation, fourniture et distribution de bacs pour la collecte des déchets et création du fichier des redevables à la redevance incitative</b>	SULO France SAS	AO	Accord cadre à bons de commande, sans maxi, avec mini = 200 000 € HT
<b><u>Lot n°2</u> : Fourniture et livraison de bacs de collecte de déchets (OMR et collecte sélective)</b>	SULO France SAS	AO	Accord cadre à bons de commande, sans maxi, avec mini = 50 000 € HT
<b><u>Lot n°1</u> : Téléphonie centrex, Internet et interconnexion de sites</b>	Linkt	AO	Accord-cadre à bons de commande sans maxi, ni mini
<b><u>Lot n°2</u> : Téléphonie mobile</b>	SFR	AO	Accord-cadre à bons de commande sans maxi, ni mini
<b><u>Lot n°3</u> : Infogérance</b>	Xefi	AO	Accord-cadre à bons de commande sans maxi, ni mini
<b><u>Lot n°4</u> : Photocopieurs</b>	Xefi	AO	Accord-cadre à bons de commande sans maxi, ni mini

<b>Maitrise d'œuvre - extension et réaménagement de la maison médicale de Chalamont</b>	Escale Architectes	MAPA	38 190 € HT
<b>Fourniture et pose de clôtures en bordure d'étangs</b>	Ainter'Services - Calidrys	MAPA	Accord cadre à bons de commande avec un maxi = 49 000 €
<b>Lot n°1 : Assurance dommages aux biens</b>	Groupama	AO	6 718,88 € TTC
<b>Lot n°2 : Responsabilité civile</b>	Smacl	AO	3 806,58 € TTC
<b>Lot n°3 : Protection juridique / défense pénale des agents et des élus</b>	Pilliot / MALJ	AO	1 310,03 € TTC
<b>Lot n°4 : Flotte auto et auto-missions</b>	Groupama	AO	6302 € TTC
<b>Lot n°5 : Droits statutaires</b>	Gras Savoye / CNP	AO	68 981 € TTC
<b>Lot n°6 : Assurance individuelle accident</b>	Groupama	AO	1679,10 € TTC
<b>Maitrise d'œuvre pour la restructuration de la déchetterie de Chalamont</b>	Naldéo / Carillo	MAPA	44 930 € HT
<b>Mission d'AMO technique (programmation) pour la construction d'une nouvelle déchetterie à Châtillon-sur-Chalaronne</b>	Naldéo Stratégies Publiques	MAPA	42 425 € HT
<b>Location de véhicules</b>	Peugeot		Loyer mensuel : 157,35 € TTC / voiture

Liste des avenants signés en 2019 :

Fourniture et livraison de matériels pour la collecte des déchets	Avenant de transfert : Citec Environnement => ESE France SA (Lots 1 et 3 )
Marché relatif à l'entretien des installations d'assainissement non collectif	Avenant de prolongation de la durée du marché
Marché "collecte et tri des déchets"	Avenant "équipement du véhicule de collecte pour passage à la RI" (lot n°3)

Nombre de CAO organisée en 2019 : 1

### 1.6.3 L'arrivée du Code de la commande publique

Annoncé depuis plusieurs années, le Code de la commande publique (CCP) dont le contenu a fait l'objet d'un long travail de rédaction et de concertation, a été publié au Journal Officiel du 05 décembre 2018. Il est constitué de deux textes :

- l'ordonnance n° 2018 - 1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du CCP.
- le décret n° 2018 - 1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du CCP.

Il comporte, en outre, 21 annexes.



Objectifs poursuivis par le CCP : la simplification et la modernisation du droit de la commande publique. En effet, le CPP regroupe au sein d'un ensemble juridique unique, l'intégralité des règles régissant les contrats de la commande publique disséminés jusqu'alors dans des textes divers : textes relatifs aux marchés publics, concessions, délais de paiement, facturation électronique, recours à l'arbitrage, sous-traitance, loi MOP ... Ces textes ont donc tous été abrogés (pour certains, partiellement) pour être intégrés au nouveau code. Le CCP rassemble ainsi 31 textes utilisés par les acteurs de la commande publique.

Il est entré en vigueur le 1er avril 2019.

#### Une refonte à droit constant :

Il n'y a pas eu de modifications sur le fond et la codification ayant été effectuée à droit constant. Cependant, elle a comporté des « modifications rendues nécessaires pour assurer le respect de la hiérarchie des normes et la cohérence rédactionnelle des textes ainsi rassemblés, harmoniser l'état du droit, remédier aux éventuelles erreurs ou insuffisances de codification et abroger les dispositions, codifiées ou non, devenues sans objet. ». En particulier, ont été intégrées des dispositions issues de la jurisprudence dont la définition de l'offre anormalement basse, la résiliation pour faute ou motif d'intérêt général, le pouvoir de modification et de résiliation unilatérale des contrats administratifs, ...

### 1.6.4 La mise en place du parapheur électronique

Au cours de l'année 2019, la Communauté de Communes de la Dombes a mis en place le parapheur électronique afin de permettre la signature électronique des marchés publics et poursuivre le processus de dématérialisation.

### 1.7 La communication

En 2019, la communication s'est investie à promouvoir le territoire de la Communauté de Communes de la Dombes.

La Communauté des Communes dispose de différents outils réguliers d'information :

- o le magazine : Mag Dombes
- o le site internet : [www.ccdombes.fr](http://www.ccdombes.fr)
- o les médias locaux presse
- o les réseaux sociaux



2019 : retour en images...

Janvier : Vœux de la CCD



11 février :  
Domb'Entreprendre chez  
Mylan



15 février : Inauguration  
RAM Mionnay



1<sup>er</sup> mars : inauguration  
hôtel d'entreprises



Septembre : Spectacle  
d'ouverture La Ronde des Mots



Avril : Covering des camions OMR Suez



Novembre : Inauguration  
crèche Marlieux



## 2 Les services

### 2.1 L'aménagement du territoire

#### 2.1.1 Le développement économique et les zones d'activités

##### A. Les Zones d'Activités Intercommunales :

Parc d'Activités Economiques de la Dombes, à Mionnay :

##### *Rappels*

La Communauté de Communes de la Dombes, compétente dans le domaine du développement économique, a la volonté de développer, à Mionnay, un Parc d'Activités Economiques (PAE) à vocation tertiaire, artisanale, industrielle et d'activités mixtes afin d'asseoir le dynamisme et la vitalité économique du territoire en répondant aux demandes d'installations d'entreprises.

D'une superficie totale d'environ 28 ha, le PAE de la Dombes est situé sur la Commune de Mionnay, au lieu-dit « Au Riollet », au nord de l'agglomération lyonnaise, en bordure des autoroutes A 46 et A 432, avec un accès direct au semi-diffuseur de l'A 46.

Le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Parc d'Activités Economiques de la Dombes » a été approuvé, par délibération en date du 8 mars 2012, de la Communauté de Communes Centre Dombes (avant fusion).

Par un contrat de concession en date du 5 juin 2014, la Communauté de Communes Centre Dombes a confié l'aménagement de la ZAC du Parc d'Activités Economiques de la Dombes à la Société LONGBOW SA, bâtiment CAP ARROW, avenue de Satolas Green, 69330 Pusignan.

Par arrêté en date du 29 mai 2017, M. Le Préfet de l'Ain a déclaré d'utilité publique le projet d'acquisition de terrains nécessaires au projet d'aménagement de la ZAC « Parc d'Activités Economiques de la Dombes » sur la commune de Mionnay et emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de cette commune.

Lors de sa séance du 22 juin 2017, le Conseil communautaire a approuvé la substitution d'acquéreur au profit de l'EPF de l'Ain pour les tènements nécessaires à la Communauté de Communes de la Dombes, afin de constituer les réserves foncières en vue de la réalisation de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes, ainsi que conventions de portage foncier et de mise à disposition correspondantes. Celles-ci ont été signées en date du 7 juillet 2017.

Ces conventions portent sur l'achat des terrains et le versement aux exploitants des indemnités correspondantes.

En 2017, le périmètre de la ZAC « Parc d'Activités Economiques de la Dombes » a été modifié, en excluant de la zone une emprise de 1 500 m<sup>2</sup> située sur la parcelle cadastrée section ZP n° 94, destinée à être cédée à RSE en vue de la création d'un poste source 225 000 / 20 000 volts sur la commune de Mionnay, et la modification, en conséquence, du dossier de création de la ZAC. La vente a été autorisée par délibération du Conseil communautaire du 18 janvier 2018 et réalisée le 13 février 2018.

L'enquête publique au titre de l'autorisation environnementale (volet Loi sur l'Eau) visée à l'article L.181-1 1° du code de l'environnement, s'est déroulée du 4 avril au 5 mai 2018. L'arrêté préfectoral portant autorisation environnementale (article L.181-1 1° du Code de l'Environnement) a été délivré le 6 août 2018.

Une enquête parcellaire pour l'acquisition des terrains nécessaires au projet d'aménagement de la ZAC s'est déroulée du 19 juin au 6 juillet 2018. Cette enquête parcellaire avait pour objet de permettre de déterminer aussi exactement que possible les emprises foncières à acquérir par voie amiable ou, à défaut, par voie d'expropriation, et d'identifier leurs propriétaires réels ou autres titulaires de droits concernés par le projet d'aménagement de la ZAC.

Les conclusions du Commissaire Enquêteur, établies le 10 juillet 2018, ont été transmises par courrier de la Préfecture de l'Ain en date du 13 juillet 2018.

Aucune observation, ni orale, ni écrite n'a été formulée au cours de l'enquête parcellaire.

Le Commissaire Enquêteur, dans ses conclusions, émet un avis favorable à l'emprise parcellaire prévue pour le projet d'aménagement de la ZAC « Parc d'Activités Economiques de la Dombes », sur la commune de Mionnay.

Depuis cette date, l'ensemble des terrains concernés a été acquis par voie amiable.

Par délibération en date du 14 novembre 2019, le Conseil communautaire a pris acte des conclusions du Commissaire Enquêteur sur l'enquête parcellaire. Il a également confirmé que la cessibilité des terrains compris dans cette emprise parcellaire n'avait pas à être prononcée, ceux-ci ayant été totalement acquis à l'amiable depuis la tenue de l'enquête parcellaire. En conséquence, aucun arrêté de cessibilité n'a été demandé auprès du Préfet de l'Ain.

#### Evolutions intervenues en 2019

En octobre 2018, dans la perspective de l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC et dans le cadre de l'article R.122-8 II du Code de l'Environnement, la Communauté de Communes de la Dombes a interrogé l'Autorité Environnementale sur la nécessité d'actualiser l'étude d'impact du projet. A cet effet, une note complémentaire a été établie et transmise à la DREAL Auvergne - Rhône-Alpes par courrier du 7 décembre 2018 ; celle-ci présentait les éléments modifiés du projet en vue de sa densification qui n'avaient pas été pris en compte au stade de l'étude d'impact de 2015.

Par avis n° 2018-AP-732 en date du 18 janvier 2019, la Mission Régionale d'Autorité environnementale Auvergne - Rhône-Alpes a estimé nécessaire l'actualisation de l'étude d'impact du projet au stade du dossier de réalisation de la ZAC sur un point précis à savoir, « *la manière dont la canalisation d'évacuation des eaux usées vers la station d'épuration de Mionnay, qui tangente la zone humide du marais des Echets, préserve ou rétablit les fossés, et les dispositions prévues pour éviter que la tranchée de cette canalisation ne constitue un drain susceptible de déstabiliser le système hydrographique en place* ».

Par la suite, le Traité de concession d'aménagement signé le 5 juin 2014 entre la Communauté de Communes de la Dombes et la Société LONGBOW SA et ses trois avenants ont été transférés à la Société GLB Aménagement SAS par avenant n° 4, approuvé par le Conseil communautaire de la Dombes lors de sa séance du 11 juillet 2019, signé le 2 août 2019, avec un nouveau plan de composition de la ZAC.

Un nouveau dossier de réalisation a été réalisé et l'étude d'impact a été actualisée en conséquence, en juillet 2020, pour tenir compte de l'évolution du projet et des principales modifications qui lui sont apportées à ce stade. La Communauté de Communes a saisi l'Autorité pour avis sur cette actualisation de

l'étude d'impact le 30 juillet 2020. L'avis de la Commune de Mionnay a également été sollicité en sa qualité de collectivité territoriale intéressée par le projet.

### Acquisitions de terrains

La dernière acquisition de terrain inclus dans le périmètre de la DUP a été effectuée en mai 2019 via l'EPF de l'Ain.

En septembre 2019, la Communauté de Communes de la Dombes a sollicité l'EPF de l'Ain pour l'acquisition et le portage de divers délaissés autoroutiers compris dans le périmètre de la ZAC auprès de la Société APRR, de façon à ce que l'ensemble du foncier nécessaire à la réalisation du Parc d'Activités Economique de la Dombes soit porté par l'établissement public.

La Société a donné son accord à la cession au prix de 6 €/m<sup>2</sup> proposé par la Communauté de Communes après consultation des services du Domaine, par courrier du 19 mars 2019.

Les conventions de portage et de mise à disposition entre la Communauté de Communes et l'EPF de l'Ain ont été signées en date de vente du 26 février 2020 et la vente effectuée le 9 avril 2020.

### Parc d'Activités Chalaronne Centre, à Châtillon-sur-Chalaronne :

Pour rappel, à la suite de la fusion, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, des anciennes Communautés de Communes Chalaronne Centre, Centre Dombes et du Canton de Chalamont, un acte de transfert du patrimoine immobilier a été signé le 1<sup>er</sup> août 2018 pour le Parc d'Activités Chalaronne Centre.

La Communauté de Communes, lors de sa séance du Conseil communautaire du 20 juillet 2017, avait fixé le prix de vente des terrains du Parc d'activités Chalaronne Centre à 20 € H.T le m<sup>2</sup> et 25 € H.T le m<sup>2</sup> pour la parcelle de 1 272 m<sup>2</sup> restant à vendre située à l'entrée de la zone.

Trois actes de ventes ont été signés en 2019 :

- parcelle de terrain de 4 951 m<sup>2</sup> à la SCI FAURE PERE ET FILS (Lukas Auto), sur l'extension n° 2 du PACC, le 4 novembre 2019,
- parcelle de terrain de 4 613 m<sup>2</sup> à la SCI STRATTON (Façade France Rénovation), sur l'extension n° 2 du PACC, le 8 juillet 2019,
- parcelle de terrain de 2 013 m<sup>2</sup> à la SCI VLGP (Binette Service), sur l'extension n° 2 du PACC, le 31 octobre 2019.

Deux promesses de vente ont été signées en 2019 :

- parcelle de terrain de 4 000 m<sup>2</sup> à la Société Bâti Eco Plus, sur l'extension n° 2 du PACC, le 11 mars 2019 (vente signée le 14 janvier 2020),
- parcelle de terrain de 3 289 m<sup>2</sup> aux Sociétés RCP Charpente et ASSEIRO TP, sur l'extension n° 2 du PACC, le 11 mars 2019 (vente signée le 18 juin 2020).

Enfin, par délibération du 14 novembre 2019, le Conseil communautaire a approuvé la vente d'une parcelle de terrain de 3 849 m<sup>2</sup> à la SCI DAGOBERT, sur les extensions n°1 et 2 du PACC (vente signée les 27 et 28 juillet 2020).

Pour rappel, un terrain situé sur la 2<sup>ème</sup> tranche de 16 645 m<sup>2</sup> est réservé à la Communauté de Communes pour son projet de nouvelle déchèterie.

Une promesse de vente a été signée le 12 décembre 2018 pour une parcelle de terrain d'environ 5 906 m<sup>2</sup> avec la Société BERTHILLER Philippe (délibération du 13 septembre 2018), sur l'extension n° 1 du PACC. La vente n'est pas encore intervenue.

Une extension n° 3 du Parc d'Activités Chalaronne Centre est projetée.

#### Zone d'Activités La Bourdonnière, à Chalamont :

A la suite de la fusion, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, des anciennes Communautés de Communes Chalaronne Centre, Centre Dombes et du Canton de Chalamont, un acte de transfert du patrimoine immobilier a été signé le 11 janvier 2018.

Par délibération du 20 juillet 2017, la Communauté de Communes avait fixé le prix de vente des terrains de la zone d'activités à 15 € H.T. le m<sup>2</sup>.

La SAS La Rainette Magique a acheté un terrain de 129 m<sup>2</sup> pour l'extension de son activité. L'acte de vente a été signé le 7 octobre 2019.

Une promesse de vente a été signée entre la CCD et la Société SIT FONCIER pour l'acquisition d'une parcelle de terrain de 925 m<sup>2</sup>, le 17 décembre 2019. Cette acquisition a pour objectif de créer une voirie pour accéder à un lotissement d'habitation qui jouxtera la zone d'activité.

#### **B. Les Zones d'Activités transférées :**

##### Rappel :

Dans le cadre du renforcement général des missions des EPCI à fiscalité propre en matière économique, la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe », a modifié le régime d'exercice de la compétence « création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » des communautés de communes et d'agglomération.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, celle-ci est désormais exclusive de l'intercommunalité et non plus partagée, à l'instar de la situation qui existait déjà concernant les communautés urbaines et les métropoles.

Ainsi, depuis cette date, et quel que soit le statut juridique de la collectivité, en application du principe d'exclusivité, les communes ne seront plus habilitées à créer de nouvelles ZAE, ni à continuer d'aménager et de gérer les ZAE existantes.

Ainsi, trois zones d'activités communales sont concernées par le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- La ZA Actiparc, à Chaneins (01990),
- La ZA Les Glacières, à Neuville-les-Dames (01400),
- La ZA de la Poyarosse, à Saint-Paul-de-Varax (01240).

L'acquisition des terrains de la ZAE Actiparc par la Commune de Chaneins, de la ZA Les Glacières par la Commune de Neuville-les-Dames, et de la ZA La Poyarosse par la Commune de St Paul-de-Varax, en pleine propriété, par la Communauté de Communes de la Dombes, a été effectuée pour un montant total estimé à 186 055,93 €, décomposé comme suit :

- Les terrains de la ZA Actiparc, à Chaneins, au prix de 92 677,68 €,
- Les terrains de la ZA Les Glacières, à Neuville-les Dames, au prix de 64 638,25 €,
- Le seul terrain restant à commercialiser de la ZA La Poyarosse, à St Paul-de-Varax, au prix de 28 740,00 €, la vente à la société AMP Soudage (délibération du 14 décembre 2017) devant être réalisée concomitamment à l'acquisition de la parcelle par la Communauté de Communes de la Dombes auprès de la Commune de St Paul-de-Varax.

#### CHANEINS :

L'acquisition des terrains par la Communauté de Communes de la Dombes a été effectuée suivant acte reçu par Maître Tanguy de CLOSMADÉUC, notaire à VILLARS LES DOMBES le 10 juillet 2018, en cours de publication au service de la publicité foncière de TREVOUX.

Par délibération du 12 juillet 2018, le prix de vente des terrains disponibles sur la ZA Actiparc a été fixé à 20 € H.T./m<sup>2</sup>.

En 2019, 3 actes de vente ont été signés :

- La cession d'une parcelle de terrain de 989 m<sup>2</sup> à la SCI LIXANE (Rénov'in) : acte de vente signé le 25 juillet 2019,
- La cession d'une parcelle de terrain de 1 152 m<sup>2</sup> à la SCI ANGEO (Baligand Services) : acte de vente signé le 23 septembre 2019,
- La cession d'une parcelle de terrain de 4 875 m<sup>2</sup> à la SCI Acronis Immobilier : acte de vente signé le 8 juillet 2019.

Le bornage et les travaux de viabilisation de ces 3 lots (alimentation électriques et télécom, Réseaux Eaux usées, eaux pluviales et adduction d'eau potable) ont été commandés en 2019.

ACTIPARC SUD-OUEST		
Fournisseur	Travaux réalisés et en cours	Montant H.T.
SIEA	Alimentation électrique - Lot n° 1	(facture) 5 625,00 €
AXIS-CONSEIL	Bornage - Lots n° 2, 3 et 4	(facture) 1 385,00 €
SUEZ	Réseaux E. Usées, E. Pluviales et E. Potable	(devis) 8 974,03 €

SIEA	Alimentation électrique - Lots n° 2, 3 et 4	(devis) 5 833,00 €
SIEA	Alimentation télécom. - Lots n° 2, 3 et 4	(devis) 2 310,00 €
TOTAL		24 127,03 €

Par délibération du 14 novembre 2019, dans l'attente des montants définitifs des travaux en cours et tout en conservant des crédits suffisants pour faire face à des dépenses imprévues qui se révéleraient nécessaires d'ici la rétrocession des espaces publics de la ZA Actiparc à la Commune, le Conseil communautaire a approuvé un 1<sup>er</sup> versement de 10 000 € à la Commune de Chaneins sur les produits des ventes de terrains transférés à la Communauté de Communes de la Dombes sur la ZA Actiparc. Ce versement a aussitôt été effectué. Le versement du solde a été inscrit au Budget Annexe 2020 correspondant.

#### NEUVILLE-LES-DAMES :

L'acquisition des terrains par la Communauté de Communes de la Dombes a été effectuée suivant acte reçu par Maître Tanguy de CLOSMADÉUC, notaire à VILLARS LES DOMBES le 10 juillet 2018, en cours de publication au service de la publicité foncière de TREVOUX.

Par délibération du 12 juillet 2018, le prix de vente des terrains disponibles sur la ZA Les Glacières a été fixé à 20 € H.T./m<sup>2</sup>.

Aucune vente de terrain n'a été réalisée en 2019.

#### EXTENSION DE LA ZA LA POYAROSSE A ST PAUL-DE-VARAX :

La vente du terrain restant à la société AMP Soudage a été réalisée en 2019 : signature des actes concomitants le 12 avril 2019.

Par courrier du 24 janvier 2019, l'Etablissement Public Foncier de l'Ain a été sollicité pour l'acquisition d'une parcelle de terrain nu, cadastrée AB 1, au lieudit La Poyarosse, d'une superficie de 14 890 m<sup>2</sup>, en vue de la réalisation d'une extension de la ZA La Poyarosse.

Des conventions de portage et de mise à disposition ont été signées avec l'Etablissement public foncier le 14 juin 2019.

Le terrain a été acquis par l'EPF de l'Ain, le 27 juin 2019.

Par délibération du 12 décembre 2019, le Conseil communautaire a décidé de créer, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, un budget annexe dénommé « Extension de la ZA La Poyarosse à Saint Paul de Varax ».

#### EXTENSION DE LA ZA LES CHARPENNES A MARLIEUX :

Par courrier du 17 juin 2019, la Communauté de Communes a sollicité l'EPF de l'Ain pour l'acquisition et le portage foncier d'un terrain contigu à la ZA Les Charpennes, à Marlieux, dont une partie, pour 1 ha, est classé en zone 1 Aux du PLU de la Commune, en vue d'une extension de la ZA Les Charpennes.

Des conventions de portage et de mise à disposition ont été signées avec l'Etablissement public foncier le 26 février 2020.

Le terrain a été acquis par l'EPF de l'Ain, le 29 mai 2020.

### **C. Le Commerce :**

#### La politique locale du commerce :

La loi NOTRe du 7 août 2015 a fait naître une nouvelle compétence "politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire" qu'elle attribue aux Communautés de Communes.

C'est un élément obligatoire soumis à la définition de l'intérêt communautaire au sein du bloc de compétence "développement économique". Il est déterminé par le Conseil communautaire à la majorité des deux tiers et au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant le transfert de compétence.

Des rencontres avec les communes et les chambres consulaires ont ainsi été organisées afin de définir les actions d'intérêt communautaire au niveau de la politique du commerce.

Le Conseil communautaire, lors de sa séance du 17 mai 2018, a défini l'intérêt communautaire pour la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire de la façon suivante :

- Le soutien aux activités commerciales notamment sous forme d'opération Collective FISAC et convention pour la mise en œuvre des aides économiques avec Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- La mise en place d'actions pour conforter la rentabilité des commerces notamment dans les villages,
- La lutte contre la vacance commerciale,
- La mise en place d'actions pour favoriser le commerce de produits locaux, produits du terroir,
- La promotion des marchés communaux,
- La mise en place d'une dynamique d'animation collective du commerce local : les unions commerciales,
- La création, le développement, la promotion d'événements à vocation commerciale sur le territoire (salons, foires, marchés à thèmes, ...),
- La mise en place d'une stratégie de communication commerciale à l'échelle du territoire intercommunal,
- Les commerces de Condeissiat, Sulignat, Sandrans.

#### Les commerces :

La Communauté de Communes est propriétaire de trois locaux commerciaux situé à Sulignat, Condeissiat et Sandrans.

Par délibérations en date du 15 novembre 2018, le Conseil communautaire a donné un accord sur le principe de la cession des locaux commerciaux de Sandrans et Condeissiat.

Par délibération en date du 16 mai 2019, le Conseil communautaire a acté la vente du commerce de Condeissiat à la commune au prix de 110 000 €. L'acte de vente a été signé le 30 juillet 2019.

Par délibération en date du 17 janvier 2019, le Conseil communautaire a approuvé la vente du bâtiment de Sandrans, commerce et logement, au prix de 230 000 € à la société CD IMMO représentée par Monsieur DUC. Après une promesse de vente signée courant 2019, la Société CD IMMO s'est désistée de la vente faute d'accord de prêt. Le bâtiment a de nouveau été remis en vente.

Mise en place de l'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente :

A la suite d'une délibération prise par le Conseil communautaire en date du 17 mai 2018 et à une convention de partenariat avec la Région Auvergne Rhône-Alpes signée le 24 juillet 2018 et prenant fin le 31 décembre 2021, la Communauté de Communes de la Dombes propose, sous conditions d'octrois, une aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente de son territoire.

Ce dispositif proposé par la Région Auvergne Rhône-Alpes, suite au vote de la loi NOTRe, permet aux territoires le désirant, de pouvoir aider les entités commerciales artisanales ou de services, et d'intervenir de façon concomitante à la Région, sur des investissements permettant l'amélioration significative de leurs

<b>Assiette de l'aide (types de dépenses, plafonds)</b>	<b>Taux et montants plafonds d'aide</b>
Plafond : <b>50 000 €</b> de dépenses éligibles  Plancher : - Région : 10 000 € de dépenses éligibles - CCD : <b>5 000 €</b> de dépenses éligibles	Région : 20 % des dépenses éligibles  CCD : <b>10 % des dépenses éligibles</b>

Le 7 mars 2019, le Conseil communautaire a approuvé la proposition de modification du règlement d'attribution de cette aide, actant le fait que les établissements de restauration pouvaient bénéficier de ce dispositif, ce qui n'était pas initialement prévu.

Pour parfaire ce dispositif, le Conseil communautaire, en date du 12 décembre 2019, approuvait la mise en place d'une convention obligatoire entre la CCD et les entreprises dont le dossier de demande de subvention avaient été validés. Cette convention reprend les objets, modalités et obligations de chacune des parties engagées.

Afin d'aider à la communication de ce dispositif, depuis octobre 2019, tout établissement ayant perçu une subvention pour ses investissements est destinataire d'un autocollant qu'il se doit d'apposer en vitrine ou en caisse, de façon visible par sa clientèle.

En 2019, neuf dossiers ont été présentés et validés lors de commission économique puis de bureaux, pour un montant d'investissement total de 234 724 €, un montant de subvention régionale accordé de 46 942 € et un montant de subvention CCD d'accordé de 23 471 €.

Au 31 décembre, six des neuf commerces ayant déposés un dossier en 2019 avaient effectués leurs travaux et fournis les factures à la CCD. La CCD a donc pu verser pour 15 853 € de subvention. Les subventions accordées en 2019 mais non payées, le seront en 2020 ou 2021. En effet chaque commerce dispose de

deux années après réception de son dossier pour effectuer les travaux attenants à sa demande et faire parvenir les justificatifs.

Un dossier a été annulé, le commerce n'ayant pas obtenu de prêt bancaire pour faire ses travaux.

#### **D. L'immobilier d'entreprises :**

##### Hôtel d'entreprises :

La construction d'un hôtel d'entreprises sur le Parc d'Activités Chalaronne Centre, à Châtillon-sur-Chalaronne, est achevée. Les locaux (4 ateliers et 4 bureaux) sont disponibles à la location.

Par délibération du 5 avril 2018, le Conseil communautaire a fixé le tarif de location qui s'élève à 70 € H.T le m<sup>2</sup>/an. La location s'effectue sur la base de baux non soumis au statut en raison de leur courte durée (article L. 145-5 du code de commerce) d'une durée de 2 ans. Le bail peut toutefois être renouvelé d'un commun accord entre les parties d'une année supplémentaire, la durée totale des baux successifs n'excédant pas 3 ans, à compter de la date de prise d'effet initiale.

La société « AMP soudage », représentée par Monsieur CHABRY, occupe le local n°4 (environ 148 m<sup>2</sup>) depuis le 1er mai 2019, pour un loyer annuel chargé de 11 133 €. Dans ce local, il développe son activité par la conception d'un process d'aspiration des fumées de soudure.

La société « The pet compagny », représentée par Monsieur LAVILLE, occupe le local n°1 (environ 251 m<sup>2</sup>) ainsi que deux bureaux. Il loue l'ensemble, depuis le 19 août 2019, pour un montant total de 20 676 € annuel chargé.

Le local n°2 est loué depuis le 1<sup>er</sup> février 2020.

Il reste de disponible à la location, un local de 148 m<sup>2</sup> ainsi que deux bureaux de 11,5 m<sup>2</sup> chacun.

##### Créathèque :

La Communauté de Communes possède un bâtiment dénommé Créathèque, situé sur la zone Le Ripel à Saint Trivier-sur-Moignans, destiné à accueillir des entreprises.

En 2018, cinq entreprises louaient des locaux à Créathèque.

Le tarif de location qui s'élève à 70 € H.T le m<sup>2</sup>/an a été approuvé par le Conseil communautaire lors de sa séance du 26 janvier 2017.

Par délibération du 15 novembre 2019, le Conseil communautaire a donné son accord sur le principe de la cession du local Créathèque, depuis janvier 2020, la vente a été confiée à l'agence spécialisée en immobilier d'entreprise Nacara Procom, basée à Champagne-au-Mont d'Or.

##### Octroi des aides à l'investissement immobilier des entreprises du Département de l'Ain :

Par délibération n° 246 du 13 septembre 2018 modifiée par délibération n° 322 du 15 novembre 2018, le Conseil communautaire a validé la création d'un dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises.

Pour être éligibles, selon les modalités de l'action départementale, les entreprises doivent exercer leur activité dans l'une des filières suivantes :

- Bois et ameublement,
- Plasturgie et matériaux composites,
- Métaux, mécanique et métallurgie,
- Aéraulique, frigorifique et thermique,
- Équipements électriques, électroniques, automatismes,
- Industries agroalimentaires.

En complément, le Conseil communautaire a défini deux autres filières en fonction des spécificités économiques du territoire :

- Transition énergétique / Développement Durable,
- Technologies innovantes / Numérique.

Un règlement d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises a été validé.

Puis, par délibération n° 247 du 13 septembre 2018 modifiée par délibération n° 323 du 15 novembre 2018, le Conseil communautaire a approuvé :

- la délégation de la compétence « Aides à l'investissement immobilier des entreprises » au profit du Département de l'Ain, jusqu'au 31 décembre 2019, durée renouvelable chaque année civile par reconduction expresse,
- la convention de délégation de la compétence d'octroi des aides à l'investissement immobilier des entreprises de la Communauté de Communes de la Dombes au profit du Département de l'Ain.

Par délibération du conseil communautaire du 14 novembre 2019, a été actée la modification puis le renouvellement de la convention avec le département. La modification portait sur le montant plafond de la dépense subventionnable pour les ETI qui avait été mal retranscrit dans le règlement d'attribution initial. En 2019, la société CMSF MALLAURE à Chaneins s'est vu accorder une subvention de 64 954 € pour la construction de son bâtiment.

5 autres projets ont été portés à la connaissance du conseil départemental, un a reçu un avis négatif en lien avec son activité non éligible. Début 2020, les cafés Dagobert ont reçu un avis positif pour une subvention de 75 000 €. Les 3 autres dossiers n'ont à ce jour pas été déposés.

#### E. Domb'Entreprendre :

Née d'une réflexion menée depuis 2017 autour du numérique dans le domaine économique et dans le cadre du projet de territoire, la 1<sup>ère</sup> édition de Domb'Entreprendre s'est déroulée le 8 octobre 2018, au Domaine des Batières, à Marlieux. En 2019, le rythme de deux éditions annuelles a pu être tenu ; en février c'est sur le site de Mylan à Châtillon-sur-Chalaronne que cela s'est déroulé, puis en octobre au domaine du Gouverneur à Monthieux, avec toujours au cœur des interventions, le développement de solutions numériques à destination du monde économique.

Réunissant plus d'une centaine de chefs d'entreprises du territoire ainsi que les partenaires de la CCD, cette manifestation a été l'occasion de permettre à chacun de découvrir les possibilités de développement offertes sur le territoire.

Après la présentation du projet de territoire par Michel GIRER, Président de la CCD, et Edwige GUEYNARD, Vice-présidente en charge du commerce et de la relation avec les entreprises, Guilhem De LAJARTE, PDG de D2L Group, a présenté un portail numérique innovant de services dédiés aux entreprises. Enfin, Patrick CHAIZE, Sénateur de l'Ain et Président du groupe d'études « Numérique » au Sénat, est intervenu sur le développement du numérique tout particulièrement dans la Dombes.

Ce précieux moment d'échange avec les chefs d'entreprises du territoire, a conforté la Communauté de Communes de la Dombes dans la nécessité de continuer à travailler sur une solution innovante, numérique qui, à terme, permettrait au monde économique de la Dombes, de gagner du temps, de la sérénité, de développer ses réseaux de proximité, dans le but d'accroître ses performances et donc d'en assurer une meilleure pérennité. Par la suite, des groupes de travail se sont créés pour mener à bien les 1<sup>ères</sup> pistes de travail émanant de cette soirée.

A la suite des retombées très positives de cette manifestation, il a été décidé que celle-ci, serait réitérée une à deux fois par an, et deviendrait le rendez-vous incontournable des acteurs dynamiques du monde économique de la Dombes.

#### **F. L'animation économique :**

Le service développement économique recense les offres immobilières et foncières sur le territoire de la Dombes afin de renseigner les porteurs de projets ou les entreprises sur les disponibilités existantes.

Le service économique rencontre régulièrement des porteurs de projets de création d'activité économique. Répondre à leur demande d'information, de données chiffrées sur notre territoire, les orienter vers les bons interlocuteurs dans leurs différentes démarches, fait partie de notre mission. En parallèle et dans le même esprit, le renouvellement de la convention de partenariat avec IDVS - Initiative Dombes Val de Saône, plateforme d'Initiative locale, a été validée lors du Conseil Communautaire du 11 avril 2019.

Pour rappel, les missions d'IDVS sont de :

- Favoriser la création, la reprise et le développement des entreprises du territoire par l'octroi d'un prêt d'honneur à taux zéro sans demande de garantie et/ou caution, et l'accompagnement des entreprises par la mise en oeuvre d'un parrainage et un suivi régulier,
- Mobiliser des dispositifs complémentaires (garantie sur prêt, subvention régionale, aide à l'innovation)
- Collaborer avec les structures d'aide à l'entreprise et à l'emploi du territoire.

Les 1ers « café éco » ont également été proposés fin 2019, afin de répondre à une demande de mise en relation des chefs d'entreprises. Le concept, proposer un vendredi matin par trimestre, entre 7h et 8h30, un petit déjeuner aux chefs d'entreprises d'une même zone d'activités. Sur novembre et décembre 2019, 4 ont été proposés, sur les zones de Châtillon-sur-Chalaronne, de Saint André-de-Corcy, de Villars-les-Dombes et de Chalamont : une dynamique à lancer et faire perdurer sur les prochaines années.

## 2.1.2 Urbanisme et Planification territoriale

### A- Le service en charge de l'application du droit des sols (ADS) :

Le service Autorisation du Droit des Sols (ADS) est un service unifié créé au 1er janvier 2015 assurant l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et l'utilisation des sols. Il ne reçoit pas de public, cette mission restant assurée par les communes adhérentes au service. Localisé sur le site de Villars les Dombes, le service d'instruction ADS intervient principalement sur la détermination du délai d'instruction et sur l'examen technique des dossiers que chaque commune souhaite leur adresser, le dépôt des demandes se faisant en mairie, tout comme le choix de l'instruction et la signature des actes qui reste de la compétence des maires.

Il intervient sur le périmètre de 2 EPCI : la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et la Communauté de Communes de la Dombes représentant 55 communes.

Le service unifié est coordonné et porté administrativement par la Communauté de Communes de la Dombes.

Les modalités de son organisation et son fonctionnement font l'objet d'une concertation au sein du comité de pilotage composé des 2 présidents des EPCI, de leurs vice-présidents chargés de l'urbanisme, de leurs directeurs généraux, de la directrice générale adjointe et de la responsable du service ADS, préalablement à d'éventuelles décisions à prendre en conseil communautaire.

#### L'activité du service ADS :

Depuis la création du service en janvier 2015, le volume d'actes traités a connu une croissance constante. Pour 2019, le volume d'actes traités est de 1730 dossiers ainsi que la relecture de 3 règlements de PLU.

Nombre d'actes du service unifié pour 2019	
Retrait/prorogation/transfert	43
CUa	269
CUb	58
DP	518
DP division	118
PCMi et PC	613
PC ERP et collectifs	46
PA	58
PD	7
<b>TOTAL</b>	<b>1730</b>

Nombre d'actes par communes de la CCD pour 2019			
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	14	LE PLANTAY	0
BANEINS	15	RELEVANT	0
BIRIEUX	14	ROMANS	19
BOULIGNEUX	0	SAINT-ANDRE-DE-CORCY	16
CHALAMONT	16	SAINT-ANDRE-LE-BOUCHOUX	17
CHANEINS	71	SAINT-GEORGES-SUR-RENON	27
LA CHAPELLE-DU-CHATELARD	12	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON	15
CHATENAY	9	SAINT-MARCEL	54
CHATILLON-LA-PALUD	63	SAINT-NIZIER-LE-DESERT	34
CHATILLON-SUR-CHALARONNE	25	SAINTE-OLIVE	28
CONDEISSIAT	9	SAINT-PAUL-DE-VARAX	21
CRANS	9	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS	56
DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE	19	SANDRANS	43
LAPEYROUSE	25	SULIGNAT	10
MARLIEUX	23	VALEINS	18
MIONNAY	112	VERSAILLEUX	17
MONTHIEUX	21	VILLARS-LES-DOBES	68
NEUVILLE-LES-DAMES	23	VILLETTE-SUR-AIN	37
<b>TOTAL</b>		<b>960</b>	

Les faits marquants pour l'année 2019 :

- Journées d'informations et d'échanges avec les secrétaires de mairie organisées sur la période du 25/11/2019 au 19/12/2019 portant sur le montage et la vérification des dossiers d'urbanisme par les communes. Le service ADS a diffusé aux communes lors de cette journée un « guide de montage des dossiers de permis de construire » pouvant être distribué aux usagers.
- Renfort ponctuel de plusieurs communes pour le remplacement de leur agent en charge de l'urbanisme durant les périodes de juin à octobre 2019 (congés maternités et départ d'un agent).
- Modification des conventions avec les communes de Villars les Dombes et de Reyrieux pour une prise en charge par le service ADS des PCMI de la commune de Villars les Dombes et des DP de la commune de Reyrieux.
- Adhésion de la commune de Relevant à la convention de mise à disposition du service ADS.
- Réunion de préparation avec le SIEA pour la saisine par voie électronique des demandes d'autorisations d'urbanisme prévue en janvier 2022.
- L'année 2019 a également été marquée par une évolution des effectifs du service :
  - Remplacement de Yves PARRAU (en retraite) par Marylène MORIN en janvier 2019
  - Départ en congé maternité de Marylène MORIN le 17 juin 2019 remplacée par Yves PARRAU reprenant du service,
  - Départ de Dorothée JOUSSE début juin 2019 remplacée par Claire LORUT.
  - Décision de recrutement d'un ½ poste d'assistante administrative validé par le COPIL du 13/11/2019.

En moyenne sur l'année 2019, les effectifs du service sont de 5.1 équivalents temps plein.

- A partir du 13/11/2019, évolution du télétravail sur deux journées par semaine pour Fabrice TOURILLIER et Véronique BERTHUET (les mardi et jeudi).

Budget 2019 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	326 997.48 €	326 997.48 €
Investissement	10 625.56 €	10 625.56 €

Part de la CCD : 153 010 € sur les recettes de fonctionnement.

**B- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) :**

Le SCoT de la Dombes est porté par la Communauté de Communes de la Dombes, dont il couvre le périmètre des 36 communes. Approuvé en 2006 et modifié en 2010, ce document a fait l'objet d'une évaluation en 2014 conduisant à sa révision pour intégrer 7 nouvelles communes, les dispositions réglementaires nouvelles et établir de nouveaux objectifs pour le territoire à horizon 2035.

Le groupement de bureaux d'études CITADIA / EVEN / AIRE PUBLIQUE a été retenu pour nous accompagner dans cette démarche, qui a débuté fin 2016. Après plusieurs années de travaux, durant lesquelles un diagnostic et un projet ont été réalisés et validés, l'année 2019 a vu l'arrêt du projet du SCoT. Le document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC), le document d'orientation et d'objectifs (DOO), l'évaluation environnementale et le rapport de présentation ont été finalisés.

Le DAAC détermine les conditions d'implantation des équipements commerciaux qui, en raison de leur importance, sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'aménagement du territoire, le commerce de centre-ville et le développement durable.

Le DOO est le document réglementaire et opposable du SCoT. Il exprime des orientations et recommandations à destination des documents d'urbanisme locaux dont il guide l'élaboration.

Le rapport de présentation est l'outil de partage de la connaissance et des enjeux du territoire. Il comprend un diagnostic, l'état initial de l'environnement (EIE), l'explication des choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et le DOO, notamment au regard de leur impact sur l'environnement. Il contient également l'analyse de la consommation d'espace des 10 dernières années, la justification des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation, l'articulation du SCoT avec les documents avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte et enfin un résumé non technique.

Pour élaborer et arbitrer sur le contenu de ces documents, la commission urbanisme s'est réunie les 13 février, 18 février et 29 avril 2019 et la commission économie le 05 mars 2019.

Un séminaire de simulation SCoT - PLUi s'est déroulé le 27 mars 2019 à Chalamont durant lequel les élus ont confronté leur expérience du terrain avec les mesures proposées dans le nouveau projet du SCoT.

Une réunion avec les personnes publiques associées (PPA) a été organisée le 10 avril 2019 et une réunion publique avec la population le 3 juin 2019.

L'arrêt du projet du SCoT et le bilan de la concertation ont été présentés lors du conseil communautaire de la Dombes du 11 juillet 2019. S'en est suivie la consultation des PPA durant 3 mois et une enquête publique. 17 avis PPA ont été réceptionnés dans les délais et 1 avis hors délai.

Une enquête publique a été organisée du 6 novembre au 6 décembre 2019 avec 5 permanences du commissaire enquêteur désigné par le Président du tribunal administratif de Lyon le 12 septembre 2019. Les modalités de l'enquête publique ont été déterminées dans l'arrêté du président de la CCD N° 19-165 en date du 15 octobre 2019.

Le dossier d'enquête public était consultable :

- par voie numérique sur une plateforme dématérialisée dédiée à l'enquête publique (<https://www.registredemat.fr/enquetepublique-scotdombes>),
- sur les sites internet de la CCD et du SCoT de la Dombes,
- par papier dans chacune des mairies dépositaires du dossier ( Saint-Paul-de-Varax, Chatillon-la-Palud, Saint-André du Corcy, Saint-Trivier-sur-Moignans),
- par papier au siège de de la CCD, 100 Avenue Foch 01400 Châtillon-sur-Chalaronne.

La concertation concernant l'enquête publique a été permise par :

- l'affichage de l'enquête publique dans les mairies, aux antennes de la CCD de Chalamont et Villars les Dombes et au siège de la CCD à Châtillon-sur-Chalaronne ;
- les panneaux d'exposition itinérants ;
- les panneaux lumineux des communes du territoire ;
- les sites internet des communes qui le souhaitaient ;
- le site internet du SCoT ;
- le site internet de la Communauté de Communes de la Dombes ;
- des publications dans la presse (Progrès et la voix de l'Ain) les 18 octobre et 8 novembre 2019.

Suite au procès-verbal de synthèse du commissaire enquêteur, le service SCoT a rendu un mémoire en réponse de la CCD le 19 décembre 2019.

Le Scot a reçu un avis favorable avec réserves de la part commissaire enquêteur. La commission urbanisme a levé les réserves et répondu favorablement aux remarques du commissaire enquêteur.

Le Vice-président en charge du SCOT/PLUi/ADS, François MARÉCHAL, et le chargé de mission du SCoT, Cédric BONNARDEL, ont été auditionnés sur le projet du SCoT arrêté par :

- la direction départementale des territoires (DDT), le 11 septembre 2019 ;
- la commission départemental de protection des espaces naturel agricoles et forestiers (CDPENAF), le 26 septembre 2019 ;
- le bureau de la commission locale de l'eau, le 4 octobre 2019.

#### Accompagnement communes :

Des avis ont été rendus sur les procédures d'évolution des documents d'urbanisme locaux (modification, révision) de Saint-Georges sur Renon, Saint-Trivier sur Moignans et Saint Paul-de-Varax, sur la base des dispositions du SCoT en vigueur.

Le service du SCoT a accompagné tout au long de l'année les communes du territoire qui en faisaient la demande concernant leurs projets d'urbanisme ou de PLU. C'est le cas de Mionnay, Bouligneux et Saint Paul de Varax.

Le service du SCoT a rencontré des acteurs du territoire pour échanger sur son projet : groupe Lidl, Conseil local en développement (CLD), syndicat de rivières.

#### Démarches partenariales :

Le service SCoT a participé :

- au réseau Ain Atitud, piloté par la DDT,

- aux réunions/ateliers PCAET,
- au séminaire régional sur le foncier : "un bien commun stratégique pour l'avenir de notre territoire » du mardi 25 juin 2019.

Dans la continuité des réunions « plan d'actions intermodalités 2019-2021 » sur son bassin de vie, en lien avec les bassins de vie du Val de Saône Dombes et de la Plaine de l'Ain, organisées par le Syndicat mixte des transports de l'aire métropolitaine lyonnaise (SMTAML), le SCoT a participé aux restitutions du diagnostic et des enjeux en matière d'amélioration de la mobilité des personnes.

#### Interscot :

La Communauté de Communes de la Dombes est adhérente à l'Agence d'Urbanisme de Lyon et à la démarche Interscot de l'aire métropolitaine lyonnaise. Cette démarche regroupe 13 SCoT dont celui des Métropoles lyonnaises et stéphanoises.

Dans ce cadre, le SCoT de la Dombes a contribué à un avis commun sur l'arrêt du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), document avec lequel le SCoT doit être compatible concernant ses mesures.

Le président M. GIRER a été co signataire, avec l'ensemble des présidents de l'Interscot, d'un courrier de soutien au projet du Nœud ferroviaire lyonnais (NFL) transmis au Président de la République, au Premier ministre, à la Ministre de la Transition écologique et solidaire et au Secrétaire d'État au transport, au Président de SNCF Réseaux.

François MARECHAL a participé aux rencontres des présidents des SCoT de l'Inter Scot qui se sont déroulées les 5 avril 2019 (rencontre avec le président de la commission nationale du débat public, M. Ruyschaert, relatif au Nœud ferroviaire lyonnais), 3 juillet 2019 et 18 décembre 2019.

L'inter Scot comprend des groupes de projet qui contribuent à produire de l'analyse sur des thématiques intéressant les territoires des SCoT. Le SCoT de la Dombes participe aux groupes de projets mobilités, communication et observatoire des espaces naturels et agricoles.

Le chargé de mission du SCoT de la Dombes a participé aux 14<sup>ème</sup> Rencontres Nationales des SCoT (RNS) organisées à Metz en juin 2019.

Le service SCoT actualise son site internet, <http://scot-saonedombes.fr> .

#### Budget 2019 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	60 115 €	0 €
Investissement	44 776,80€	14 700 €

Deux subventions ont été versées en 2019 :

- Département de l'Ain : 6000 €
- Direction départementale des territoires (DGD) : 8700 €.

#### **C- PCAET :**

La Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), promulguée le 17 août 2015, renforce le rôle et la responsabilité des EPCI en matière de coordination et d'animation de la transition énergétique.

Ainsi, tout EPCI à fiscalité propre existant au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants doit mettre en place un PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial) à l'échelle de son territoire, au plus tard le 31 décembre 2018. Le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 précise que le PCAET est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire.

Le PCAET doit être constitué :

- d'un diagnostic territorial climat-air-énergie,
- d'une stratégie territoriale associée à des objectifs cadres pour le territoire, en lien avec les orientations du SCoT et du projet de territoire,
- d'un plan d'actions accompagné,
- d'un dispositif de suivi-évaluation.

Le PCAET doit faire l'objet d'une évaluation environnementale telle que définie dans l'article R. 122-17 du Code de l'Environnement.

Pour mener à bien son PCAET, la Communauté de Communes de la Dombes a choisi de s'associer à 7 autres Communautés de Communes de l'Ain dans le cadre d'un groupement de commande piloté par le SIEA (délibération 2018-231 du 12 juillet 2018). Le but de cette démarche étant de bénéficier des conseils d'un même groupement d'experts pour avancer ensembles, et de manière coordonnée, vers la mise en place d'actions adaptées à la typologie de nos territoires.

Les travaux d'élaboration du Plan Climat se sont concentrés sur 2019. Le calendrier a été le suivant :

- Réunion de lancement : 11 janvier 2019 au SIEA
- Phase diagnostic :  
Comité de Pilotage n°1 du 14 février 2019, lancement du diagnostic  
Comité technique n°1 du 19 avril 2019, livraison du pré-diagnostic  
Comité de Pilotage n°2 du 14 mai 2019, **VALIDATION DU DIAGNOSTIC**
- Phase Stratégie :  
Atelier stratégie du 18 juillet 2019  
Comité de Pilotage n°3 du 10 octobre 2019, **VALIDATION DE LA STRATEGIE**
- Phase Plan d'Actions :  
Atelier « Adaptation au changement climatique » du 21 octobre 2019  
Atelier « Energies renouvelables » du 22 octobre 2019  
Atelier « Mobilité » du 25 octobre 2019  
Atelier « Agriculture » du 13 novembre 2019  
Atelier « Rénovation énergétique » du 19 novembre 2019

Suite de la procédure d'élaboration sur l'année 2020...

A noter que la Communauté de Communes de la Dombes n'a pas attendu la fin du processus d'élaboration de son PCAET pour engager des actions en faveur de la réduction des consommations énergétiques. Ainsi, le Conseil Communautaire du 11 avril 2019 a validé l'adhésion à ALEC01, Agence Local de l'Energie et du

Climat, et la signature d'une convention pour l'animation de l'espace info énergie, service qui propose désormais aux habitants du territoire conseil et accompagnement pour toute question relative aux travaux d'amélioration énergétique de l'habitat. Dépenses associées pour 2019 :

- Adhésion: 3 800 €, soit 0.10 €/hbt
- Espace Info Energie : 25 828 €

### 2.1.3 Le tourisme

Le rapport d'activités 2018 est en annexe.



### 2.1.4 LEADER

**LEADER** (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme européen de développement qui soutient des projets innovants dans les territoires ruraux sur la période 2014-2020.

Le programme LEADER est conduit sur chaque territoire par une entité appelée « Groupe d'Action Locale » (GAL) composée d'acteurs privés et publics.

En encourageant l'expérimentation des nouvelles possibilités pour le milieu rural, LEADER joue un rôle de laboratoire pour les évolutions indispensables des politiques rurales.

Le Syndicat Mixte Avenir Dombes Saône s'est engagé dès 2014 dans le portage d'un programme Leader pour l'ensemble du territoire Dombes Saône couvrant 89 communes. Sa candidature a été retenue par la Région Rhône-Alpes le 19 février 2015. Le syndicat ayant été dissous le 31 décembre 2016, la Communauté de Communes de la Dombes a repris en janvier 2017 le portage du programme Leader Dombes-Saône pour l'ensemble du territoire, qui s'étend sur six communautés de communes.

Au cours de l'année 2019, les missions ont été réalisées par le service :

#### Communication et promotion du programme Leader :

Le programme Leader a été présenté et expliqué :

- au grand public lors d'une conférence organisée par la Maison de l'Europe à Châtillon-sur-Chalaronne le 14 mars 2019,
- à des élèves de la MFR de Saint-Laurent-de-Chamousset le 4 octobre 2019,
- à l'ensemble des secrétaires de mairies des Communautés de Communes de la Dombes et de Dombes-Saône-Vallée réunies à Mionnay, Marlieux, Sulignat, Chalamont et Misérieux.

Un article de présentation du programme a été publié dans le bulletin communautaire de la CC de la Dombes de juin 2019.

Il a été réalisé une rédaction et une diffusion d'un communiqué de presse après chaque comité de programmation. Suite à cela, deux articles ont été publiés dans le Progrès du 7 juillet et du 3 août 2019, mettant en avant les projets financés sur le territoire.

#### Accompagnement des nouveaux porteurs de projet :

Au cours de l'année 2019, 17 projets ont été déposés au service instructeur :

1. Organisation et marketing touristique – phase 2 - OT Ars-Trévoux
2. Accueil à la ferme – Les Epicuriens
3. Achat et installation de Tiny-Houses – commune de Montmerle-sur-Saône
4. *Sanitaires du camping d'Ars-sur-Formans – refus*
5. *Prévention des déchets verts – CCMP*
6. Restauration de la trame turquoise – SRDCBS

7. Vidéos de promotion touristique – Dombes Tourisme
8. Pôle de services aux entreprises – Le 96 Espace partagé
9. Acquisition d’attelages - Attelages Druguet
10. Quinzaine de la Dombes – Dombes Tourisme
11. Hébergement et salle de réception insolites – Domaine de la Dombes
12. Transport à la demande – 3CM
13. Réfection de la chapelle Saint-Julien- commune de Beynost
14. Animation PAEC 2020-2022 – EPTB Saône Doubs
15. Animations nature – Dombes Tourisme
16. *Réfection de l’église – commune de Neuville-les-Dames*
17. Animation PAEC 2020-2022 – SRDCBS

Projet 4 refusé pour non compatibilité avec la stratégie Leader

Projet 5 abandonné par le porteur car difficulté de réalisation

Projet 16 non éligible car lieu de culte

Ces porteurs de projets ont été accompagnés dans leur recherche de financements complémentaires et dans le montage de leur dossier de demande d’aide. Les porteurs de projet ont ensuite été auditionnés par le comité de programmation, en vue de choisir les projets qui bénéficieront d’une subvention Leader.

#### Organisation des comités de programmation :

Trois comités de programmation ont eu lieu au cours de l’année 2019, qui ont permis le soutien de 15 projets.

<b>Montants des aides FEADER programmées en 2018</b>	
Fiche – Action n° 1 : Produire et produire mieux ( actions économiques)	186 629,60 €
Fiche – Action n° 2 : Favoriser la consommation des produits Dombes-Saône	23 501,09 €
Fiche – Action n° 3 - Préservation du patrimoine agro-environnemental	75 281,18 €
Fiche – Action n° 4 - Valoriser le tourisme autour de l’eau	181 603,18 €
Fiche – Action n° 6 – Animation du programme	67 738,66 €
<b>Total programmation 2019</b>	<b>534 753,71 €</b>

Ainsi, au 31 décembre 2019, environ 55 % de l’enveloppe FEADER du GAL Dombes Saône a été programmée.

Les porteurs de projet sont également accompagnés dans le montage des demandes de paiement Leader. Ces demandes sont instruites par le service puis validées par la Région. En 2019, les outils de gestion (logiciels Sharepoint, Osiris, formulaires et procédures) étant prêts, les premiers paiements ont été réalisés pour un montant de 263 000 € soit 11 % de l’enveloppe totale Leader.

Trois projets ont perçu leur subvention, et la Communauté de Communes de la Dombes a reçu deux versements au titre de l’animation et gestion du programme Leader 2017 et 2018.

#### Coopération :

Une offre de coopération Leader a été publiée en janvier 2019 sur différents sites internet dédiés (Cap Rural, réseaux ruraux, Leader France). Des réunions du groupe de travail « coopération » ont lieu les 11 janvier 2019 et 8 mars 2019 avec des membres du comité de programmation volontaires.

Il a été acté, lors de la séance du comité de programmation du 5 avril 2019, que les thématiques de recherche d'un partenaire de coopération retenues sont le tourisme ornithologique et le tourisme à vélo. Suite à cela de nombreux contacts ont été pris avec d'autres territoires Leader afin de trouver un territoire partenaire.

Le groupe de travail Coopération s'est à nouveau réuni les 13 juin et le 12 septembre 2019, et a validé un voyage au PNR de Forêt d'Orient les 13 et 14 novembre sur la thématique du tourisme nature. Ce déplacement, financé par Leader, est une phase nécessaire pour poser les bases d'un futur projet de coopération. Il a rassemblé une délégation dombiste de huit personnes, membres du comité de programmation et techniciens. La rencontre a été très fructueuse, a permis de découvrir un territoire avec certaines problématiques similaires, et des idées de projets à mener ensemble ont germé.



#### Formation, réseaux et veille juridique :

Au cours de l'année 2019, les deux agents du service ont participé aux formations et réunions organisées par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le CNFPT, Leader France et Cap Rural. Une veille technique et juridique a été également menée afin de sécuriser le montage et l'instruction des dossiers présentés.

#### 2.1.5 PAEC - Natura 2000

##### **A- Programme PAEC :**

Suite à la finalisation de l'instruction en 2018, les agriculteurs contractants ont poursuivi la mise en œuvre des mesures et l'accompagnement a été mené en veillant à renforcer la diffusion des pratiques répondant aux objectifs du PAEC, voici une synthèse des actions menées en 2019 (cette mission est assurée par 0.3 ETP) :

- Réponses aux sollicitations des agriculteurs sur les cahiers des charges.
- Appui technique de l'étude d'évaluation de la MAEC « retour en enherbe et retard de fauche », étude financée dans le cadre de Natura 2000.
- Visites et état des lieux de parcelles engagées principalement pour les mesures prairies, L'accompagnement des agriculteurs sur les mesures de réduction des produits phytosanitaires a été assuré

par l'EPTB Saône-Doubs, la CA01 et le SRDCBS en particulier pour établir le bilan des IFT (Indice Fréquence Traitement).

- Montage de prestations répondant aux actions complémentaires prévues au PAEC, en particulier pour des formations et des échanges techniques utiles à la diffusion de nouvelles pratiques.

- Mise en œuvre des journées de formation collective par Aysel-Conseil Elevage et d'accompagnement individuel sur l'autonomie alimentaire des élevages.

- 3 journées collectives et une quinzaine d'accompagnements individuels d'exploitants (développement du sorgho, adaptation des prairies à la sécheresse, méteil, pâturage tournant dynamique)

-Communication :

- Edition de la lettre du PAEC et diffusion
- Mise à jour d'une page internet sur le site de la CC Dombes
- Réalisation, montage et mise en ligne de la première vidéo de témoignage d'un agriculteur développant de nouvelles pratiques (<https://www.ccdombes.fr/vivre/amenagement-du-territoire/programme-agri-environnemental-et-climatique-paec/>)

- Développement d'un partenariat entre la CC Dombes et la chambre d'agriculture sur 5 thèmes de travail correspondant en grande partie aux objectifs du PAEC notamment en matière de gestion de l'eau et agronomie, maintien de l'élevage à l'herbe et biodiversité, valorisation des productions...

- Recueil des données pour établir un bilan des contrats (création d'un projet sous système d'information géographique QGIS),

- Gouvernance du programme : organisation d'un comité de pilotage et organisation de réunions techniques avec les animateurs (Syndicats de rivières de la Veyle et de la Chalaronne, EPTB Saône-Doubs, Chambre d'Agriculture).

- Suivi financier et administratif.

## **B- Natura 2000 :**

Le bilan d'activités 2019 est en annexe.

### **2.1.6 Mobilité – Gens du voyage**

#### **A- Mobilité :**

Depuis 2017, plusieurs retours d'expériences sur des dispositifs mis en place par d'autres collectivités ou associations ont été recueillis : transport accompagné, transport à la demande, aide financière au transport, auto-stop organisé, ...

Suite à ces échanges et pour définir les orientations de la Communauté de Communes de la Dombes sur la thématique de la mobilité, la Commission Transport - Mobilité - Gens du voyage, lors de sa réunion du 5 décembre 2019, a validé la création d'une mission de service civique, avec contrat d'engagement de 10 mois.

Par ailleurs, le Département de l'Ain, dans le cadre de sa politique mobilité, accompagne les intercommunalités dans leurs réflexions pour apporter des solutions et des alternatives dans l'offre multimodale de mobilité, avec l'appui technique d'ALEC 01, sur une première action de mobilité.

Ainsi, en 2019, sur le territoire de la Communauté de Communes de la Dombes, en 2019, un travail a été engagé sur la mise en place d'un dispositif d'auto-stop organisé, solution de déplacement de proximité adaptée aux territoires ruraux et péri-urbains, à poursuivre dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET. Ce projet a été présenté aux commissions Transports - Mobilité - Gens du voyage et proximité le 5 décembre 2019.

## **B- Gens du voyage :**

En 2019, la Communauté de Communes de la Dombes a participé au comité de pilotage de la révision du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage : évaluation du schéma précédent qui ne comportait aucune obligation pour la Communauté de Communes de la Dombes et suivi de l'élaboration du schéma 2019 - 2024.

Le Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2019 - 2024 a été approuvé, avec les orientations suivantes :

- ✦ Les obligations nouvelles en matière d'aires d'accueil et de grand passage,
- ✦ Les questions de sédentarisation des ménages de voyageurs,
- ✦ Des mesures d'accompagnement socio-économique.

Il comporte, pour la Communauté de Communes de la Dombes, une **obligation nouvelle** pour officialiser et déplacer le terrain communal mis à disposition ponctuellement à Villars-les-Dombes, par la création **d'une aire d'accueil de 20 places** à Châtillon-sur-Chalaronne (nouvelle commune de plus de 5 000 habitants) ou dans toute autre commune de la CCD (notamment Villars-les-Dombes qui dispose déjà d'un terrain provisoire).

Par délibération du 12 septembre 2019, le Conseil communautaire avait pris acte du projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2019-2024 et de sa préconisation de création d'une aire d'accueil de 20 places sur le territoire de la Communauté de Communes de la Dombes, et constaté qu'une réflexion était à engager, en lien avec les communes membres, pour définir le positionnement de cette aire d'accueil sur le territoire de la Dombes.

## **2.2 L'environnement**

### **2.2.1 Le service public de prévention et de gestion des déchets**

Le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets 2019 est en annexe. Il retrace toutes les informations concernant le service.



### **2.2.2 L'assainissement**

## **A- L'assainissement collectif / Eau potable :**

Avant qu'elle ne soit modifiée, la Loi NOTRe du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République prévoyait, en plus de la fusion de nombreux établissements publics, le glissement de certaines compétences communales à l'échelon supra communal. L'exercice des compétences Eau potable

et Assainissement collectif devant relever de la Communauté de Communes à l'horizon 2020, une mission d'accompagnement a été lancée en 2018 pour préparer cette échéance suffisamment en amont.

Entre temps, les parlementaires ont accédé à une demande forte et récurrente de nombreuses communes en modifiant la loi, laissant la possibilité, sous certaines conditions, de reporter ce transfert à 2026. Dans la mesure où la Communauté de Communes de la Dombes n'exerce aucune compétence en matière d'assainissement collectif (ni collecte, ni traitement), les communes pouvaient s'opposer à ce transfert. Une minorité de blocage s'est assez rapidement exprimée en ce sens.

Dès lors, les contours de l'étude d'accompagnement ont dû être redéfinis. Les échanges avec l'Agence de l'Eau (mars/avril 2019), financeur de l'étude à hauteur de 80%, ont incité les élus communautaires à poursuivre les travaux au-delà du simple diagnostic pour ne pas perdre le bénéfice de l'aide substantielle qui nous a été accordée, et continuer à se mettre en ordre de marche dans la perspective d'un transfert qui semble inéluctable. Les travaux se sont donc poursuivis en 2019 avec la définition du niveau de service attendu, et les simulations sur les conséquences financières (niveau des investissements à prévoir et impact sur le prix de l'eau).

### **B- Le service public d'assainissement non collectif :**

Le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'assainissement non collectif est proposé en annexe. Il contient toutes les informations utiles relatives à l'exercice de cette compétence en 2019.

#### **2.2.3 GEMAPI**

D'un point de vue hydrographique, la Communauté de Communes de la Dombes se caractérise par la présence de 5 bassins versants distincts, drainés par les cours d'eau suivants : la Chalaronne, la Veyle, la rivière d'Ain, la Sereine, le ruisseau des Echets.

Conformément à la Loi dite MAPTAM du 27 juillet 2014, la Communauté de Communes de la Dombes dispose de la compétence GEMAPI depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 (Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), en lieu et place des communes qui endossaient jusqu'à présent cette responsabilité (article L211-7 du code de l'environnement). Cette compétence a été enrichie d'items supplémentaires pour coller au mieux aux statuts des syndicats de rivière à qui nous avons transféré l'exercice de cette compétence (modification statutaire par délibération du Conseil du 12 octobre 2017), dans une logique de gestion cohérente à l'échelle des bassins versants.

Par jeu de représentation-substitution, les syndicats de rivières existants sont depuis devenus des syndicats de communautés de communes.

De fait, la Communauté de Communes de la Dombes est aujourd'hui membre de 4 syndicats de rivières :

- Le syndicat des rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône (SRDCBS)
- Le syndicat mixte de la Veyle Vivante (SMVV)
- Le syndicat de la rivière d'Ain Aval et de ses Affluents (SR3A)
- Le syndicat du ruisseau des Echets et du ravin des profondières

La Communauté de Communes de la Dombes reste de fait pleinement compétente en matière de GEMAPI sur le bassin versant de la Sereine pour lequel aucune structure de coopération intercommunale n'a encore été créée. La Communauté de Communes de la Côtière à Montluel a poursuivi en 2019 sa réflexion pour identifier un mode de gouvernance adéquat à l'échelle de ce bassin versant (réflexion menée en

associant les 3 autres Communautés de Communes concernées). La création d'un syndicat est envisagée et une proposition de statuts a été faite aux EPCI susceptibles d'adhérer au futur syndicat. Pour le moment, la rédaction de ces statuts ne fait pas consensus, en particulier pour notre Communauté de Communes et celle de la Plaine de l'Ain. La prise de décision se fera probablement en 2020.

Il est à noter également qu'une étude a été lancée à l'initiative de la CA3B (Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse), début 2019, intitulée « étude d'opportunité de fusion des syndicats de rivière de la Reyssouze, de la Veyle Vivante, et des territoires de Chalaronne ». Ce travail a pour finalité d'offrir aux élus les éléments nécessaires pour statuer sur l'intérêt d'une éventuelle fusion entre 2 ou 3 de ces syndicats. Les élus de la Communauté de Communes de la Dombes ont majoritairement souhaité participer à cette étude. Dans un contexte politique peu favorable pour objectiver ce genre de débat, cette étude a été ajournée. Les travaux devraient reprendre en 2020, une fois le cycle d'élections municipales/communautaires/syndicales terminé.

Enfin, il est important de rappeler le financement de la compétence GEMAPI est assuré par la mise en place, depuis 2018, de la taxe du même nom (délibération du 18 janvier 2018). Son produit pour l'année 2019 a été fixé à 170 000 €, montant global cumulé des adhésions aux 4 syndicats de rivière.

## 2.3 L'action sociale - proximité

### 2.3.1 MSAP

La Maison de services au public (MSAP) offre un réel service de proximité et un véritable soutien aux usagers rencontrant des difficultés dans leurs démarches administratives ; de plus, certaines personnes ne maîtrisent pas ou mal ni la lecture, ni l'écriture et n'identifient pas les différentes administrations.

La MSAP permet de conseiller les usagers sur les démarches à suivre, de les accompagner et de les orienter vers les organismes et services administratifs appropriés.

Certaines personnes, ne disposant pas de poste informatique ou de connexion internet à leur domicile, viennent régulièrement. Une assistance leur est proposée si elles ne maîtrisent pas l'utilisation de l'outil informatique.

La MSAP est sollicitée pour diverses demandes telles que les inscriptions à Pôle Emploi, les demandes de retraite, d'aide au logement, de logements sociaux, de Complémentaire Santé Solidaire, depuis la simple information jusqu'à la constitution intégrale de dossiers, mais également pour d'autres demandes.

Dans le cadre du déploiement de la MSAP, un nouvel agent avait été recruté à mi-temps et assurait des permanences hebdomadaires dans les mairies de Neuville-les-Dames, Saint-André-de-Corcy, Villars-les-Dombes, Saint-Paul-de-Varax et Châtillon-la-Palud, depuis le lundi 2 octobre 2017.

L'activité de la MSAP est en croissante et constante augmentation ; aussi pour une encore meilleure couverture du territoire et un fonctionnement optimal de ce service, une réflexion a conduit à envisager la mise en place de nouvelles permanences : une journée à Châtillon-sur-Chalaronne en plus des permanences existantes, une demi-journée supplémentaire à Villars-les-Dombes, une demi-journée à Chalamont et Saint-Trivier-sur-Moignans. Ces nouvelles permanences sont effectives depuis le 15 mai 2019 et assurées par le second agent d'accueil MSAP désormais mis à disposition à plein temps.

D'autre part, à la suite de la proposition qui avait été faite aux mairies du territoire de participer à titre expérimental à cette évolution du fonctionnement de la Maison de services au public et après concertation avec la CAF et le Conseil départemental, partenaires locaux de la convention, les maires et les secrétaires de mairie de Birieux, Saint-Georges-sur-Renon et Sandrans se sont portés volontaires ; aussi, les secrétaires

de ces communes effectuent l'accueil de premier niveau du public en ce qui concerne ses démarches administratives, et ce depuis octobre 2017.

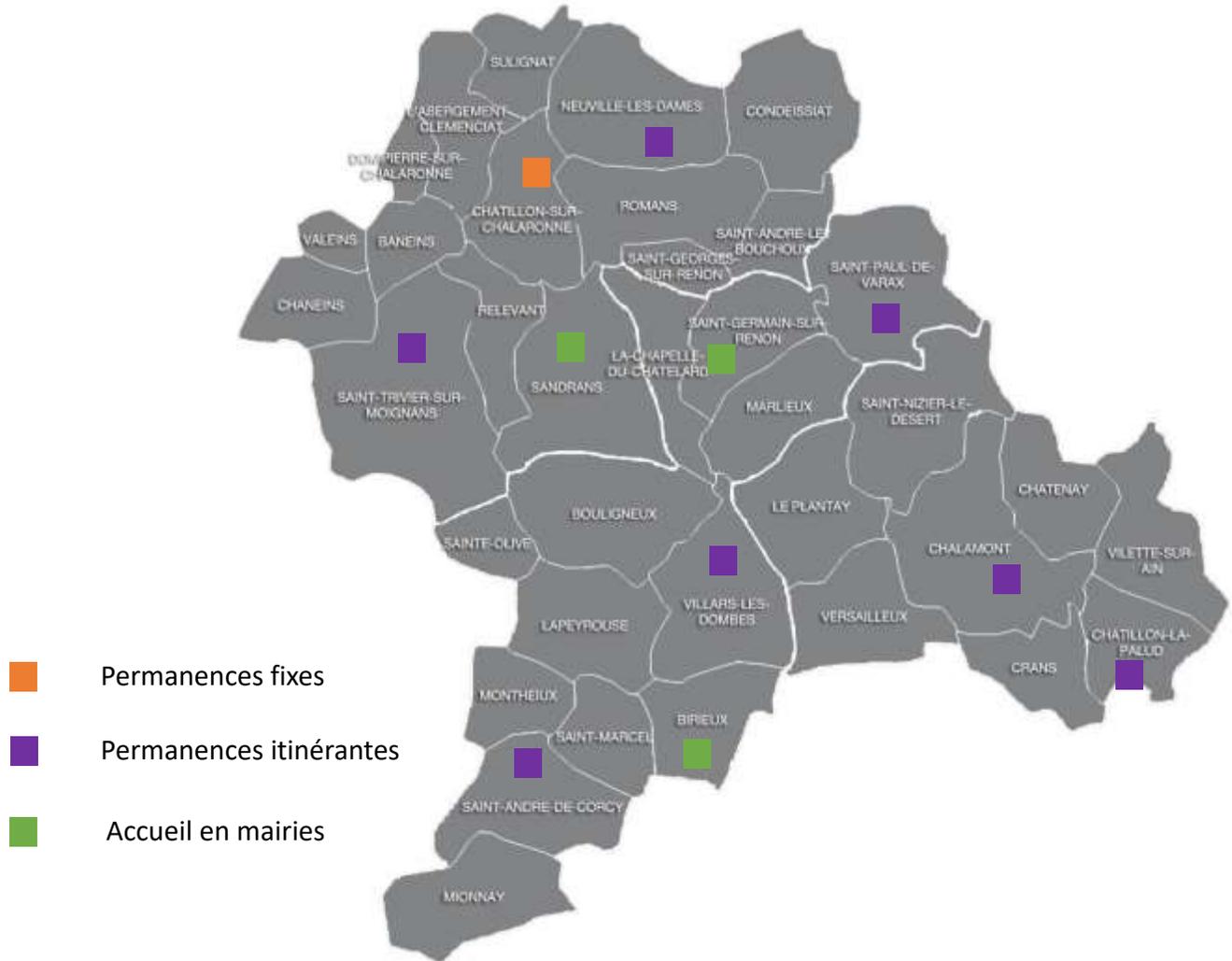
### Permanences de la Maison de services au public

<b>Châtillon-sur-Chalaronne</b>		
	<b>Matin</b>	<b>Après-midi</b>
<b>Lundi</b>	9h00 – 12h00	13h30 – 17h00
<b>Mardi</b>	9h00 – 12h00	13h30 – 18h45
<b>Mercredi</b>	9h00 – 12h00	/
<b>Jeudi</b>	9h00 – 13h00	13h45 – 16h30
<b>Vendredi</b>	9h00 – 12h00	13h30 – 16h30

<b>Permanences délocalisées</b>		
<b>Mairie</b>	<b>Jour</b>	<b>Horaires</b>
<b>Birieux</b>	Mardi	14h00 – 19h00
	Mercredi	8h00 – 12h30
	Samedi	8h00 – 12h30
<b>Chalamont (Bureau de Poste)</b>	Vendredi	9h00 – 12h00
<b>Chatillon la Palud</b>	Vendredi	14h00 – 17h00
<b>Neuville les Dames</b>	Mardi	14h00 – 17h00
<b>St André de Corcy</b>	Mercredi	9h00 – 12h00
<b>St Georges sur Renon</b>	Mardi	9h00 – 12h00
	Jeudi	16h00 – 19h30
<b>St Paul de Varax</b>	Mardi	9h00 – 12h00
<b>St Trivier sur Moignans</b>	Jeudi	9h00 – 12h00
<b>Sandrans</b>	Mardi	17h00 – 19h00
<b>Villars les Dombes</b>	Mercredi	14h00 – 17h00
	Jeudi	14h00 – 17h00



## Carte des permanences



## Statistiques la Maison de services au public

Nombre de demandes	3 369 demandes
<i>Territoire CCD</i>	<i>3 113 demandes</i>
<i>Hors territoire</i>	<i>254 demandes</i>
<i>Origine géographique inconnue</i>	<i>2 demandes</i>
<b>Personnes venues</b>	<b>2 985</b>
<b>Appels téléphoniques</b>	<b>373</b>
<b>Courriels</b>	<b>11</b>
<b>Objet de la demande</b>	
Assurances	12
Consommation	55
Divers	238
Emploi, travail, formation	311
Jeunesse, enseignement	22

Etrangers en France	14
Famille	41
Handicap	64
Impôts, taxes	179
Justice	33
Logement	355
Relations avec l'administration	1
Papiers et citoyenneté	432
Retraite	596
Santé	459
Social	548
Transports	9

### Permanences de différents organismes

#### Pôle Emploi :

Une présence quasi permanente de Pôle Emploi a été effective jusqu'en avril 2019. Deux conseillers de Pôle Emploi étaient présents quasiment tous les jours et assuraient sur place la réalisation d'entretiens avec les demandeurs d'emplois et la réception des usagers sur le flux. Ils géraient aussi toute la relation avec les entreprises du canton.

#### C.I.D.F.F. et A.D.I.L. :

Des juristes de l'A.D.I.L. (Agence Départementale d'Information sur le Logement) de l'Ain et du C.I.D.F.F. (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) assurent une permanence mensuelle depuis 2009.

L'A.D.I.L. assure un rôle de conseils et d'informations juridiques, financiers et fiscaux en matière de logement auprès des usagers. Les conseils sont neutres et gratuits.

Le C.I.D.F.F. de l'Ain assure un rôle d'information et d'accompagnement en matière d'accès au Droit, d'emploi-formation et de médiation familiale auprès des usagers.

#### Service social de la CARSAT Rhône-Alpes :

Deux travailleurs sociaux de la CARSAT Rhône-Alpes assurent en alternance une permanence hebdomadaire depuis novembre 2019.

Les travailleurs sociaux du Service Social de la CARSAT Rhône-Alpes reçoivent les assurés du Régime Général lors de permanences délocalisées et leurs proposent un accompagnement social leur permettant de faire valoir leurs droits. Ces permanences facilitent l'accès des usagers aux services proposés par le Service Social de la CARSAT Rhône-Alpes en leur évitant de se déplacer.

## 2.3.2 La petite enfance et la parentalité

### A. Présentation générale :

La Communauté de communes de la Dombes exerce la compétence intégrale de la petite enfance et de la parentalité (en fonctionnement et en investissement) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. A ce titre le service petite enfance parentalité est chargé de mettre en place et de développer cette compétence sur l'ensemble du territoire.

La vice-présidente chargée de l'action sociale, Mme Lacroix, assure la définition de la politique du service. Elle représente la communauté de communes dans les instances politiques des partenaires de l'action sociale.

Le poste de référente petite enfance à mi-temps est passé à un poste de coordinatrice petite enfance parentalité à temps complet au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ses missions sont la mise en œuvre de la politique petite enfance parentalité sur le territoire et l'appui technique aux élus.

#### Agents :

Ce service comporte 4 agents :

- ∞ Une coordinatrice petite enfance parentalité, responsable du service, qui travaille en lien avec la vice-présidence et le directeur général des services.
- ∞ Une animatrice de RAM (mise à disposition de l'association Tom Pouce)
- ∞ Une ludothécaire (mise à disposition du centre social La passerelle)
- ∞ Une auxiliaire de puériculture (mise à disposition de l'association Tom Pouce jusqu'en septembre 2019 puis en disponibilité pour convenance personnelle).
- ∞ Une animatrice petite enfance (en congé parental)

#### Formations :

En 2019, la coordinatrice du service a suivi plusieurs formations :

- ∞ Les modes de gestion et la contractualisation dans le secteur de la petite enfance, 3 jours
- ∞ Le diagnostic de territoire au service d'une politique petite enfance-enfance-jeunesse, 3 jours
- ∞ La fonction de coordination dans le champ éducatif, 3 jours
- ∞ La mise en cohérence et la mise en œuvre d'un projet politique petite enfance et enfance-jeunesse sur un même territoire, 3 jours

#### Focus Brin d'Malice 2019 :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Communauté de communes a revu les modes de gestions de ses établissements. La gestion du Pôle Petite Enfance Brin d'Malice a été travaillé sur l'année 2018 avec un effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019. L'association Tom Pouce a exprimé le souhait de reprendre la gestion du multi accueil et du RAM Brin d'Malice. Un avenant à la convention d'objectifs et de financement a été signé fin 2018 ainsi que des conventions de mise à disposition de personnel.

Le centre social La Passerelle a exprimé le souhait de reprendre la gestion de la Ludothèque. La gestion par le centre social permet de basculer ce lieu dans le champ de la parentalité et d'ouvrir plus largement le public et de profiter du rayonnement du centre social tout en conservant une offre de service identique.

## B. Petite enfance :

### Les modes d'accueil du jeune enfant :

La communauté de communes compte 8 établissements collectifs d'accueil du jeune enfant de type crèches et micro crèche<sup>1</sup> soit 170 places, et 5 Relais Assistants Maternels répartis sur l'ensemble du territoire.



<sup>1</sup> Les établissements d'accueil collectifs sont des structures multi accueil (régulier, occasionnel ou d'urgence) pour des enfants de 10 semaines à 4 ou 6 ans selon l'agrément délivré par la PMI. Les crèches sont d'une capacité supérieure à 10 places. Les micro-crèches ont une capacité de 10 places.

	CRECHE	LIEU	MODE DE GESTION	GESTIONNAIRE	NOMBRE DE PLACES
1	Multi Accueil Brin d'Malice 	Châtillon sur Chalaronne	Convention d'objectifs et de financement	Association Tom Pouce	12
3	Crèche Tom Pouce 	Châtillon sur Chalaronne	Convention d'objectifs et de financement	Association Tom Pouce	40
4	Crèche L'Arche des Bambins 	Neuville les Dames	Convention d'objectifs et de financement	Association L'Arche des Bambins	20
5	Micro Crèche Espace Petite Enfance 	Marlieux	DSP	Centre Social Mosaïque	10
7	Multi Accueil Petite Enfance Centre Social 	Chalamont	Convention d'objectifs et de financement	Centre Social Mosaïque	18
9	Multi Accueil Espace Petite Enfance 	Villars les Dombes	DSP	Léo Lagrange AURA Nord	36
11	Multi Accueil Espace Petite Enfance 	Saint André de Corcy	DSP	Léo Lagrange AURA Nord	24
13	Micro Crèche Espace Petite Enfance 	Mionnay	DSP	Léo Lagrange AURA Nord	10
<b>TOTAL</b>					<b>170</b>

	RAM	LIEU	MODE DE GESTION	GESTIONNAIRE	NOMBRE D'ASSISTANTS MATERNELS
2	RAM Tom Pouce 	Châtillon sur Chalaronne	Convention d'objectifs et de financement	Association Tom Pouce	101
6	RAM Espace Petite Enfance 	Marlieux	DSP	Centre Social Mosaïque	43
8	RAM Mosaïque 	Chalamont	Convention d'objectifs et de financement	Centre Social Mosaïque	50
10	RAM Espace Petite Enfance 	Villars les Dombes	DSP	Léo Lagrange Aura Nord	68
12	RAM Espace Petite Enfance 	St André de Corcy Mionnay	DSP	Léo Lagrange Aura Nord	74
<b>TOTAL</b>					<b>336</b>

a) Définition

## C'EST QUOI UNE CRÈCHE ?



### LES PRINCIPES

La crèche est un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE). Sa vocation est **d'accueillir collectivement des enfants en âge préscolaire**, sous la responsabilité de professionnels qualifiés, qui assurent le bien-être, la santé, la sécurité et le développement des enfants confiés dans le respect de l'autorité parentale.

### LES CONDITIONS D'ACCUEIL

Les EAJE du territoire de la Dombes (multi-accueil, crèche, micro-crèche) accueillent des enfants de 10 semaines à 4 ou 6 ans. Ils sont réservés prioritairement aux habitants de la Communauté de Communes de la Dombes. L'accueil peut-être :

- **Régulier** : accueil contractualisé dans la durée avec jours et horaires précis. Le dossier de pré-inscription doit être déposé et présenté en commission d'attribution des places, qui a lieu deux fois par an. Les places sont attribuées en fonction des disponibilités et de critères prédéfinis.
- **Occasionnel** : réservation en fonction des places disponibles. L'admission se fait directement auprès de la directrice de l'établissement souhaité.
- **D'urgence** : l'accueil est limité dans la durée en fonction des disponibilités, le temps pour la famille de trouver une nouvelle solution d'accueil. L'admission se fait directement auprès de la directrice de l'établissement souhaité.

### LES MISSIONS



- **L'accueil** : l'enfant et sa famille sont accueillis au sein d'un établissement conçu pour répondre aux besoins de l'enfant.
- **L'accompagnement** : les professionnels accompagnent les parents et les enfants quel que soit l'origine, la situation, les choix de pratiques éducatives dans le respect de l'enfant.
- **L'éducation** : la vie à la crèche participe à l'émancipation future de l'enfant en l'aidant à devenir moins dépendant de l'adulte et en lui offrant la possibilité d'apprendre à faire des choix toujours en lien avec les familles.

b) *Fréquentation des EAJE de la Communauté de communes de la Dombes*

	Capacité	Nombre d'enfants inscrits	Nombre de familles Ayant fréquenté un EAJE	Taux de fréquentation en %	Enfants en situation de handicap accueillis	% famille avec tarif <1€	Tarif moyen des familles
Brin d'Malice	12	56	47	76,3	0	34	1,36 €
Centre social Mosaïque	18	81	75	81,48	0	21,33	1,63 €
L'Arche des Bambins	20	59	44	75,71	0	32,2	1,58 €
Marlieux	10	27	26	73,37	0	53,8	1,15 €
Mionnay	10	29	28	89,03	0	32,14	1,60 €
Saint André de Corcy	24	77	65	76,27	1	18,2	1,54 €
Tom Pouce	40	112	68	79,87	2	19,6	1,89 €
Villars les Dombes	36	100	83	75,2	1	36	1,59 €
<b>Total territoire</b>	170	541	436	78,40	4	30,91	1,54 €

Analyse des données :

∞ Générale

En 2019, 541 enfants ont fréquenté au moins une fois un établissement d'accueil du jeune de la Communauté de communes de la Dombes, soit environ 40% de la population des 0-3 ans.

Une place en crèche est occupée en moyenne par 3.2 enfants. Ce chiffre est supérieur à la moyenne nationale qui est à 2.6 enfants. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées : le rythme de travail des familles (travail en équipe, temps partiel), la diversité d'accueil par enfant (accueil collectif, individuel, familial), le développement de l'accueil partiel, la gestion de l'équipement par les directrices pour ajuster les contrats au plus près des besoins de chaque famille, le développement de l'accueil occasionnel. Ces hypothèses peuvent mettre en avant que les modes de fréquentation ont évolué d'une part pour les familles qui recherchent d'autres solutions pour réduire les coûts des frais de garde de leurs enfants, mais également du côté des gestionnaires qui sont incités par les politiques de la CAF à réajuster de manière régulière les contrats des familles.

Le taux de fréquentation est de plus de 78%. Le taux de fréquentation dans les crèches est fluctuant selon les périodes de l'année. Les mois d'août, septembre, décembre et janvier sont des mois plus calmes (congés, rentrée et maladies hivernales). Le taux plus faible de ces mois est compensé par d'autres mois plus importants tels qu'avril mai juin et juillet (absences de maladie, développement de l'accueil occasionnel avant scolarité, etc.).

Le taux moyen du territoire montre une bonne gestion des équipements en terme de contrats faits aux familles, de remplacements des absences, de gestion de l'agrément modulé<sup>2</sup>. Contractuellement, ce taux doit être supérieur à 70% annuellement afin de permettre à la collectivité de percevoir la prestation Contrat Enfance Jeunesse de la Caisse d'Allocations Familiales dans sa totalité.

∞ Tarifification

Le tarif moyen des familles est un indicateur qui permet de vérifier l'évolution des familles (niveau de vie, enfants à charge, adéquation avec le projet social de l'établissement, etc.).

Le tarif inférieur à 1€ est l'indicateur retenu par la CAF pour la mise en évidence des familles en difficulté. Il est demandé à chaque établissement l'accueil de 20% de familles avec tarif inférieur à 1€. Cet indicateur est à mettre en parallèle au tarif moyen payé par les familles et peut montrer des disparités entre les familles.

Toutefois cet indicateur est à prendre avec précaution et nécessite un approfondissement dans son étude. En effet, le tarif est l'application d'un barème national fixé par la CAF et déterminé par les revenus des familles mais également par le nombre d'enfants à charge (au sens des prestations familiales).

De fait peuvent être comptabilisées dans les familles fragiles, les familles dont :

- Les 2 parents travaillent, avec un ou plusieurs enfants à charge selon la rémunération
- Un seul des parents travaillent avec plusieurs enfants à charge selon la rémunération.
- Les familles monoparentales
- Les familles recomposées.

Une déduction rapide peut être alors avancée en qualifiant les familles avec tarif < à 1€ de pauvre. Cette déduction est alors inexacte selon le profil de la famille. Pour certaines, le choix est fait par l'un des parents

---

<sup>2</sup> Agrément modulé : l'agrément modulé est délivré par la Protection Maternelle et Infantile, service du Conseil Départemental. Il permet d'avoir une capacité d'accueil différente selon les heures et les jours en fonction du besoin réel de l'établissement.

de ne pas travailler (sans complément mode de garde de la CAF), la famille estimant que les revenus de l'autre parent sont suffisants pour subvenir aux besoins de la famille.

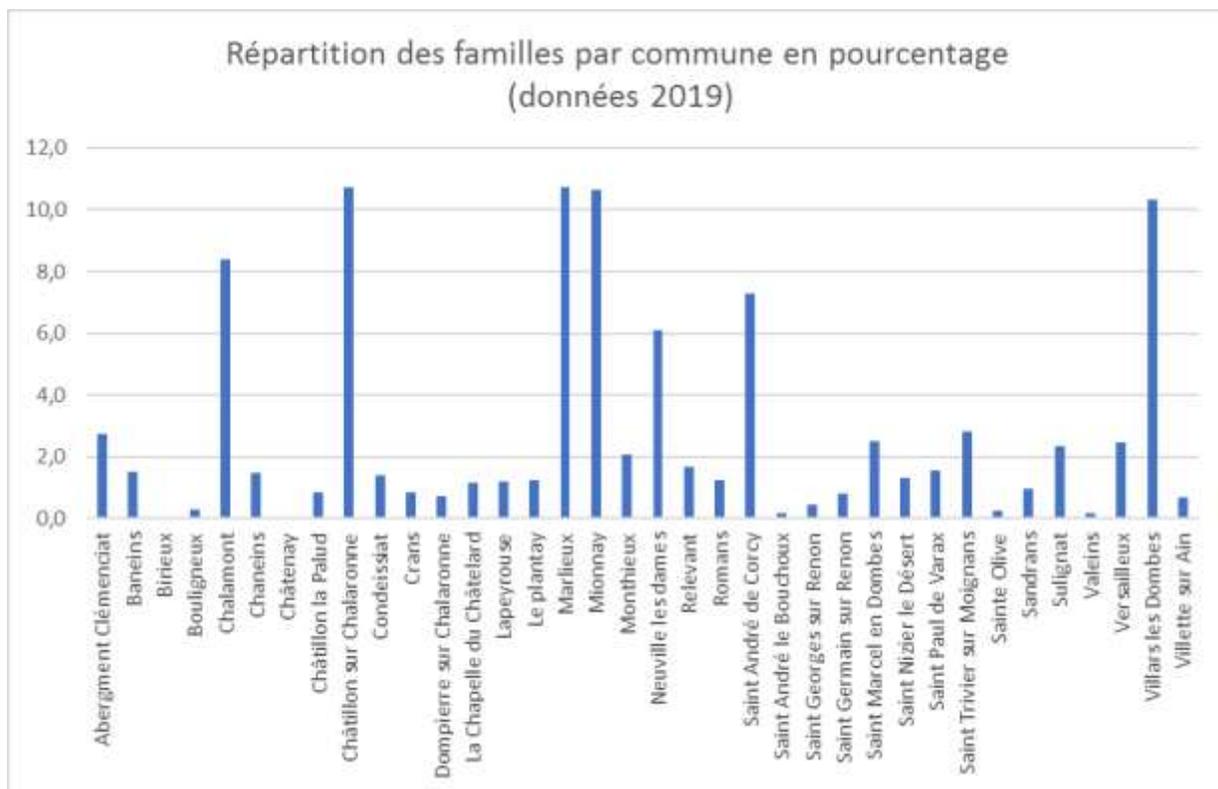
Néanmoins, cet indicateur permet la mise en évidence d'un public auquel les professionnels doivent être attentifs (difficultés économiques, sociales, isolement, burn-out parental, taux d'activité des femmes choisi ou subi, etc.) et permet donc d'orienter le projet social et/ ou les actions de parentalité.

∞ Bonus

Depuis 2019, la Caf a mis en place un bonus mixité social qui permet d'affiner l'accompagnement des familles selon un nouveau barème qui identifie les familles au tarif moyen  $\leq 0.75\text{€}$ . Ce bonus a pour but d'inciter les structures à l'accueil des familles en difficultés (mise en place de campagne de communication et de soutien à la parentalité, etc.)

Depuis 2019, la CAF a également mis en place un bonus handicap afin de favoriser l'inclusion de ce public dans les structure petite enfance.

Ces deux bonus sont inclus le contrat de prestation de service unique signé entre les gestionnaires, la CAF et la MSA.



Les Relais Assistants Maternels (RAM) :

a) *Définition*

## C'EST QUOI UN RAM ?



### DE NOMBREUSES MISSIONS

#### - **Mission d'information en direction des parents et des professionnels de la petite enfance**

##### En direction des parents :

- Information sur l'ensemble des modes d'accueil existant sur le territoire.
- Information générale en matière de droit du travail et orientation vers des spécialistes en cas de questions spécifiques.
- Sensibilisation aux droits et devoirs du parent-employeur.

##### En direction des professionnels :

- Renseignements sur les conditions d'accès et d'exercice de ces métiers.
- Orientation vers les différentes aides auxquelles peuvent prétendre les assistants maternels.
- Information générale en matière du droit du travail et orientation vers des spécialistes en cas de questions spécifiques.

#### - **Un cadre de rencontres et d'échanges sur les pratiques professionnelles**

- Lieu d'échanges et de rencontres pour les parents, professionnels de la petite enfance et enfants.
- Organisation de temps collectifs (animations à destination des enfants accueillis chez un assistant maternel), réunions à thème, conférences, manifestations festives en suscitant l'implication des assistants maternels et des parents.
- Organisation d'activités d'éveil en collaboration avec d'autres structures (crèches, ludothèques, centres sociaux...).

### QUATRE GRANDS PRINCIPES



- La neutralité dans la mise en relation de l'offre et de la demande d'accueil.
- La neutralité dans l'information et l'accompagnement de la relation employeur / salarié.
- La participation des professionnels sur la base du volontariat et de l'accord des familles.
- La gratuité.

b) Fréquentation des RAM

	Nombre animatrice en ETP	Nombre d'assistants maternels au 31/12/19	Nombre de temps collectifs	Nombre moyen d'enfants par temps collectifs	Nombre d'enfants différents aux temps collectifs	Nombre moyen d'ass mat par temps collectifs	Nombre d'ass mat différents aux temps collectifs	Contacts parents	Contacts ass mat
Brin d'Malice	1	101	109	10	68	5	27	294	327
Centre social Mosaïque	0,5	50	102	10	31	5	20	158	102
Marlieux	0,5	43	23	17	40	6	15	13	4
Saint André de Corcy - Mionnay	0,8	68	105	11	148	5	45	243	1236
Villars les Dombes	0,8	74	138	11	98	11	37	210	210
<b>TOTAL CCD</b>	<b>3,6</b>	<b>336</b>	<b>477</b>	<b>59</b>	<b>385</b>	<b>32</b>	<b>144</b>	<b>918</b>	<b>1879</b>

## Analyse des données

### ∞ Animatrice de RAM

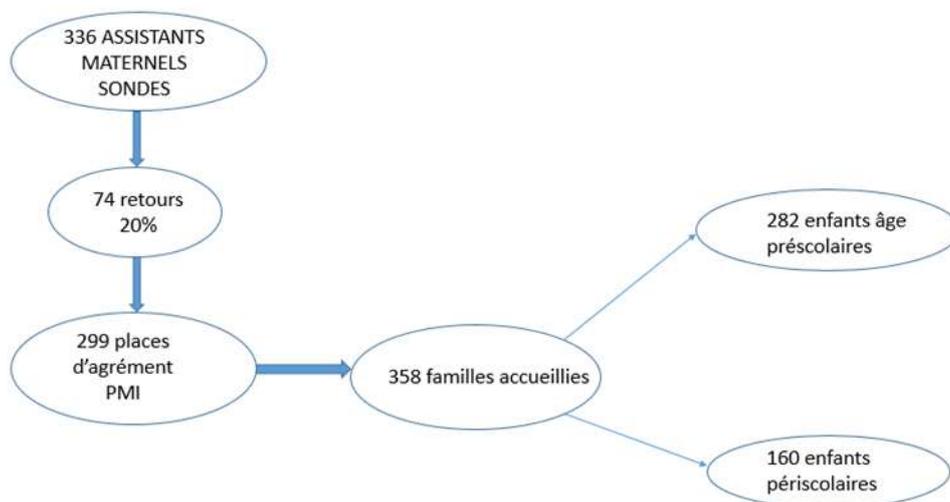
Les RAM emploient 3.6 équivalents temps plein sur l'ensemble du territoire. Les préconisations de la CAF sont d'un équivalent temps plein pour 70 assistants maternels. Cette préconisation est une tendance à laquelle il faut se référer sans être dans l'application stricte, le nombre d'assistants maternels étant en évolution permanente sur un territoire. Néanmoins nous constatons un écart d'un peu plus d'1 ETP afin d'atteindre les préconisations de la CAF. Cet écart doit être un point de vigilance sur l'animation des RAM afin d'offrir un niveau de service similaire sur l'ensemble du territoire.

### ∞ Temps Collectifs

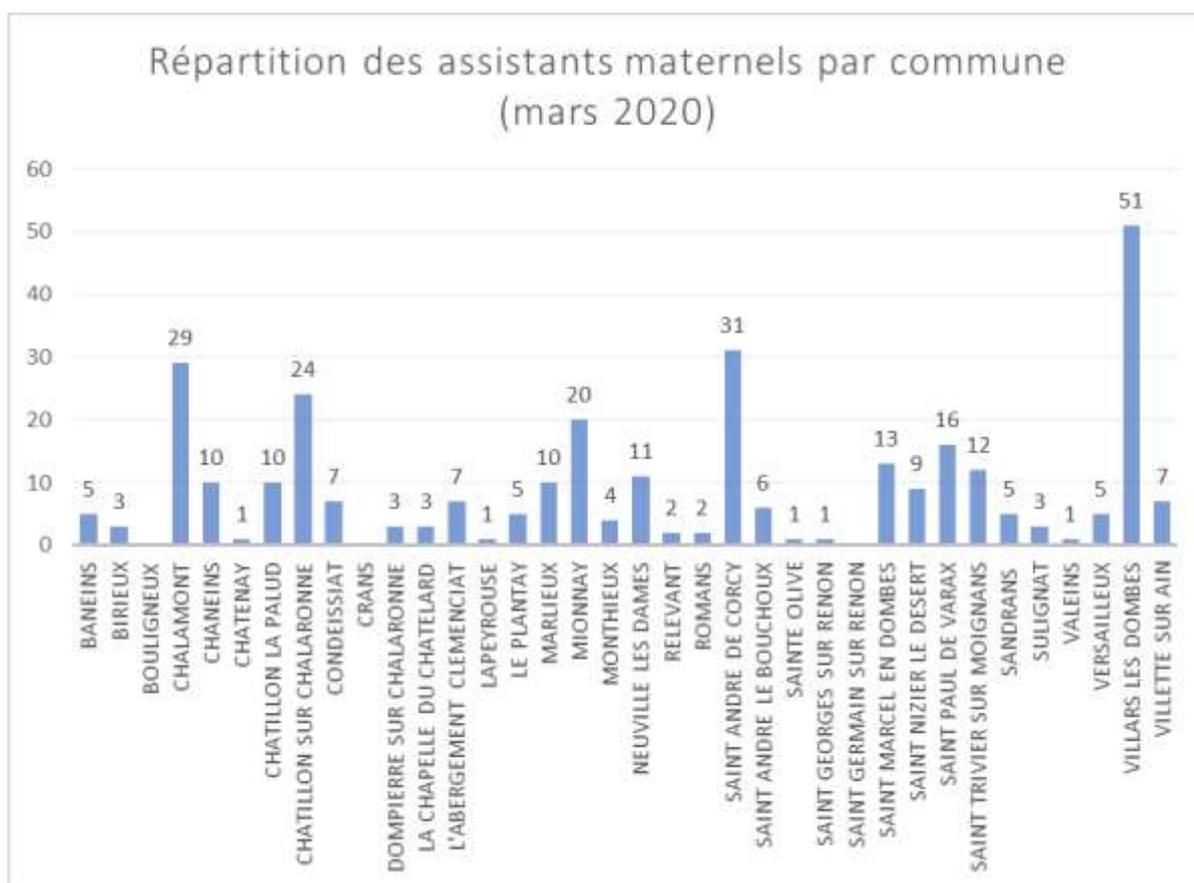
42% des assistants maternels du territoire a fréquenté au moins une fois le Relais d'Assistants Maternels en 2019 pour des temps collectifs, des renseignements, des événements, etc. Face à la forte demande des assistants maternels, les animatrices de RAM ont mis en place des inscriptions pour ces temps collectifs. Cette méthode permet à chaque assistant maternel qui le souhaite de pouvoir profiter des activités du RAM. Des temps de convivialité sont également organisés pour l'ensemble des professionnelles.

## Consultation des assistants maternels

Le nombre d'enfants accueillis par les assistants maternels est complexe à obtenir. En effet, les assistants maternels n'ont pas l'obligation de renseigner le nombre d'enfants accueillis. Toutefois un sondage a été mené auprès des professionnels pour un recueil de données 2019. Ce sondage est le premier mené par la Communauté de communes auprès des assistants maternels du territoire, le taux de réponse est assez faible, la collectivité n'est habituellement pas l'interlocuteur direct des assistants maternels. Le partenariat avec les RAM est alors décisif pour aller à la rencontre de cette profession en recherche de valorisation.



*Sondage des assistants maternels (données 2019)*



#### Développement de réseaux petite enfance :

Ces réseaux sont animés par la coordinatrice petite enfance parentalité.

Les p'tits déj' des EAJE :

Depuis fin 2017, les directrices d'EAJE se retrouvent une matinée par trimestre. Lors de ces temps de rencontres différents axes de travail sont poursuivis.

Un temps d'échanges est nécessaire pour l'actualité générale de la politique petite enfance menée à tout échelon. Une thématique est abordée à chaque rencontre.

En 2019, les thématiques de travail ont été :

- ∞ La procédure d'entrée en crèche,
- ∞ Les dérogations,
- ∞ La communication (première approche)

Les thématiques travaillées ont ensuite été présentées à la commission action sociale pour avis avant décision du bureau ou du conseil communautaire.

Café des RAM :

Initié en 2019, les cafés de RAM sont destinés aux animatrices de RAM du territoire.

L'objectif premier était la rencontre, la connaissance des animatrices et créer un réseau partenarial avec un développement de projet commun.

Ce réseau s'est rapidement trouvé une légitimité et les animatrices ont su se saisir de cet espace pour échanger et développer des projets. Il est devenu un espace de travail essentiel pour les animatrices de RAM.

Les thématiques de travail abordées :

- ∞ La répartition des communes sur les RAM (premiers échanges)
- ∞ Communication (premiers échanges)
- ∞ Journée des assistantes maternelles : une soirée conférence à destination des assistants maternels été organisée le 19 novembre 2019 sur le thème de la valorisation de la profession d'assistants maternels avec Caroline Bruyas. Cette conférence s'est déroulée à Villars les Dombes, 25 assistantes maternelles ont assisté à cette conférence. Des co-voiturage ont été organisés pour que chacune puisse se déplacer.

### **C. Parentalité**

#### Intervention générale :

La communauté de communes intervient auprès de partenaires pour le développement de la parentalité sur le territoire. Son action prend différentes formes : soutien financier, matériel, appui technique, participation / représentation ou développement et animation de projet.

En 2019, le développement de la parentalité s'est porté sur le soutien au centres sociaux du territoire par la signature de pacte de coopération entre les collectivités, la CAF, la MSA, le conseil départemental et les centres sociaux. La Communauté de communes permet de soutenir les actions des centres sociaux en matière de parentalité mais également en matière de petite enfance et d'animation globale.

La communauté de communes participe aux comités de suivi organisés par les centres sociaux mais est également présentent dans les réunions institutionnelles pour la définition des orientations.

#### Animation de réseaux :

La communauté de commune intervient dans la co-animation du Réseau Parentalité Chalaronne, réunissant des acteurs de la petite enfance pour développer des actions sur le bassin de vie du centre social La Passerelle. Cette action permet aux acteur notamment petite enfance de développer des actions communes en faveur de la parentalité.

#### Ludothèque :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, Le centre social la passerelle assure la gestion de la ludothèque Brin d'Malice. La ludothécaire de la Communauté de communes est mise à disposition du centre social la Passerelle depuis septembre 2019 suite à congé parental. Le dernier trimestre a consisté à poursuivre les actions de la ludothèque et à définir le projet de développement présenté en comité de suivi en octobre 2019.

En décembre 2019, le rayonnement de la ludothèque s'est élargi la mise en place d'une permanence à Chalamont, fruit d'un développement de partenariat avec le centre social Mosaique de Chalamont. La communauté soutient et appuie financièrement les actions du centre social la Passerelle pour le développement de la ludothèque à l'échelle intercommunale.

## **D. Instances :**

### Commission Action Sociale :

La commission a pour rôle d'étudier et d'émettre un avis sur le dossier avant leur passage en bureau et en conseil communautaire. La commission action sociale s'est réunie à 3 reprises durant l'année 2019 afin d'étudier les thèmes suivants :

- ∞ La démarche d'admission commune aux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant du territoire
- ∞ L'extension du RAM à Mionnay
- ∞ L'espace petite enfance de Marlieux et sa délégation de service public
- ∞ La réhabilitation de la crèche de Neuville les Dames
- ∞ Le diagnostic de territoire et la présentation de la Convention Territoriale Globale (CTG)

La démarche d'admission commune aux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant du territoire :  
Face aux demandes de préinscription en crèche, il apparut nécessaire que l'ensemble des demandes du territoire soient étudiées de manière identique sur l'ensemble du territoire.

2019, a donc vu la création de trois commissions d'attribution des places par bassin de vie et des gestionnaires d'établissement.

La première regroupe les structures de Villars les dombes, Saint André de Corcy et Mionnay.

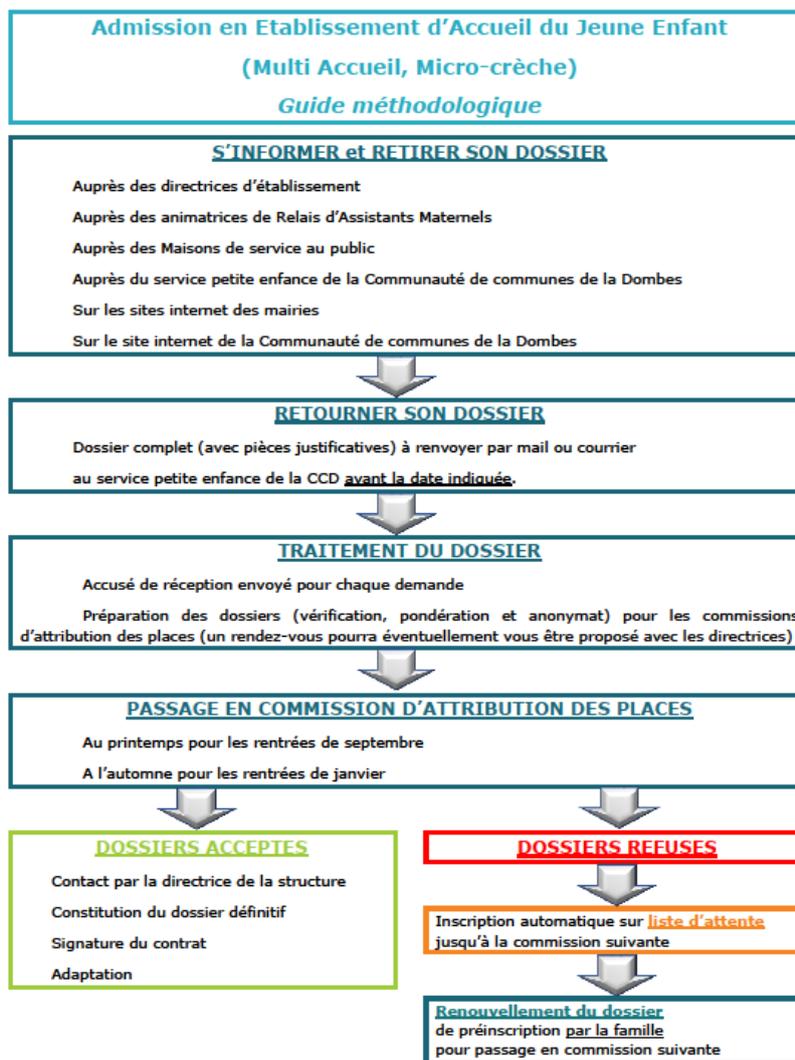
La seconde regroupe les structures de Marlieux et Chalamont.

La troisième, les structures de Châtillon sur Chalaronne (Tom Pouce et Brin d'Malice) et Neuville les Dames.

Cette réflexion menée initialement avec les directrices d'établissements puis débattue en commission a permis d'aboutir à une démarche de préinscription commune, l'établissement d'une grille de critères commune et la mise en place de commission d'attribution des places nouvelle version.

Les critères mis en avant sont :

- ∞ La priorité aux habitants de la Communauté de communes,
- ∞ L'antériorité du dossier,
- ∞ La situation familiale et professionnelle,
- ∞ Les cas particuliers,
- ∞ Chaque dossier est étudié par les membre de la commission d'attribution des places,
- ∞ La démarche commune est entrée en vigueur à l'automne 2019.



L'extension du RAM à Mionnay et DSP Léo Lagrange :

En janvier 2019, l'antenne de Mionnay a ouvert ses portes pour accueillir les assistants maternels lors de temps collectifs le mardi matin. L'inauguration a eu lieu en février. La gestion est assurée par la fédération Léo Lagrange dans le cadre de la DSP 2015-2019 reconduite pour la période 2020-2023.



L'espace petite enfance de Marlieux et sa DSP :

Les travaux ont débuté en février 2018 mais ont connu d'importants retards, cet espace a donc pu ouvrir en août 2019 avec une inauguration en novembre 2019. Il accueille 27 familles pour 10 places et accompagne 49 assistantes maternelles. La gestion est assurée par le centre social mosaïque de Chalamont par le biais d'une délégation de service public (DSP).

La DSP a été attribuée à l'automne 2018 au centre social pour la période 2019-2023. Celle-ci a dû faire l'objet d'une résiliation pour motif d'intérêt général (délibération du conseil communautaire en septembre 2019). Une nouvelle DSP a été entamée pour la période d'avril 2020 à décembre 2023.



Transfert de la crèche de Neuville les Dames :

La commune de Neuville les Dames avait initié ce projet en 2015. Au 1<sup>er</sup> janvier 2019 le transfert de compétence a basculé ce projet vers la Communauté de communes. Les démarches ont été entreprises auprès de nos partenaires pour le transfert des dossiers. Certains arrivant à échéances ont dû être reconstruit selon de nouveaux dispositifs. Ce projet a donc obtenu les financements de différents partenaires :

RECETTES	
INTITULE	MONTANT EN €
CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALES DE L'AIN	282 000,00 €
CONSEIL DEPARTEMENT DE L'AIN	120 000,00 €
DETR -	120 245,00 €
REGION AUVERGNE RHONE-ALPES	57 000,00 €
AUTOFINANCEMENT	599 538,95 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE LA CONSTRUCTION</b>	<b>1 178 783,95 €</b>

Après de longues procédures, la Communauté de Communes a pu acquérir, à l'automne 2019, une partie du bâtiment pour le transfert de la crèche. Dès lors, elle a pu se consacrer au transfert de marché avec le promoteur immobilier.

Le diagnostic de territoire action sociale :

Afin de faire évoluer son projet de territoire la communauté de communes doit se doter d'outils de construction. Le diagnostic de territoire petite enfance permettra d'apporter un éclairage sur mes enjeux dans ce domaine de compétence pour les élus.

L'année 2019 a connu l'émergence de ce diagnostic.

Parallèlement, la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) a revu ses modalités d'accompagnement des territoires. Les contrats enfance jeunesse sont progressivement remplacés par des Conventions Territoriales Globales (CTG). La CTG propose un résonnement global à l'échelle d'un territoire sur l'ensemble des champs de l'action sociale (petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation globale, insertion, accès aux droits, logements, handicap, etc.)

De fait, le diagnostic de territoire devient partagé et l'avec l'ensemble des partenaires financiers mais également locaux. L'enjeu est de faire de ce diagnostic un outil d'accompagnement des élus sur l'ensemble des champs de l'action sociale sur la Communauté de communes de la Dombes avec les déclinaisons selon la définition de compétences des communes et de l'EPCI.

Le travail a été amorcé fin 2019 en partenariat avec la conseillère CAF du territoire.

Bureau et Conseil Communautaire :

Le bureau a délibéré sur ces points en 2019 :

- ∞ Approbation de l'avenant de la convention avec l'Arche des Bambins et l'association Tom Pouce
- ∞ Approbation de la demande de subvention de L'arche des Bambins
- ∞ Approbation de la demande de subvention de Tom Pouce
- ∞ Approbation de la demande de subvention du centre social Mosaïque
- ∞ Approbation de la demande de subvention du centre social la Passerelle
- ∞ Approbation de la demande de subvention de la MJC de Villars les Dombes
- ∞ Approbation de la demande de subvention DETR pour la crèche de Neuville les Dames

Le conseil communautaire a délibéré sur ces points en 2019 :

- ∞ Acquisition de l'ancien centre de convalescence - transfert de crèche Neuville les Dames
- ∞ Construction d'une micro-crèche et du RAM – modification n°2 du marché de travaux
- ∞ Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition du personnel de la ludothèque au centre social la Passerelle
- ∞ Approbation du choix d'une DSP pour la gestion de la micro-crèche et du RAM de Marlieux
- ∞ Procédure d'admission en EAJE
- ∞ Avenant de transfert au contrat du marché pour la crèche de Neuville les Dames
- ∞ Approbation de l'avenant n°1 contrat enfance jeunesse

Partenaires :



Le chapitre 1313 correspond à des subventions versées pour l'extension du RAM à Mionnay et pour la micro-crèche et le RAM de Marlieux.

#### Subventions :

La Communauté de Communes contribue aux financements d'associations locales pour l'exercice de la compétence petite enfance et le développement de la parentalité sur le territoire. A ce titre elle a versé les subventions suivantes en 2019 :

Association L'arche des Bambins Neuville les Dames	115 547,00 €
Association Tom Pouce Châtillon sur Chalaronne	328 473,00 €
Association Centre Social La Passerelle Châtillon sur chalaronne	43 744,00 €
Associaiton Centre Social Mosaïque Chalamont	98 347,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>586 111,00 €</b>

La subvention versée à l'association Tom Pouce a été réévaluée en 2019 pour tenir de la reprise en gestion du Multi Accueil et du RAM Brin d'Malice.

#### 2.3.4 L'enfance - jeunesse

Le rapport d'activités du service commun « Intervenants Musique et Sport-Coordination Enfance Jeunesse » 2019 est en annexe.

#### 2.3.4 La culture

En 2019, La Ronde des Mots s'est déroulée du 22 septembre au 15 décembre, sur six communes du territoire de la Dombes, selon la programmation suivante :

- **Ouverture : Dimanche 22 septembre 2019, à 17 h**, dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine :

« *La Grande Esbroufe* », *Conte médiéval burlesque*, *Compagnie L'Effet Railleur* (38400 ST MARTIN D'HERES)

➤ Remparts de **ST TRIVIER-SUR-MOIGNANS** (01990)

- **Dimanche 6 octobre 2019, à 15 h 30 et 17 h (deux représentations) :**

« *Léopoldine* », *Spectacle marionnetto-musical*, *Compagnie L'Attrape Troupe* (69009 LYON)

➤ Salle polyvalente de **ST GEORGES-SUR-RENON** (01400)

- **Dimanche 20 octobre 2019, à 17 h :**

« *Le Chevalier d'Estragon* », *Marionnettes*, *Compagnie Patamouss' Théâtre* (38480 ST ALBIN DE VAULSERRE)

➤ Salle polyvalente de **MARLIEUX** (01240)

- **Dimanche 17 novembre 2019, à 17 h :**

« *Boulevard Boulégand* », *Théâtre, chants, arts du cirque*, *Compagnie Les Colporteurs de Rêves* (73600 SALINS FONTAINE)

➤ Espace Culturel de Rencontre de **CHATILLON-LA-PALUD** (01320)

• **Dimanche 24 novembre 2019, à 17 h :**

« *Le p'tit cirk* », *Duo acrobatique et poétique, Compagnie Commun Accord* (38 000 GRENOBLE)

➤ Salle polyvalente de **CHALAMONT** (01320)

• **Clôture : Dimanche 15 décembre 2019, à 17 h :**

« *Le Grand Show des Petites Choses* », *Marionnettes en objets du quotidien, Compagnie Les Frères DUCHOC* (26120 CHABEUIL)

➤ Salle du niveau 4, Siège de la Communauté de Communes de la DOMBES, à CHATILLON-SUR-CHALARONNE (01400)

Par délibération du Bureau communautaire du 25 juillet 2019, les tarifs suivants avaient été fixés (reconduction des tarifs des années précédentes) :

- Gratuité pour le spectacle d'ouverture dans le cadre des journées européennes du patrimoine,
- Gratuité pour les moins de 12 ans,
- 6 € par spectacle pour les plus de 12 ans.

En 2019, 759 personnes (enfants et adultes confondus) ont assisté aux spectacles de la Ronde des Mots en Dombes, selon la répartition suivante :

Spectacle	Total entrées	Total Entrées adultes payantes	Total entrées gratuites	Total recettes
<b>St Trivier-sur-Moignans - Remparts</b> 22 septembre 2019	<b>100 environ</b>	<b>Spectacle gratuit</b>	<b>100</b>	<b>0</b>
<b>St Georges-sur-Renon</b> 6 octobre 2019	<b>116</b>	<b>53</b>	<b>63</b>	<b>318 €</b>
<i>Sous-total 1<sup>ère</sup> séance</i>	<i>54</i>	<i>24</i>	<i>30</i>	<i>144 €</i>
<i>Sous-total 2<sup>ème</sup> séance</i>	<i>62</i>	<i>29</i>	<i>33</i>	<i>174 €</i>
<b>Marlieux</b> 20 octobre 2019	<b>140</b>	<b>69</b>	<b>71</b>	<b>414 €</b>
<b>Châtillon-la-Palud</b> 17 novembre 2019	<b>95</b>	<b>48</b>	<b>47</b>	<b>288 €</b>
<b>Chalamont</b> 24 novembre 2019	<b>206</b>	<b>99</b>	<b>107</b>	<b>594 €</b>
<b>Châtillon-sur-Chalaronne</b> 15 décembre 2019	<b>102</b>	<b>49</b>	<b>53</b>	<b>294 €</b>
<b>TOTAL entrées</b>	<b>759</b>	<b>318</b>	<b>441</b>	
<b>TOTAL recettes</b>				<b>1 908 €</b>

### 2.3.5 Le patrimoine

A- Du nouveau dans l'équipe :

Un nouveau Responsable du service est arrivé à la Communauté de Communes fin Aout 2019 pour occuper un poste laissé vacant depuis Février.

Une assistante administrative que l'on partage avec le service administration est arrivée en fin d'année.

#### **B- Opérations de travaux de construction et/ou d'extension :**

La Communauté de Communes a lancé et suivi plusieurs opérations de construction et/ou d'extension de bâtiments et d'infrastructures sur l'année 2018 c'est pourquoi 2019 a été l'année de parfait achèvement de ces travaux et le suivi de la mise en place des délégataires qui occupent les locaux.

Les opérations concernées sont :

- Le centre aquatique intercommunal de Villars-les-Dombes qui a été finalisé en 2018. Le délégataire est Vert Marine,
- L'hôtel d'entreprises de Châtillon-sur-Chalaronne avec l'entrée de ses premiers locataires,
- La Micro crèche de Marlieux. Le délégataire est le centre social de Chalamont.

La Communauté de Communes a programmé des opérations d'extension, de restructuration et de construction neuve qu'il a fallu suivre et organisé pour :

- Extension de 140 m<sup>2</sup> de la maison de santé de Chalamont (fin 2019 nous en étions en phase APS),
- Crèche de Neuville les Dames pour son déménagement (sur 2019 nous avons travaillé sur un avenant de transfert de maître d'ouvrage avec le mandataire du groupement, suite au transfert des compétences de janvier 2019),
- Déchèterie de Châtillon-sur-Chalaronne pour son changement de site (conjointement avec le service environnement nous avons lancé la phase programmation du projet),
- Déchèterie de Chalamont pour son agrandissement et sa restructuration (conjointement avec le service environnement nous avons lancé la phase consultation de la maîtrise d'œuvre et choisi une équipe).

#### **C- Opérations de maintenance :**

De très nombreux travaux de maintenance ont été réalisés, notamment par les agents communautaires sur le bâtiment Créathèque, le Pôle d'Action Sociale Intercommunal, la Maison de Santé, le siège et les antennes.

#### **D- Opérations diverses :**

Suite à des appels d'offre sur les questions de téléphonie, d'informatique, de système d'impression et de location de véhicule, nous avons dû gérer le transfert d'opérateur et gérer la mise en place des marchés et des prestataires.

Nous avons programmé le déménagement de nos agents pour un regroupement sur Châtillon-sur-Chalaronne. Suite au déménagement du Département qui occupait le premier étage du siège de la Communauté de Communes des travaux de rafraîchissement ont été réalisés par les agents. Nous avons programmé les transferts des mobiliers et des infrastructures télécom et informatique.

Optimisation des dépenses pour l'entretien, la gestion et les consommations des bâtiments occupés par des agents de la Communauté de Communes. Nous avons sur 2019 dressé un état des lieux complet des existants et recensé le plus d'informations possibles afin de connaître nos dépenses précisément et lancer des actions à court ou moyen terme pour optimiser les dépenses. Nous avons résilié des contrats coûteux

et mis à plat avec l'ensemble de nos prestataires nos besoins précis. Les contrats et dépenses concernées :

- L'entretien des installations de chauffage à mettre en place,
- La maintenance des extincteurs des sites,
- Les vérifications électriques des bâtiments,
- Les contrats de maintenances des ascenseurs,
- Les contrats téléphoniques à optimiser,
- Les contrats d'énergie à optimiser.

#### **E- Entretien et maintenance des bâtiments et infrastructures communautaires – vie de service :**

L'entretien et la maintenance des bâtiments, infrastructures et espaces verts de la Communauté de Communes sont pour la plupart réalisés en interne par les agents du service technique.

Seul, l'entretien des espaces verts des zones d'activités de Châtillon-sur-Chalaronne et de Chalamont est réalisé par des prestataires.

Les agents techniques réalisent l'entretien et la maintenance des bâtiments suivants :

- Siège de la Communauté de Communes à Châtillon-sur-Chalaronne
- Site de la Communauté de Communes de Villars-les-Dombes
- Site de la Communauté de Communes de Chalamont
- Bâtiment de stockage de Châtillon-sur-Chalaronne
- Bâtiment de stockage de Villars-les-Dombes
- Bâtiment Créathèque de Saint Trivier sur Moignans
- Interventions ponctuelles sur les crèches de Villars-les-Dombes, Saint-André-de-Corcy, Mionnay ainsi que sur le centre social de Chalamont et le pôle petite enfance de Châtillon-sur-Chalaronne
- Interventions ponctuelles sur la maison médicale de Chalamont
- Interventions ponctuelles sur les déchetteries du territoire de la Communauté de Communes
- Interventions ponctuelles sur les commerces communautaires (Sandrans et Sulignat)

Les agents techniques réalisent l'entretien des espaces-verts suivants :

- Siège de la Communauté de Communes à Châtillon-sur-Chalaronne
- Site de la Communauté de Communes de Villars-les-Dombes
- Site de la Communauté de Communes de Chalamont
- Bâtiment de stockage de Châtillon-sur-Chalaronne
- Bâtiment de stockage de Villars-les-Dombes
- Bâtiment Créathèque de Saint Trivier sur Moignans
- Crèches de Villars-les-Dombes, Saint-André-de-Corcy et Mionnay
- Interventions ponctuelles sur certaines parcelles du parc d'activités de Châtillon-sur-Chalaronne

### 3 Le projet de territoire

Le projet de territoire est engagé et devra toujours être réactualisé, amélioré, adapté aux évolutions de notre Dombes.

Voici les grandes lignes de ce qui a été présenté et qui constituera la trame de notre projet pour la Dombes :

#### UN TERRITOIRE VIVANT.

La Dombes est un Territoire Vivant pour d'innombrables raisons que nous avons réparties en trois grandes thématiques :

##### *Parce que l'emploi est sur le territoire,*

**Promouvoir les ressources territoriales** comme moteur du développement économique et de l'emploi

**Développer toutes les filières locales ;** commerce des produits du terroir

**Maintenir et développer des activités de services,** de l'artisanat et de commerce dans les villages

**Soutenir le développement du numérique**

**Agriculture :** conforter une activité agricole rentable et durable sur le territoire

**Promouvoir des pratiques agricoles** en faveur de la qualité de l'environnement et de la biodiversité

**Accompagner la pisciculture et la sylviculture**

##### *Parce que les touristes viennent le visiter,*

**Diversifier** l'offre d'hébergements touristiques

**Contribuer à la création et à l'animation culturelles** (grand événement, salle de spectacles, lecture, ...)

**Protéger le patrimoine bâti et architectural**

**Faire apprécier la richesse des milieux naturels agricoles** et forestiers et préserver ce patrimoine

**Assurer le maintien des étangs** (la biodiversité en Dombes) et des espaces naturels sensibles

**Protéger et gérer de façon cohérente** l'eau, les étangs et les rivières (l'eau : qualité, quantité)

**Veiller à une urbanisation** économe et de qualité

##### *Parce que les habitants le font vivre,*

**Renforcer la proximité des citoyens ;** lien social de base, solidarité locale. Réseau de proximité autour des mairies

**Améliorer la communication :** lien avec les habitants et les élus ; image de la Communauté de Communes

**Permettre la constitution d'un Comité local de développement :** favoriser l'émergence citoyenne

**Favoriser le développement des associations**

**Harmoniser et développer** une action sociale efficace sur tout le territoire. Petite enfance, enfance, périscolaire, Personnes âgées

**Offrir aux habitants des services efficaces au quotidien :** assainissement collectif et non-collectif et assainissement, déchets et leur gestion, transports, modes doux, gestion des aires d'accueil des gens du voyage

## 4 Les annexes

- 1 – Comptes administratifs
- 2 – Rapport d'activités Dombes Tourisme
- 3 – Rapport d'activités Natura 2000
- 4 – RPQS déchets
- 5 – RPQS SPANC
- 6 – Rapport d'activités Service commun

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>60</b>	<b>48</b>	<b>56</b> <b>(10 pouvoirs)</b>

**Séance du 07 mars 2019**

Date de la convocation  
**28 février 2019**  
 Date d'affichage  
**28 février 2019**

L'an deux mille dix-neuf, **le sept mars, à 19 heures**,  
 le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 28 février 2019 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air de Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur François CHRISTOLHOMME.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2019\_03\_02\_038**

**Vote compte administratif**  
**Budget Principal 2018**

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20190307-CA-PRIN-2018-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2019

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jacques	AMBRE	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. André MICHON
Thierry	JOLIVET	Pouvoir à Mme Myriam LOZANO
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Jean-Paul	GRANDJEAN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Jean-Pierre BARON
Christophe	MONIER	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Gilbert	LIMANDAS	Pouvoir à Mme Edwige GUEYNARD
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme Martine MOREL PIRON
Sarah	GROSBUIIS	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Lucette LEVERT.

**Compte administratif « Budget Principal » 2018**  
**En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2018**

Dans un premier temps, le conseil communautaire prend connaissance des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

***Restes à réaliser***

***Dépenses : 1 770 900.90 €***

Article opération	libellé	Montants
2031	Etude assainissement collectif	117 885.00 €
2031	Prestation étude de transfert de compétence	5 280.00 €
2041412	Fonds de concours	778 404.93 €
2051	Logiciel, formation et hébergement	5 170.80 €

	boutique billetterie	
2128 – op. 10003	Création thou étang prêle	558.00 €
2128	Travaux étang prêle à Valeins	1 590.48 €
2158 – op. 154	Panneaux d'informations et radars	1 309.60 €
2158 – op. 152	Conteneurs aériens	13 290.00 €
2158	Débroussailleuse	719.00 €
2158 – op. 195	Alimentation et béton pour radars	2 710.25 €
2158 – op. 180	Electroménager micro crèche de Marlieux	6 883.80 €
2158 – op. 196	Panneaux d'informations	243 360.00 €
2182	Véhicule boxer chassis simple	28 540.28 €
2183	Transpondeurs G2 bleu	420.00 €
2184	Mobiliers Ram de Mionnay	13 187.07 €
2184	Mobiliers micro-crèche et ram de Marlieux	36 487.62 €
2188	Appareil photo service communication	399.90 €
2188	Aménagement salle d'activités	563.26 €
2313 – op.173	Micro-crèche Mionnay	25 574.13 € €
2313 – op.180	Micro-crèche Marlieux	237 241.78 €
2313 – op. 176	Centre aquatique	55 349.69 €
2315 – op.62	Aménagement des espaces publics Chalamont	193 200.00 €
458101	Reversement locations vélos	2 775.31 €
<b>Total des restes à réaliser – dépenses</b>		<b>1 770 900.90 €</b>

**Restes à réaliser**

**Recettes : 1 369 829.82 €**

Article opération	libellé	Montants
10222	FCTVA 2017 et 2018	884 513.98 €
1311	Subventions DETR Micro-crèche de Mionnay	37 576.00 €
1311	Solde subvention pavillon tourisme	102 606.00 €
1311	Subvention DETR micro-crèche de Marlieux	80 000.00 €
1311	Subvention DETR Centre aquatique de Villars	80 000.00 €
1312	Subv. Région	21 000.00 €
1313	Subventions du département	114 508.00 €
13141	Solde subvention pavillon tourisme Cne de Châtillon sur Chalaronne	6 000.00 €
1316	Subvention MSA construction micro crèche Mionnay	6 850.53 €
13241	Fonds de concours (Villette sur Ain)	34 000.00 €
458201	Reversement participation parc des oiseaux	2 775.31 €
<b>Total des restes à réaliser – recettes</b>		<b>1 369 829.82 €</b>

M. BRANCHY, MARECHAL et SAINT PIERRE par procuration ne votent pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré décide,

par 36 voix pour, 19 voix contre et 1 abstention :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),
- **De reprendre** sur l'exercice 2019, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 186 570.93 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- **D'affecter** à la couverture du besoin de financement, une partie de l'excédent de fonctionnement, sur le compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé-affectation de résultat » à hauteur de : 214 500.15 € (*ligne 10 de la situation de clôture, annexe n°4*),
- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 3 781 756.22 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

Ainsi fait et délibéré, le 07 mars 2019

Le Président,



François CHRISTOLHOMME

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>60</b>	<b>45</b>	<b>47</b> <b>(8 pouvoirs)</b>

**Séance du 11 avril 2019**

Date de la convocation

**04 avril 2019**

Date d'affichage

**04 avril 2019**

L'an deux mille dix-neuf, **le onze avril, à 20 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 avril 2019 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Atelier 208 de Saint André de Corcy, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2019\_04\_03\_093**

**Vote compte administratif  
Budget Annexe  
« Autorisation du Droit des Sols »  
2018**

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Françoise	GOZE	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20190411-CA-ADS-2018-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2019

Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Sylvie	CASTRIGNANO	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Michel	POMEL	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Bernard OLLAGNIER
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à Mme Fabienne BAS-DEFARGES
Guy	MONTRADE	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Cyrille	RIMAUD	Excusé
Gilles	DUBOST	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Alain	JAYR	Pouvoir à M. Alain DUPRE
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Gilbert	LIMANDAS	Excusé
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme Christiane CURNILLON
Martine	MOREL-PIRON	Pouvoir à M. Guy FORAY
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Sarah	GROSBUIIS	Excusée
Carmen	MENA	Excusée

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER.**

**Compte administratif « Budget Annexe Autorisation du Droit des Sols » 2018**

*En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2018*

Mmes MOREL PIRON par procuration, DEGLETAGNE, MM DUPRE, MUNERET, JAYR par procuration, GAUTHIER et FORAY ne prennent pas part au vote.  
Mme LOZANO ne vote pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré décide,  
par 44 voix pour et 3 abstentions :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),
- **De reprendre** sur l'exercice 2019, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 8 195.49 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 58 415.48 € (ligne 11 de la situation de clôture).

Ainsi fait et délibéré, le 11 avril 2019

La Présidente,

  
Isabelle DUBOIS



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>60</b>	<b>48</b>	<b>58</b> <b>(11 pouvoirs)</b>

Séance du 07 mars 2019

Date de la convocation

**28 février 2019**

Date d'affichage

**28 février 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le sept mars, à 19 heures,

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 28 février 2019 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air de Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur François CHRISTOLHOMME.

Présents :

Objet de la délibération  
n° D2019\_03\_02\_040

**Vote compte administratif**  
**« Budget Annexe Atelier Relais »**  
**2018**

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20190307-CA-AR-2018-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2019

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jacques	AMBRE	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. André MICHON
Thierry	JOLIVET	Pouvoir à Mme Myriam LOZANO
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Jean-Paul	GRANDJEAN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Jean-Pierre BARON
Christophe	MONIER	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Gilbert	LIMANDAS	Pouvoir à Mme Edwige GUEYNARD
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme Martine MOREL PIRON
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Lucette LEVERT.

**Compte administratif « Budget Annexe Atelier Relais » 2018**  
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2018

Dans un premier temps, le conseil communautaire prend connaissance des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

***Restes à réaliser***

***Dépenses : 47 828.12 €***

Article opération	libellé	Montants
2313	Construction hôtel d'entreprises	47 828.12 €
<b>Total des restes à réaliser – dépenses</b>		<b>47 828.12 €</b>

**Restes à réaliser**  
**Recettes : 241 740.00 €**

Article opération	libellé	Montants
1311	Subvention DETR	166 740.00 €
1313	Subvention département	75 000 .00 €
<b>Total des restes à réaliser – recettes</b>		<b>241 740.00 €</b>

M. RIGOLLET ne vote pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré décide,  
par 40 voix pour et 18 abstentions :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),
- **De reprendre** sur l'exercice 2019, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 163 996.29 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 68 970.15 € (ligne 11 de la situation de clôture).

Ainsi fait et délibéré, le 07 mars 2019

Le Président,



François CHRISTOLHOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>60</b>	<b>48</b>	<b>58</b> <b>(11 pouvoirs)</b>

Séance du 07 mars 2019

Date de la convocation

**28 février 2019**

Date d'affichage

**28 février 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le sept mars, à 19 heures,

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 28 février 2019 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air de Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur François CHRISTOLHOMME.

Présents :

Objet de la délibération  
n° D2019\_03\_02\_041

**Vote compte administratif  
« Budget Annexe Base la Nizière »  
2018**

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20190307-CA-BASE-2018-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2019

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jacques	AMBRE	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. André MICHON
Thierry	JOLIVET	Pouvoir à Mme Myriam LOZANO
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Jean-Paul	GRANDJEAN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Jean-Pierre BARON
Christophe	MONIER	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Gilbert	LIMANDAS	Pouvoir à Mme Edwige GUEYNARD
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme Martine MOREL PIRON
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Lucette LEVERT.

***Compte administratif « Budget Annexe Base la Nizière » 2018***  
*En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2018*

M. RIGOLLET ne vote pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré décide,  
par 39 voix pour et 19 abstentions :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (lignes 3-4-5 de la situation de clôture),
- **De reprendre** sur l'exercice 2019, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 17 826.67 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- **D'affecter** à la couverture du besoin de financement, une partie de l'excédent de fonctionnement, sur le compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé-affectation de résultat » à hauteur de : 17 826.67 € (ligne 10 de la situation de clôture, annexe n°4),
- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 27 959.13 € (ligne 11 de la situation de clôture).

Ainsi fait et délibéré, le 07 mars 2019

Le Président,



François CHRISTOLHOMME

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>60</b>	<b>48</b>	<b>58</b> <b>(11 pouvoirs)</b>

Séance du 07 mars 2019

Date de la convocation

**28 février 2019**

Date d'affichage

**28 février 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le sept mars, à 19 heures,

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 28 février 2019 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air de Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur François CHRISTOLHOMME.

Présents :

Objet de la délibération  
n° D2019\_03\_02\_042

**Vote compte administratif  
« Budget Annexe Commerces »  
2018**

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20190307-CA-COM-2018-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2019

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jacques	AMBRE	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. André MICHON
Thierry	JOLIVET	Pouvoir à Mme Myriam LOZANO
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Jean-Paul	GRANDJEAN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Jean-Pierre BARON
Christophe	MONIER	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Gilbert	LIMANDAS	Pouvoir à Mme Edwige GUEYNARD
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme Martine MOREL PIRON
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Jérôme	SAINTE PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Lucette LEVERT.

***Compte administratif « Budget Annexe Commerces » 2018***  
*En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2018*

M. RIGOLLET ne vote pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré décide,  
par 39 voix pour et 19 abstentions :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (lignes 3-4-5 de la situation de clôture),
- **De reprendre** sur l'exercice 2019, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 76 239.51 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 74 775.79 € (ligne 11 de la situation de clôture).

Ainsi fait et délibéré, le 07 mars 2019

Le Président,



François CHRISTOLHOMME

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>60</b>	<b>48</b>	<b>58</b> <b>(11 pouvoirs)</b>

Séance du 07 mars 2019

Date de la convocation

**28 février 2019**

Date d'affichage

**28 février 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le sept mars, à 19 heures,

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 28 février 2019 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air de Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur François CHRISTOLHOMME.

Présents :

Objet de la délibération  
n° D2019\_03\_02\_043

**Vote compte administratif  
« Budget Annexe Créathèque »  
2018**

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20190307-CA-CREATHE-2018-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2019

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jacques	AMBRE	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. André MICHON
Thierry	JOLIVET	Pouvoir à Mme Myriam LOZANO
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Jean-Paul	GRANDJEAN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Jean-Pierre BARON
Christophe	MONIER	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Gilbert	LIMANDAS	Pouvoir à Mme Edwige GUEYNARD
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme Martine MOREL PIRON
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Jérôme	SAINTE PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Lucette LEVERT.

**Compte administratif « Budget Annexe Créathèque » 2018**  
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2018

M. RIGOLLET ne vote pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré décide,  
par 40 voix pour et 18 abstentions :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (lignes 3-4-5 de la situation de clôture),

- **De reprendre** sur l'exercice 2019, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 321 840.10 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 54 553.94 € (ligne 11 de la situation de clôture).

Ainsi fait et délibéré, le 07 mars 2019

Le Président,



François CHRISTOLHOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>60</b>	<b>48</b>	<b>58</b> <b>(11 pouvoirs)</b>

Séance du 07 mars 2019

Date de la convocation

**28 février 2019**

Date d'affichage

**28 février 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le sept mars, à 19 heures,

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 28 février 2019 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air de Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur François CHRISTOLHOMME.

Présents :

Objet de la délibération  
n° D2019\_03\_02\_044

**Vote compte administratif  
« Budget Annexe Déchets » 2018**

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20190307-CA-DECHETS-2018-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2019

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jacques	AMBRE	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. André MICHON
Thierry	JOLIVET	Pouvoir à Mme Myriam LOZANO
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Jean-Paul	GRANDJEAN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Jean-Pierre BARON
Christophe	MONIER	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Gilbert	LIMANDAS	Pouvoir à Mme Edwige GUEYNARD
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme Martine MOREL PIRON
Sarah	GROSBUIIS	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Lucette LEVERT.

**Compte administratif « Budget Annexe Déchets » 2018**  
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2018

Dans un premier temps, le conseil communautaire prend connaissance des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

***Restes à réaliser***

***Dépenses : 24 871.31 €***

Article opération	libellé	Montants
2181	Signalétiques déchèteries	1 834.30 €
2181	Matériel déchèterie de Châtillon	4 012.80 €
2181	Fourniture et pose abri déchèterie St André de Corcy	2 388.00 €
2313	Travaux déchèteries Chalamont et	16 636.21 €

	Châtillon	
<b>Total des restes à réaliser – dépenses</b>		<b>24 871.31 €</b>

**Restes à réaliser**

**Recettes : 22 141.20 €**

Article opération	libellé	Montants
10222	FCTVA 2017 et 2018	22 141.20 €
<b>Total des restes à réaliser – recettes</b>		<b>22 141.20 €</b>

M. RIGOLLET ne vote pas.

**Le Conseil communautaire**

après en avoir délibéré décide,

par 40 voix pour et 18 abstentions :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (lignes 3-4-5 de la situation de clôture),
- **De reprendre** sur l'exercice 2019, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 79 438.41 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- **D'affecter** à la couverture du besoin de financement, une partie de l'excédent de fonctionnement, sur le compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé-affectation de résultat » à hauteur de : 82 168.52 € (ligne 10 de la situation de clôture, annexe n°4),
- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 821 704.83 € (ligne 11 de la situation de clôture).

Ainsi fait et délibéré, le 07 mars 2019

Le Président,



François CHRISTOLHOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>60</b>	<b>48</b>	<b>57</b> <b>(11 pouvoirs)</b>

**Séance du 07 mars 2019**

Date de la convocation  
**28 février 2019**  
 Date d'affichage  
**28 février 2019**

L'an deux mille dix-neuf, **le sept mars, à 19 heures**,  
 le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 28 février 2019 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air de Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur François CHRISTOLHOMME.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2019\_03\_02\_045**

**Vote compte administratif**  
**« Budget Annexe PA Chalaronne**  
**Centre »**  
**2018**

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20190307-CA-PACC-2018-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2019

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jacques	AMBRE	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. André MICHON
Thierry	JOLIVET	Pouvoir à Mme Myriam LOZANO
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Jean-Paul	GRANDJEAN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Jean-Pierre BARON
Christophe	MONIER	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Gilbert	LIMANDAS	Pouvoir à Mme Edwige GUEYNARD
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme Martine MOREL PIRON
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Lucette LEVERT.

**Compte administratif « Budget Annexe PA Chalaronne Centre » 2018**  
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2018

M. AMBRE ne vote pas.

M. RIGOLLET ne prend pas part au vote.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré décide,

par 40 voix pour, 4 voix contre et 13 abstentions :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (lignes 3-4-5 de la situation de clôture),

- **De reprendre** sur l'exercice 2019, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 585 374.45 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 1 309 858.40 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

Ainsi fait et délibéré, le 07 mars 2019

Le Président,



François CHRISTOLHOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>60</b>	<b>48</b>	<b>58</b> <b>(11 pouvoirs)</b>

Séance du 07 mars 2019

Date de la convocation

**28 février 2019**

Date d'affichage

**28 février 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le sept mars, à 19 heures,

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 28 février 2019 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air de Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur François CHRISTOLHOMME.

Présents :

Objet de la délibération  
n° D2019\_03\_02\_046

**Vote compte administratif  
« Budget Annexe PAE de la  
Dombes »  
2018**

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20190307-CA-PAED-2018-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2019

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jacques	AMBRE	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. André MICHON
Thierry	JOLIVET	Pouvoir à Mme Myriam LOZANO
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Jean-Paul	GRANDJEAN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Jean-Pierre BARON
Christophe	MONIER	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Gilbert	LIMANDAS	Pouvoir à Mme Edwige GUEYNARD
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme Martine MOREL PIRON
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Jérôme	SAINTE PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Lucette LEVERT.

***Compte administratif « Budget Annexe PAE de la Dombes » 2018***  
*En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2018*

M. RIGOLLET ne vote pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré décide,

par 38 voix pour, 19 voix contre et 1 abstention :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (lignes 3-4-5 de la situation de clôture),
- **D'inscrire** en dépenses de fonctionnement, le solde du déficit de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 595 745.93 € (ligne 11 de la situation de clôture).

Ainsi fait et délibéré, le 07 mars 2019

Le Président,



François CHRISTOLHOMME

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>60</b>	<b>48</b>	<b>58</b> <b>(11 pouvoirs)</b>

Séance du 07 mars 2019

Date de la convocation

**28 février 2019**

Date d'affichage

**28 février 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le sept mars, à 19 heures,

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 28 février 2019 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air de Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur François CHRISTOLHOMME.

Présents :

Objet de la délibération  
n° D2019\_03\_02\_047

**Vote compte administratif  
« Budget Annexe Service Public  
d'Assainissement Non Collectif »  
2018**

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20190307-CA-SPANC-2018-EF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2019

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jacques	AMBRE	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. André MICHON
Thierry	JOLIVET	Pouvoir à Mme Myriam LOZANO
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Jean-Paul	GRANDJEAN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Jean-Pierre BARON
Christophe	MONIER	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Gilbert	LIMANDAS	Pouvoir à Mme Edwige GUEYNARD
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme Martine MOREL PIRON
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Jérôme	SAINTE PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Lucette LEVERT.

**Compte administratif « Budget Annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif » 2018**

*En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2018*

M. RIGOLLET ne vote pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré décide,  
par 39 voix pour et 19 abstentions :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (lignes 3-4-5 de la situation de clôture),
- **De reprendre** sur l'exercice 2019, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 31 892.38 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- **D'affecter** à la couverture du besoin de financement, une partie de l'excédent de fonctionnement, sur le compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé-affectation de résultat » à hauteur de : 31 892.38 € (ligne 10 de la situation de clôture, annexe n°4),
- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 25 990.87 € (ligne 11 de la situation de clôture).

Ainsi fait et délibéré, le 07 mars 2019

Le Président,



François CHRISTOLHOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	48	56 (10 pouvoirs)

Séance du 07 mars 2019

Date de la convocation  
**28 février 2019**  
Date d'affichage  
**28 février 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le sept mars, à 19 heures,  
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 28 février 2019 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air de Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur François CHRISTOLHOMME.

Présents :

Objet de la délibération  
**n° D2019\_03\_02\_048**

**Vote compte administratif  
« Budget Annexe ZA la  
Bourdonnière »  
2018**

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20190307-CA-ZABOURD-2018-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2019

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jacques	AMBRE	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. André MICHON
Thierry	JOLIVET	Pouvoir à Mme Myriam LOZANO
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Jean-Paul	GRANDJEAN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Jean-Pierre BARON
Christophe	MONIER	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Gilbert	LIMANDAS	Pouvoir à Mme Edwige GUEYNARD
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme Martine MOREL PIRON
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Lucette LEVERT.

**Compte administratif « Budget Annexe ZA la Bourdonnière » 2018**  
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2018

M. RIGOLLET ne prend pas part au vote.

Mme BIAJOUX par procuration et M. MATHIAS ne votent pas.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré décide,  
par 37 voix pour et 19 abstentions :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (lignes 3-4-5 de la situation de clôture),

- **De reprendre** sur l'exercice 2019, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 83 109.17 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'inscrire** en dépenses de fonctionnement, le solde du déficit de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 13 619.39 € (ligne 11 de la situation de clôture).

Ainsi fait et délibéré, le 07 mars 2019

Le Président,



François CHRISTOLHOMME

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>60</b>	<b>48</b>	<b>58</b> <b>(11 pouvoirs)</b>

Séance du 07 mars 2019

Date de la convocation

**28 février 2019**

Date d'affichage

**28 février 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le sept mars, à 19 heures,

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 28 février 2019 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air de Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur François CHRISTOLHOMME.

Présents :

Objet de la délibération  
n° D2019\_03\_02\_049

**Vote compte administratif  
« Budget Annexe ZA Chaneins »  
2018**

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20190307-CA-ZACHANE-2018-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2019

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jacques	AMBRE	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. André MICHON
Thierry	JOLIVET	Pouvoir à Mme Myriam LOZANO
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Jean-Paul	GRANDJEAN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Jean-Pierre BARON
Christophe	MONIER	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Gilbert	LIMANDAS	Pouvoir à Mme Edwige GUEYNARD
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme Martine MOREL PIRON
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Jérôme	SAINTE PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Lucette LEVERT.

**Compte administratif « Budget Annexe ZA Chaneins » 2018**  
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2018

M. RIGOLLET ne prend pas part au vote.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré décide,  
par 40 voix pour et 18 abstentions :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (lignes 3-4-5 de la situation de clôture),

- **De reprendre** sur l'exercice 2019, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 86 666.38 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'inscrire** en dépenses de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 5 344.90 € (ligne 11 de la situation de clôture).

Ainsi fait et délibéré, le 07 mars 2019

Le Président,



François CHRISTOLHOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>60</b>	<b>48</b>	<b>58</b> <b>(11 pouvoirs)</b>

Séance du 07 mars 2019

Date de la convocation

**28 février 2019**

Date d'affichage

**28 février 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le sept mars, à 19 heures,

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 28 février 2019 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air de Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur François CHRISTOLHOMME.

Présents :

Objet de la délibération  
n° D2019\_03\_02\_050

**Vote compte administratif  
« Budget Annexe ZA Neuville les  
Dames »  
2018**

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20190307-CA-ZANEUVI-2018}BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2019

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jacques	AMBRE	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. André MICHON
Thierry	JOLIVET	Pouvoir à Mme Myriam LOZANO
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Jean-Paul	GRANDJEAN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Jean-Pierre BARON
Christophe	MONIER	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Gilbert	LIMANDAS	Pouvoir à Mme Edwige GUEYNARD
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme Martine MOREL PIRON
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Lucette LEVERT.

**Compte administratif « Budget Annexe ZA Neuville les Dames » 2018**  
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2018

M. RIGOLLET ne prend pas part au vote.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré décide,  
par 40 voix pour et 18 abstentions :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (lignes 3-4-5 de la situation de clôture),
- **De reprendre** sur l'exercice 2019, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 64 638.25 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Ainsi fait et délibéré, le 07 mars 2019

Le Président,



François CHRISTOLHOMME

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>60</b>	<b>48</b>	<b>58</b> <b>(11 pouvoirs)</b>

Séance du 07 mars 2019

Date de la convocation

**28 février 2019**

Date d'affichage

**28 février 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le sept mars, à 19 heures,

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 28 février 2019 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air de Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur François CHRISTOLHOMME.

Présents :

Objet de la délibération  
n° D2019\_03\_02\_051

**Vote compte administratif  
« Budget Annexe ZA St Trivier  
sur Moignans »  
2018**

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20190307-CA-ZASTTRI-2018-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2019

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jacques	AMBRE	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. André MICHON
Thierry	JOLIVET	Pouvoir à Mme Myriam LOZANO
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Jean-Paul	GRANDJEAN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Jean-Pierre BARON
Christophe	MONIER	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Gilbert	LIMANDAS	Pouvoir à Mme Edwige GUEYNARD
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme Martine MOREL PIRON
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Lucette LEVERT.

**Compte administratif « Budget Annexe ZA St Trivier sur Moignans » 2018**  
*En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2018*

M. RIGOLLET ne prend pas part au vote.

**Le Conseil communautaire**  
après en avoir délibéré décide,  
par 40 voix pour et 18 abstentions :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (lignes 3-4-5 de la situation de clôture),
- **De reprendre** sur l'exercice 2019, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 4 148.68 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- **D'inscrire** en dépenses de fonctionnement, le solde du déficit de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 380.00 € (ligne 11 de la situation de clôture).

Ainsi fait et délibéré, le 07 mars 2019

Le Président,



François CHRISTOLHOMME

Société Publique Locale  
Dombes Tourisme



# Rapport d'Activités

Année 2019

PAVILLON TOURISME EN DOMBES

PAVILLON TOURISME EN DOMBES



# SOMMAIRE

<b>L'EQUIPE</b>	<b>P.3</b>
<b>ACCUEIL ET INFORMATION</b>	<b>P.4</b>
<b>COMMUNICATION &amp; PROMOTION</b>	<b>P.11</b>
<b>ANIMATION &amp; EVÈNEMENTIEL</b>	<b>P.17</b>
<b>NATURE</b>	<b>P.19</b>
<b>COMMERCIALISATION &amp; AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>P.21</b>
<b>FÉDÉRATION DES ACTEURS &amp; ACCOMPAGNEMENT</b>	<b>P.23</b>
<b>GESTION &amp; MANAGEMENT</b>	<b>P.26</b>



# L'EQUIPE

Dombes Tourisme assure la promotion de la Dombes à travers des actions ciblées et s'engage aux côtés des professionnels impliqués dans l'activité touristique du département.

Des compétences complémentaires au service du tourisme :

- Accueil & Information
- Communication & Animation digitale
- Commercialisation, Nature & Animation
- Fédération des partenaires & Accompagnement

Plusieurs professionnels autour d'une volonté : mutualiser les énergies pour proposer une grande diversité de services et d'outils. L'équipe de Dombes Tourisme met à disposition son expertise en matière de promotion et de conseils techniques.



# ACCUEIL ET INFORMATION DES PUBLICS



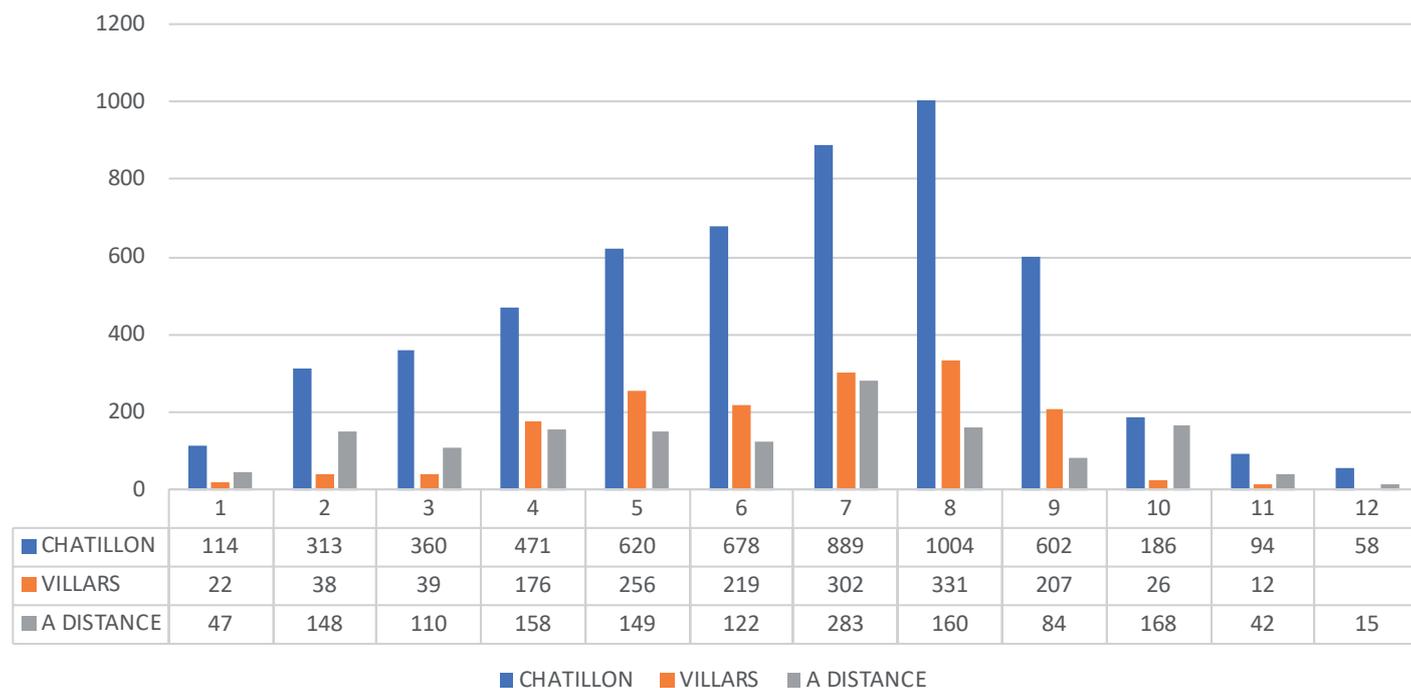
## LA FRÉQUENTATION

La fréquentation est comptabilisée via un questionnaire de fréquentation en ligne.

Toute personne entrant dans les bureaux (1 contact peut être 1 personne, 1 couple, 1 famille ou encore 1 groupe) ainsi que les contacts à distance (tél, mails, courrier et tchat) sont comptabilisés.

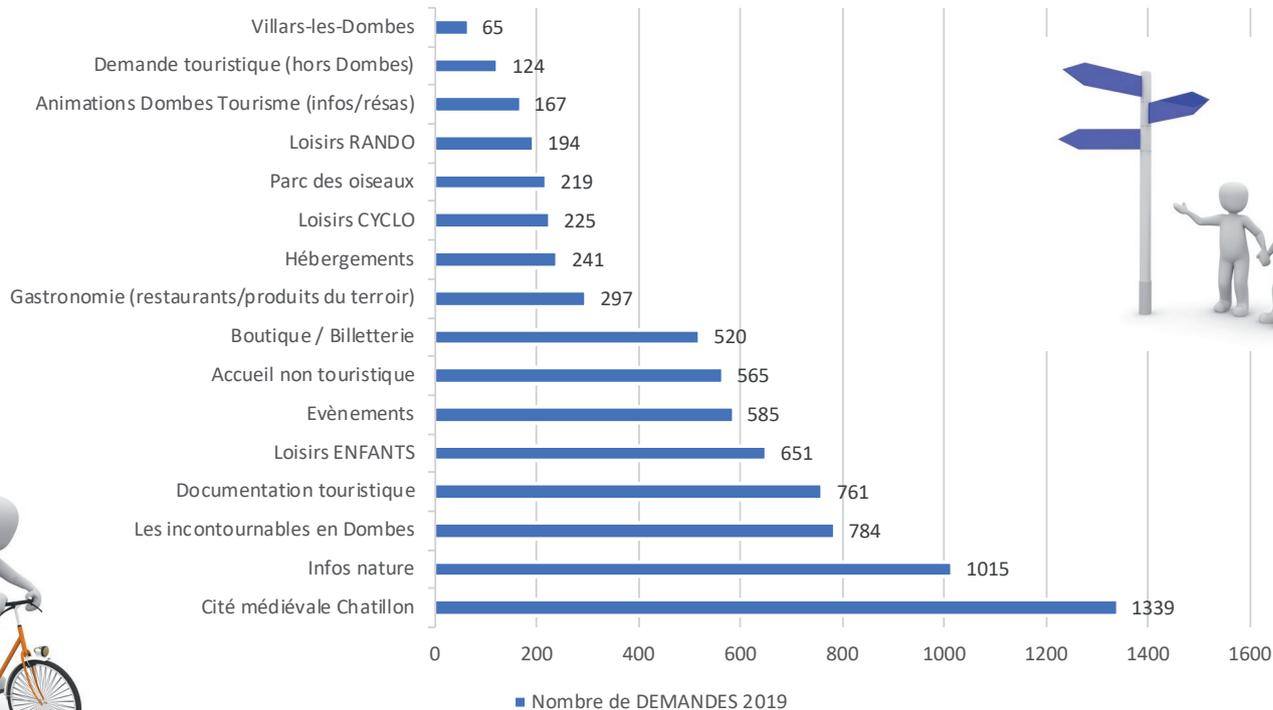


Nombre de visiteurs par mois en 2019



## TOP 5 DES DEMANDES A L'ACCUEIL

DEMANDES TOURISTIQUES 2019 TOUTES FORMES ACCUEIL CONFONDUES





## ORIGINE DES VISITEURS



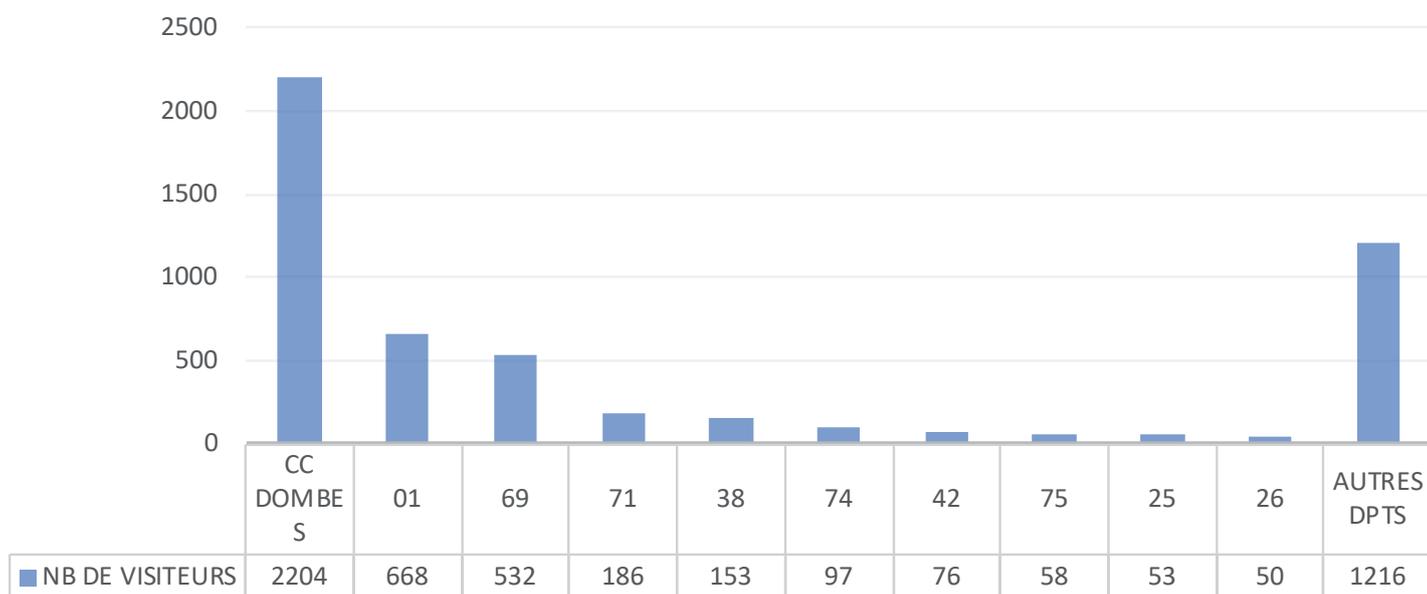
88%



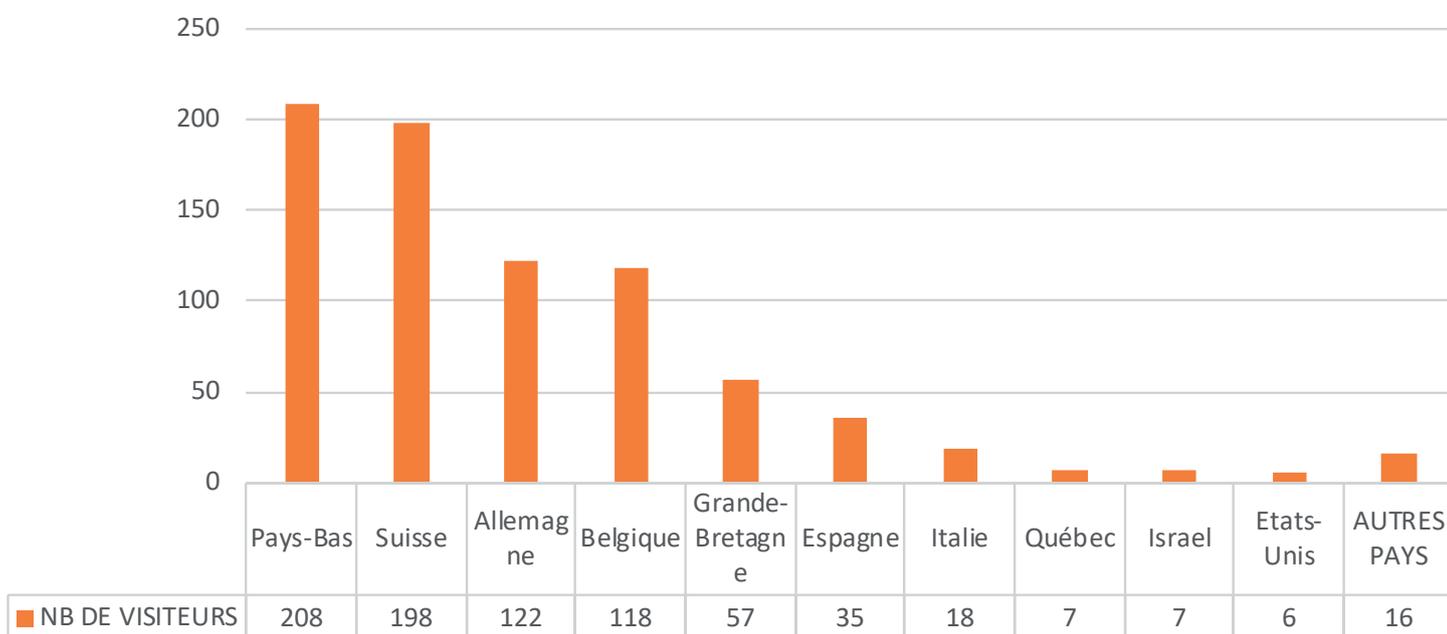
12%



## ORIGINE DES VISITEURS FRANÇAIS EN 2019



## ORIGINE DES VISITEURS ETRANGERS EN 2019





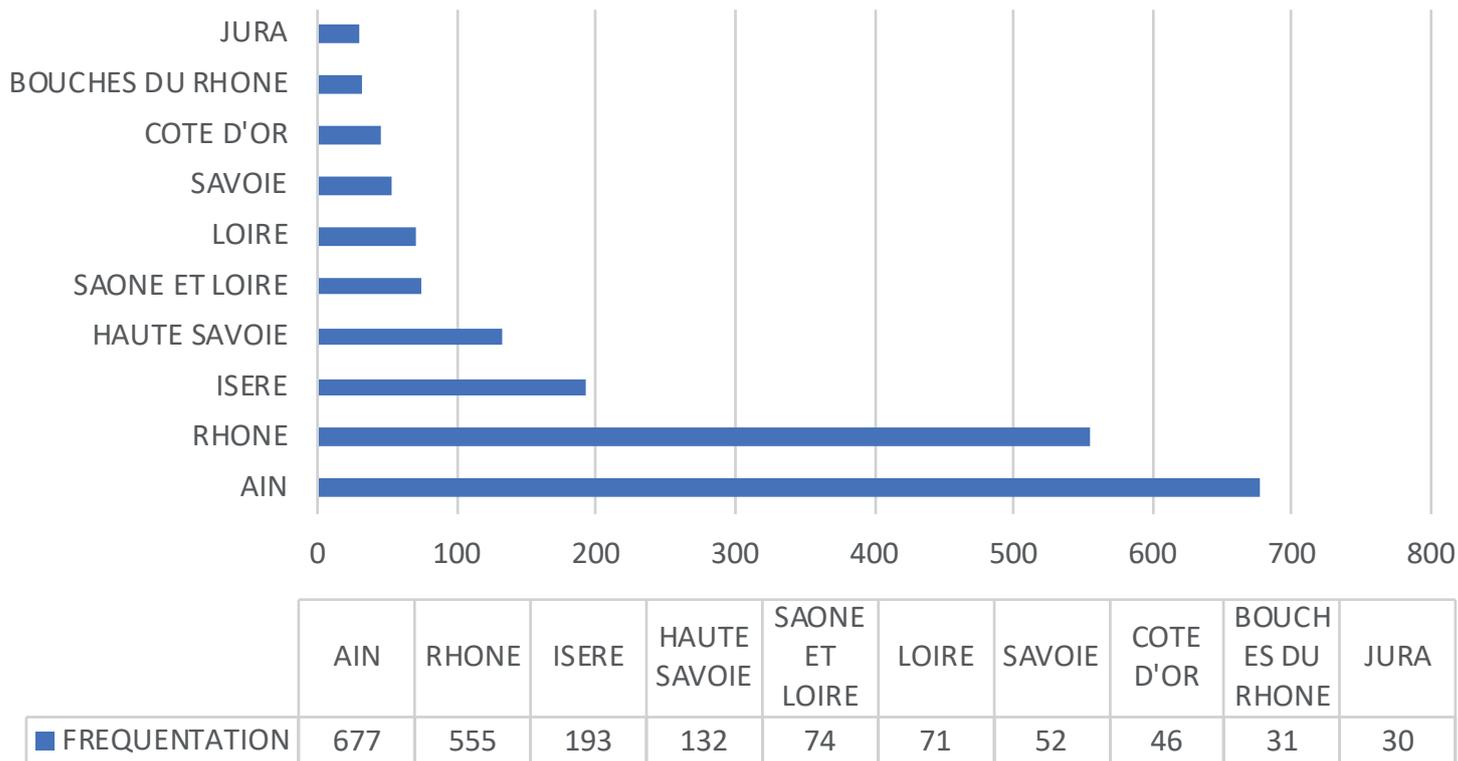
En 2019, le point d'information touristique au parc des oiseaux a été équipé d'un photomaton permettant aux touristes de s'inscrire à la Newsletter de Dombes Tourisme. Ce photomaton a été mis en place de mi mai à fin septembre 2019.

Il n'y a pas eu de renseignements touristiques dispensés par les conseillers de séjour mais de la documentation en libre service.

### FREQUENTATION PHOTOMATON CONTAINER 2019



### TOP 10 ORIGINE DES TOURISTES INSCRITS AU PHOTOMATON 2019



# ACCUEIL & INFORMATION

## SALON

- Congrès de la FDOTSI au Domaine du Gouverneur le 06 Mars
- Mondial du Golf à Paris les 12, 13 et 14 Avril



## ACCUEIL HORS LES MURS

En 2019, l'Office de Tourisme a participé à 3 opérations d'accueil "hors-les-murs" :

- Salon des Sites Remarquables du Goût au Châteaux des Creusettes les 14, 15 et 16 Juin
- Marché artisanal à la Chapelle Naude le 6 octobre "les produits locaux de la Dombes et le territoire de la Dombes mis à l'honneur" avec l'Apped et Dombes Tourisme
- Journées Poisson de Dombes au Domaine du Gouverneur les 19 et 20 octobre



Marché à la Chapelle Naude



## € BOUTIQUE /BILLETTERIE

### TOP 3 DES VENTES BOUTIQUE

- 1/ Rilletes de carpe
- 2/ Aventure-jeux Fifrelin détective
- 3/ Topo guide randonnée en Dombes



En 2019 : **13 340 €** de chiffre d'affaires généré dont **4 550€** d'objets cuir de carpe



### TOP 3 DES VENTES BILLETTERIE

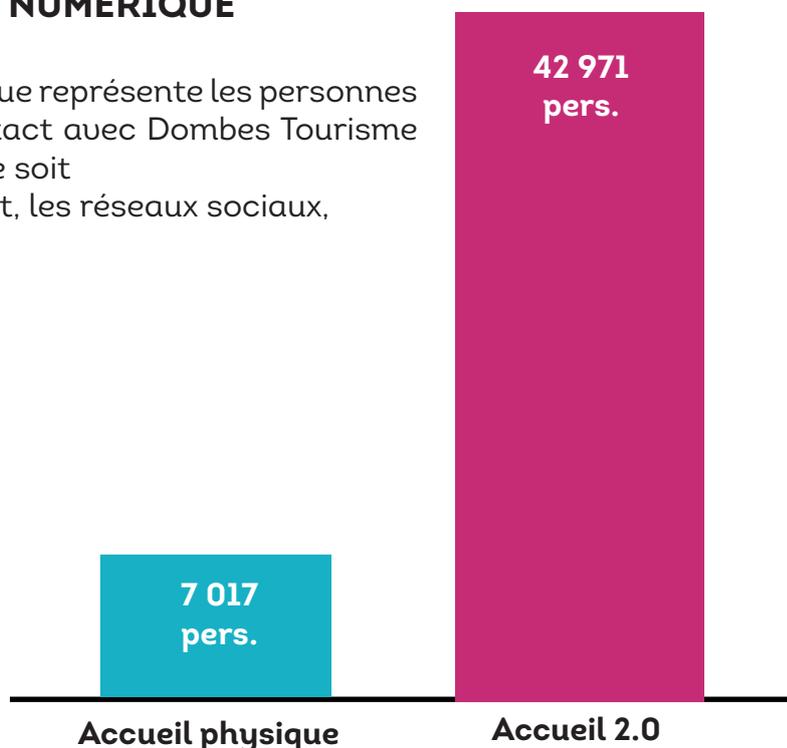
- 1/ Election de Miss Châtillon
- 2/ La Ronde des Mots
- 3/ Festival Cuiures en Dombes

**18 185€** de chiffre d'affaires généré dont **2020€** pour nos animations et événements

Le service accueil propose également la réservation d'hébergements ou de restaurants pour les personnes au guichet qui le souhaitent. Ces réservations permettent de quantifier, en partie, les retombées économiques sur le territoire.

## @ ACCUEIL NUMÉRIQUE

L'accueil numérique représente les personnes ayant eu un contact avec Dombes Tourisme sur le web, que ce soit sur le site internet, les réseaux sociaux, les newsletters...





# COMMUNICATION & PROMOTION

# COMMUNICATION & PROMOTION

Dombes Tourisme, acteur principal de la promotion de la destination.

La promotion du territoire de la Communauté de Communes de la Dombes, mission confiée à l'Office de Tourisme par convention avec la Communauté de Communes, répond à 2 objectifs :  
- déployer l'identité et l'image de la destination, dans tous leurs composants, globalement ou de manière ciblée, afin de séduire des clientèles adeptes et/ou potentielles.  
- faire connaître la destination et la rendre accessible au travers de la présentation des offres touristiques (hébergements, loisirs, restauration, événements...) et des services liés.

## LES OUTILS DE COMMUNICATION

### LES EDITIONS

Les éditions de l'Office de Tourisme ont été travaillées sous forme de "collection". Ces dépliants sont diffusés à l'accueil, sur les salons, en accueil hors les murs, chez les prestataires et dans les autres OT de l'Ain.



**Guide hébergements** répertorient les hôtels, meublés de tourisme, chambres d'hôtes et campings partenaires de l'Office de Tourisme



Edité à 3 000 exemplaires

**Guide gastronomie & loisirs** répertorient les restaurants, producteurs locaux, les sites touristiques et activités de loisirs, culturels et sportives partenaires de l'Office de Tourisme.



Edité à 13 000 exemplaires



# COMMUNICATION & PROMOTION



**Calendrier Ete** répertoriant les animations et évènementiels proposés par Dombes Tourisme en Juillet-Août.

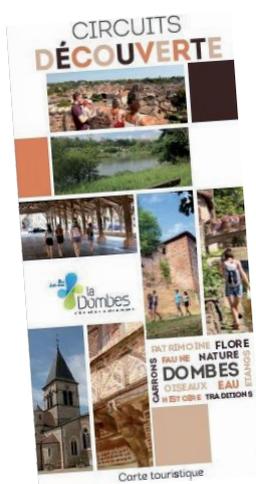


Edité à 2 500 exemplaires

**Calendrier Automne** répertoriant les animations et évènementiels proposés par Dombes Tourisme aux vacances de Toussaint.



Edité à 200 exemplaires



**Carte touristique** proposant un circuit découverte dans Chatillon-sur-Chalaronne, un sentier pédestre à St Nizier et le sentier Pierre Poiure à Villars-les-Dombes.



Editée à 10 000 exemplaires

## NOUVEAU

### Refonte de la carte touristique de la Dombes.

Travail en commun pour réaliser une carte valorisant les sites et activités incontournables à découvrir (Parc des Oiseaux, Abbaye des Dombes, Miribel, Val de Saône, balades, équitation...). Travail réalisé en partenariat avec les OT de Miribel, Thoissey et Montluel.



Editée à 15 000 exemplaires



**Programme des Journées Européennes du Patrimoine** valorisant les sites et animations proposés à cette occasion sur le territoire.



Editée à 4 500 exemplaires



# COMMUNICATION & PROMOTION

## CHARTE GRAPHIQUE

Refonte de la charte graphique de Dombes Tourisme.  
Nouvelle identité visuelle valorisant le côté nature de la région.  
Création d'un nouveau logo avec slogan :  
"La Dombes, s'évader autrement".



Déclinaison sur différents supports (courrier, signature mail, polo, cartes de visites...)

Signature mail



Courrier



## REPORTAGE PHOTOS

Organisation d'un shooting photo pour Auvergne Rhône-Alpes Tourisme sur le thème "Renaître ici" (recherche de figurants, choix des sites de prises de vue...)  
Plusieurs thématiques : golf, pique-nique et produits du terroir, paysage et balade nature.



Embauche pour l'été d'un saisonnier "Reporter Photo" qui a permis de renouveler et d'enrichir la photothèque de Dombes Tourisme.

## @ LES OUTILS NUMÉRIQUES



### Un site : [www.dombes-tourisme.com](http://www.dombes-tourisme.com)

Travail sur la réactualisation des visuels afin de rendre le site plus attractif.  
Travail régulier pour veiller au bon référencement du site internet.

**46 348 visiteurs uniques**

de janvier à octobre sur le site  
+ 30,25% par rapport à 2018



### Des newsletters dédiées en fonction des cibles

L'Office de Tourisme communique régulièrement sur les actualités du territoire via une newsletter grand public mais aussi une Newsletter "Spécial Pêche d'Etangs".  
Ces news sont envoyées à une fréquence plus ou moins importante en fonction de la saison et permettent de fidéliser la clientèle et de communiquer de façon régulière sur la destination.

Une newsletter Pro est également envoyée aux partenaires. L'objectif étant de communiquer sur l'Office de Tourisme, ses actions, ses nouveautés...

**3203 abonnés aux news** dont 1430 adresses collectées au Photomaton installé dans le container au Parc  
+ 1630 abonnés par rapport à 2018 / 14 news envoyées

### Présence active sur les réseaux sociaux

L'Office de Tourisme est présent sur 2 réseaux sociaux : Facebook et Instagram. Ces outils sont utilisés à des fins de communication et de promotion de la destination, de ses offres et de son actualité ; mais aussi afin de créer et fidéliser une communauté qui apprécie et promeut la destination.

L'objectif de 2019 a donc été d'accroître tant le nombre de fans que d'interactions de leur part, pour ainsi constituer une communauté active qui relaie nos messages afin d'attirer de nouveaux prospects.

**2 837 abonnés dont 2644 fans**

sur Facebook / 3 posts par semaine  
+ 437 fans par rapport à 2018



**583 followers** sur Instagram /  
37 publications



## LES RELATIONS PRESSE

En 2019, l'Office de Tourisme a participé à 2 accueils de presse en partenariat avec l'Office de Tourisme Bourg-en-Bresse Destinations :

- accueil en mai de 2 journalistes pour le magazine Camping-Car Magazine
- reportage sur Châtillon pour TVR, TV Italienne en octobre

### Camping-Car Magazine :

Article complet de 6 pages sur la Bresse et la Dombes dans l'édition de janvier 2020. Mise en avant du Parc des Oiseaux, Château de Bouligneux, Châtillon-sur-Chalaronne, Ars et Pérourges

TVR Teleitalia 7 Gold : TV Italienne diffusée dans toute la région de la Toscane.

#### Itinéraire / De Bresse en Dombes

La Bresse s'étend sur deux pays, elle présente un caractère unique au monde. De Bourgogne au sud-est jusqu'à la Savoie au nord, elle s'étend sur une superficie de 100 000 hectares. Elle est traversée par le Rhône, qui la divise en Bresse et Dombes. La Bresse est une région de plaines, de vallées et de collines. Elle est connue pour ses paysages pittoresques, ses villages blancs et ses églises romanesques. La Dombes est une région de collines, de vallées et de lacs. Elle est connue pour ses paysages pittoresques, ses villages blancs et ses églises romanesques.

74 / Communiqué de Presse # 08 / Février 2020

Article de 2 pages sur les balades en Dombes dans l'édition de mai 2019 du magazine Tribune de Lyon.

**Sorties L'ESPÈCE**  
**Envolée sauvage dans la Dombes**

Le territoire de la Dombes est un espace de biodiversité remarquable. Il est traversé par le Rhône, qui la divise en Bresse et Dombes. La Dombes est une région de collines, de vallées et de lacs. Elle est connue pour ses paysages pittoresques, ses villages blancs et ses églises romanesques.



Tout au long de l'année, l'Office de Tourisme diffuse de nombreux **communiqués de presse** pour mettre en avant ses animations et ses actions.

Des **insertions dans la presse locale** (Voix de l'Ain et Progrès) ainsi qu'un partenariat avec Cuiures en Dombes ont permis également de valoriser les animations de l'OT.

Plusieurs **insertions presse** (Voix de l'Ain et Progrès) **et radio** (FC Radio & Radio Scoop) ont permis de mettre en avant l'évènementiel **Quinzaine de la Dombes** du mois d'octobre.

**7 - 20 OCTOBRE 2019**

**Quinzaine de la Dombes**

15 jours pour découvrir les plus beaux sites de la Dombes.

EXPOSITION - SORTES - UVERTES - ARCHES - VITES - CONFÉRENCE - INITIATION  
GOLF - ÉQUITERRE - GASTRONOMIE - NATURE

Programme complet et réservation :  
04 74 55 02 27  
WWW.DOMBES-TOURISME.COM



# ANIMATION & EVENEMENTIEL

## DYNAMISER LE TERRITOIRE PAR L'ANIMATION

### LES ANIMATIONS

Une des missions confiées à l'Office de Tourisme par la Communauté de Communes est l'animation du territoire.

Cette animation a pour objectif de dynamiser et de faire vivre le territoire dans le but de le rendre plus attractif.

En 2019, un programme d'animations sur la thématique des étangs a été mis en place.

48 personnes ont été accueillies sur 12 animations portant sur l'écosystème et la faune des étangs.

Depuis 2017, Dombes Tourisme propose des animations lors des grands événementiels du territoire.

En 2019, Cuiures en Dombes a associé Dombes Tourisme à son festival afin de proposer des visites et animations en amont des concerts.

### LES PÊCHE D'ÉTANGS

Depuis déjà plusieurs années, Dombes Tourisme, en partenariat avec les pisciculteurs locaux, valorise et fait découvrir la filière piscicole en proposant aux visiteurs, individuels et groupes, un calendrier de pêches d'étangs commentées.

En 2019, 10 dates de pêches ont été proposées en partenariat avec 5 propriétaires d'étangs. Sur 10 dates 5 ont été réservées pour des collégiens, lycéens et étudiants. 3 ont été proposées aux individuels en petit groupe de 10 à 20 personnes.

2 pêches ont été proposées par des hébergeurs du territoire qui les ont ouvertes au Grand Public. Dombes Tourisme en a assuré la promotion et le guidage.



### LES ÉVÈNEMENTIELS

L'animation du territoire peut également se faire par la mise en place événementiels de plus grande ampleur que les animations.

L'Office de Tourisme peut alors avoir un rôle d'organisateur ou de coordinateur.

En 2019, 5 événements ont eu lieu sur le territoire :

- Chasse au Trésor RICHART au Château des Creusettes en mars (co-organisateur) : 500 participants
- Nuit de la chauve-souris en août (organisateur) : 38 participants
- Journées Européennes du Patrimoine (coordinateur) : nombre de participants non connu
- Journées Poissons de Dombes en octobre (co-organisateur) : 3453 participants recensés

#### Nouveauté 2019 : la Quinzaine de la Dombes

Pendant 15 jours au mois d'octobre la Dombes s'est animée autour de ses 4 filières touristiques (nature, gastronomie et produits du terroir, golf, équestre).

Cette opération s'est déroulée en partenariat avec une trentaine de partenaires et une quinzaine d'animations.

Au total en 2019, **1 161 € de CA** générés par l'animation du territoire



SPORT NATURE

## LE PARC DE VÉLOS

Dombes Tourisme a géré en 2019 le parc de vélos dont la Communauté de Communes est propriétaire.

Des vélos ont ainsi pu être mis à disposition gracieusement chez 4 hébergeurs du territoire grâce à la mise en place de conventions.





# COMMERCIALISATION & AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

## ACCUEIL DE GROUPES

Dombes Tourisme a pour mission de commercialiser des produits et prestations touristiques. Nous sommes immatriculés au Registre National des Opérateurs de Voyages et de Séjours (N°IM001180006).

Nous concevons et mettons en marché différents produits :

- Circuits et séjours pour une clientèle groupes (en partenariat avec les prestataires du territoire : hébergements, restaurants et activités de loisirs).
- Billetterie d'animation (visites guidées) et/ou de spectacles

- **150 visites ou journées organisées**

- **5 000 personnes accueillies**

- **80 600€** de Chiffre d'Affaires dont 44 611€ reversés aux partenaires

- **Progression de 19%** par rapport à 2018



## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le pôle commercialisation de Dombes Tourisme développe l'offre en partenariat avec les professionnels du territoire.

Cela se traduit par les projets de développement du territoire. La première filière visée par ce développement est celle du tourisme nature et plus précisément les étangs.

Un travail est mené depuis 2017 avec le département à l'ouverture au public des étangs ENS (Espace Naturels Sensibles).

Un projet a vu le jour : une aire de retournement pour bus au domaine de Vernange

Le projet de construction de l'observatoire au Grand Birieux a démarré en 2019, en partenariat avec la CCD, l'ONCFS, le département et la région.





# FEDERATION DES ACTEURS & ACCOMPAGNEMENT

# FEDERATION DES ACTEURS & ACCOMPAGNEMENT

L'Office de Tourisme participe à l'animation du réseau de prestataires du territoire. Il a un rôle de fédérateur et également d'accompagnement aux porteurs de projets.

Plusieurs actions sont menées tout au long de l'année : lancement de saison, journées découverte, cafés partenaires, newsletter pro, site web pro.



## LANCEMENT DE SAISON



Temps fort organisé au Parc des Oiseaux dans le cadre de la signature de la convention d'objectifs partagés renforçant nos actions menées ensemble.

Cette journée a permis à de nombreux acteurs touristiques de la Dombes, de l'Ain et du Rhône de visiter les dernières installations du Parc, d'avoir à leur disposition la documentation de la saison et d'être informés de la stratégie d'animations, de commercialisation mis en place par Dombes Tourisme.

## JOURNÉES DÉCOUVERTE

3 journées organisées en février, mars et novembre. Ces journées s'adressent aux acteurs touristiques du territoire et l'objectif est de les fédérer autour d'un sentiment d'appartenance. Ces rencontres leur permettent également de se rencontrer, de découvrir le territoire afin qu'ils en deviennent ambassadeurs.



## CAFÉS PARTENAIRES

Sessions de formation d'environ 2h destinées aux partenaires touristiques de l'Office de Tourisme. 3 cafés partenaires ont eu lieu en 2019 sur les thématiques :

- Perfectionner ses photos sur Facebook

Ces sessions sont organisées, dans la mesure du possible, chez une prestataire, en l'occurrence chez Mr et Mme Petit, propriétaires de Chambres d'hôtes "le Vieux Saule". Une visite des lieux était organisée à l'issue de la rencontre.

- Prendre en main la plateforme Taxe de Séjour

2 sessions ont été organisées pour les hébergeurs au pavillon du Tourisme à Châtillon.

## NEWSLETTER PRO

Newsletter envoyée une fois par trimestre (février, juin, août et octobre) aux prestataires touristiques et élus de la SPL. Lettre d'info qui permet de communiquer sur les actions et nouveautés de l'Office mais aussi de donner des informations pratiques et utiles aux pro (ex : info sur la taxe de séjour, législation...).

## SITE WEB PRO

L'Espace Pro du site internet comporte de nombreuses informations utiles pour les acteurs du territoire. Ils peuvent par exemple y retrouver les infos sur les chiffres clés, des conseils, les missions de l'Office, l'actualité, des infos veille...



<https://protourismedombes.jimdo.com/>

## ACCOMPAGNEMENT DE PORTEURS DE PROJETS

L'accompagnement porte sur la législation suivant les structures (pour les hébergements) les obligations d'un hébergeur : taxe de séjour, fiscalité... chiffres clés du tourisme, les attentes de la clientèle, l'obtention d'aides financières, les services de l'Office de Tourisme.

Ou bien une aide à la définition du projet qui font intervenir soit les services de Dombes Tourisme (partenariat sur les animations, la communication ...) soit Aintourisme.

## ACCOMPAGNEMENT NUMÉRIQUE

Accompagnements individuels des prestataires autour du numérique : aide à la création de site web, aide à la gestion de pages facebook, analyse de site internet...

## SUIVI DE PRESTATAIRES

Visites de prestataires pour les prestations, pour faire le point sur la sécurité, l'accueil...

## TAXE DE SÉJOUR

La mission de collecte et de suivi de la taxe de séjour a été confiée à la SPL par la Communauté de Communes de la Dombes. Dombes Tourisme assure donc le suivi administratif, la relance, l'envoi des courriers en début d'année pour informer sur le "Mode d'emploi de la taxe".

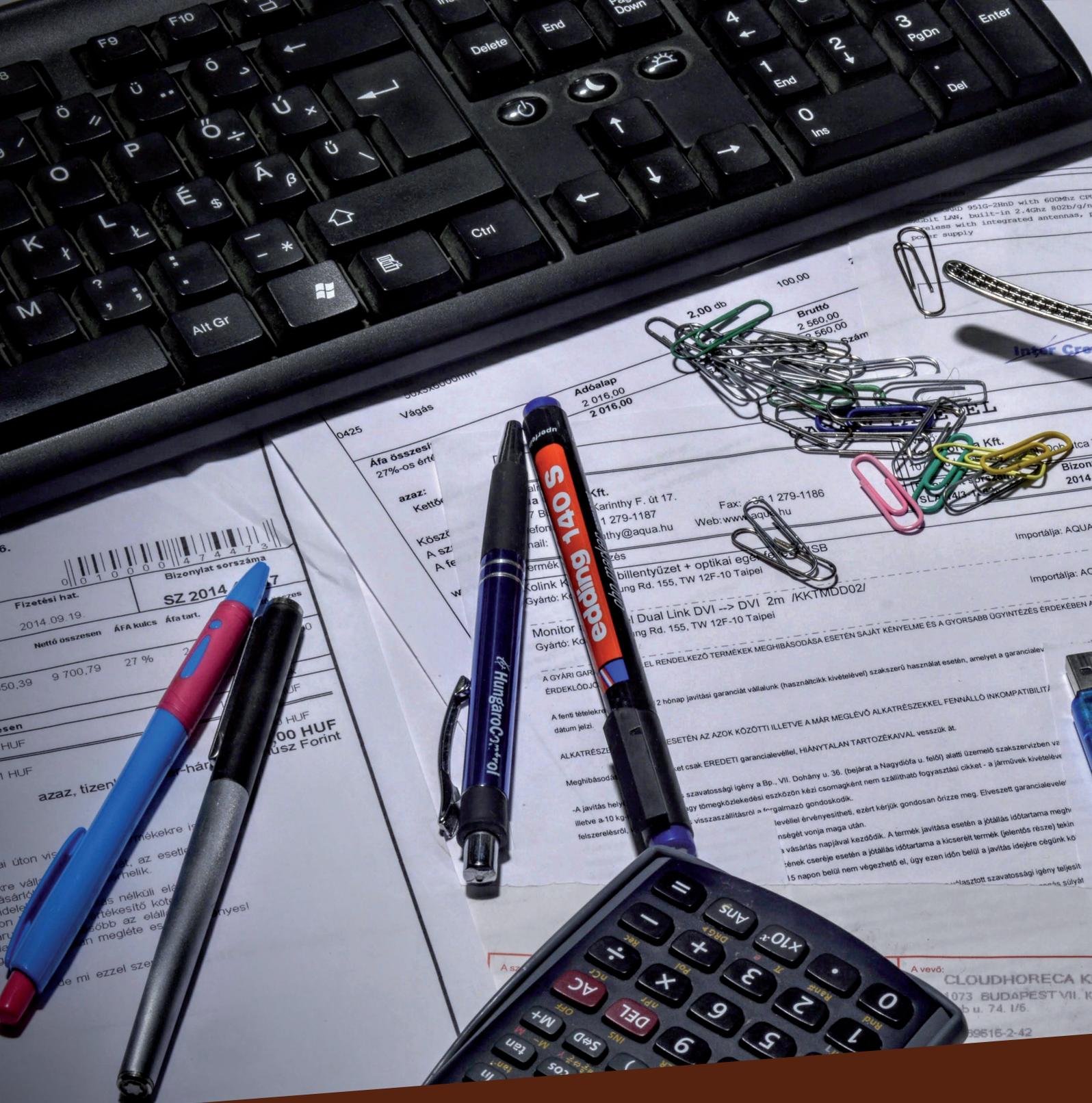


Recouvrement de la taxe en 2019 : **64 000€**

## COMMERCIALISATION DES PRESTATIONS

Guide du Partenaire envoyé aux prestataires pour leur proposer différents types de prestations de services (insertion dans les guides, reportage photo, bandeau sur le site internet, ...). Démarchage de nouveaux partenaires et vente de prestations touristiques.

**111 partenaires** pour un CA de **15 120€**



# GESTION & MANAGEMENT

# GESTION & MANAGEMENT

Dombes Tourisme est une Société Publique Locale au capital de 37 000€.

Elle compte 2 actionnaires :

- La communauté de Communes de la Dombes
- La commune de Châtillon-sur-Chalaronne

La SPL est administrée par un Conseil d'Administration composé de 18 membres, représentant les collectivités membres et les socioprofessionnels.

Le nombre de sièges est attribué aux actionnaires comme suit :

- Communauté de Communes de la Dombes : 10 administrateurs
- Les communes et autres collectivités disposent : 2 administrateurs
- Les socio-professionnels : 6 administrateurs

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Représentants de la communauté de communes de la Dombes :

<b>NOM Prénom</b>	<b>Commune</b>
Mme GUEYNARD Edwige	Chalamont
Mme BIAJOUX Sylvie	Châtillon sur Chalaronne
Mme DUBOIS Isabelle	Villars les Dombes
Mr LARRIEU Pierre	Villars les Dombes
Mr FLAMAND Patrice	Chaneins
Mr MATHIAS Patrick	Châtillon sur Chalaronne
Mr JACQUARD Michel	Châtillon sur Chalaronne
Mr MARECHAL François	Villars les Dombes
Mr CHEVREL Florent	Neuville les Dames

### Représentants de la commune de Châtillon sur Chalaronne

<b>NOM Prénom</b>
Mme RAVOUX Sylvie
Mr RASSION Frédéric

### Représentants de la catégorie socio-professionnels

<b>NOM Prénom</b>	<b>Profession</b>
Mr HASKIYA Jacques	Restaurateur
Mr PERDRIX Olivier	Commerçant
Mr PROST Christian	Hébergeur hôtelier
Mr KERNAFI Kader	Bénévole
Mme BERNARD Béatrice	Hébergeur Chambre d'hôtes

M. Florent Cheurel a été élu Président Directeur Général de la SPL en 2017, pour une durée de 3 ans.

Un conseil d'administration, en vue de la préparation de l'assemblée générale 2018, s'est tenu le 4 juin 2019.

L'assemblée générale 2018 a eu lieu le 25 juin 2019.

2 autres conseils d'administration se sont tenus le 24 septembre 2019 et le 10 décembre 2019. Une présentation de la SPL Dombes Tourisme a été faite le 12 décembre 2019 au conseil communautaire de la Dombes.

# GESTION & MANAGEMENT

## COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

### LES PERMANENTS

MONTET Carine (arrivée 16/06/2019)	Direction
KITENGE Nathalie	Fédération des acteurs
THOMASSON Stéphanie	Responsable pôle animation
ZEILFELDER Michaël	Guide conférencier
FERRIER Sandrine	Chargée d'animation digitale
BRANCHE Mathilde	En remplacement du congé maternité de Sandrine FERRIER
CURT Claire	Chargée de communication et presse
LACHAUX Thomas (départ 21/11/2019)	Responsable accueil et boutique
DARGET-LACOSTE Clara	Conseillère en séjour
MENAGER Emmanuelle (arrivée 03/12/2019)	Conseillère en séjour et agent administratif

### LES SAISONNIERS

LALLEMENT Isabelle	Conseillère en séjour
CHEVRON Christine	Conseillère en séjour
TRIBOLET Cécile	Guide

# GESTION & MANAGEMENT

## LA FORMATION DES ÉQUIPES AU SERVICE DE L'EXIGENCE PROFESSIONNELLE ATTENDUE PAR LA DESTINATION

La formation des équipes est un processus permanent au service de la qualification des salariés de l'Office de Tourisme afin de remplir les missions de l'OT et pour maintenir les conditions d'employabilité de chacun des membres de l'équipe.

Ainsi, pour répondre à ces objectifs, les membres de l'équipe ont suivi des formations professionnelles diverses en fonction de leur mission au sein de l'OT :

- Développer une attitude commerciale à l'accueil
- Socle technique groupes et guides "Ingénierie Résa"
- Renforcer la cohésion et l'efficacité collective au sein de l'office du tourisme
- Packager un produit touristique
- Webinaires

Tout au long de l'année, le personnel consacre régulièrement du temps à la découverte et à la connaissance du territoire (visites terrain, visites prestataires, journée équipe...).

## RÉUNIONS

En 2019, plus d'une dizaine de réunions d'équipe ont été organisées avec un accompagnement par Acted Value et Trajectoires Tourisme à raison d'une demi journée tous les 2 mois sur l'année.



## ÉTUDE DE POSITIONNEMENT

Suite à l'étude du cabinet DMC Consult, la restitution à l'ensemble des socio-professionnels s'est déroulée le 14 janvier 2019 devant une assistance de plus de 120 personnes.

Les 3 axes stratégiques du développement touristique de la Dombes ont été présentés :

- les étangs
- les produits locaux
- la filière golf

Ces axes vont constituer l'ossature du plan d'actions défini pour les 3 prochaines années au sein de Dombes Tourisme.



# DOMBES TOURISME

Place du Champ de Foire  
01400 CHATILLON-SUR-CHALARONNE

04.74.55.02.27

[contact@dombes-tourisme.com](mailto:contact@dombes-tourisme.com)

[www.dombes-tourisme.com](http://www.dombes-tourisme.com)



# Bilan de l'animation 2019

## Site Natura 2000 de la Dombes

### FR 8201635 – FR8212016



**Bilan de l'animation 2019**  
**du site Natura 2000 de la Dombes**  
**FR 8201635 – FR8212016**

**Convention attributive de financement de l'animation du docob  
n°RRHA070618DT0010027**

**Animateur du site :** Pierre Lévisse (0.7 ETP)  
Tél : 04.74.61.93.01/ email : [paec-natura2000@ccdombes.fr](mailto:paec-natura2000@ccdombes.fr)  
Communauté de Communes de la Dombes  
100, Avenue Foch - 01400 CHATILLON SUR CHALARONNE

**Site suivi par la DDT de l'Ain, contacts :**

Muriel Durand-Bourlier et Alice JOSSERAND  
Service protection et gestion de l'environnement  
23, rue Bourgmayer  
CS 90410  
01012 BOURG-EN-BRESSE CEDEX

## Préambule :

L'animation du site par la CC Dombes a été prise officiellement en juin 2017. La CC Dombes a lancé réellement l'animation en décembre 2017 par l'embauche de l'animateur.

L'année 2019 a été consacrée aux différentes missions d'animation sur la mesure 7.63 conformément au cahier des charges de l'animation. La particularité de l'animation du site de la Dombes tient au fait que celui-ci a une vraie dimension territoriale, en conséquence Natura 2000 est en interaction avec de nombreuses politiques publiques d'aménagement du territoire.

En lien direct avec l'animation, une prestation a été financée pour la révision du Docob intégrant le travail d'un bureau d'étude et l'embauche d'une chargée d'études pour 11 mois financé sur des fonds 100% Etat.

L'année a été également consacrée à la préparation de deux opérations : renforcement de la lutte contre le Ragondin et la Jussie et réalisation d'exclos de restauration de roselières.

**Enjeux du site :** cf docob synthétique et FSD

**Budget :** cf formulaire de demande de paiement

## Pilotage-gouvernance.

### *Préparation, organisation et tenue des groupes de travail pour définir le programme d'actions*

Dans la continuité de 2018, le travail collectif pour dynamiser l'animation du territoire et le développement d'actions en faveur du patrimoine naturel ont été poursuivis.

La concertation s'est traduite notamment par la tenue de différentes réunions des groupes de travail, ayant pour objectifs d'analyser les problématiques locales, de définir les objectifs du nouveau docob et de dresser le programme d'actions (pour alimenter la rédaction par le bureau d'étude). Différents groupes thématiques se sont réunis. L'ensemble a donné lieu à des présentations comme base de travail.

- Groupe de travail Gestion des étangs (26/03, 2/07);
- Groupe de travail Espèces à problèmes (17/04).
- Groupe de travail Actions (Etangs et périphéries : 17/10, 12/11)
- Groupe de travail forêt (8/07)

L'animateur a assuré la préparation, la conduite et le compte rendu de ces réunions. Certaines ont donné lieu directement à des contributions pour le docob en collaboration avec le BE Mosaïque Environnement. Il y a eu une bonne participation des acteurs locaux entre 15 et 30 personnes selon les groupes et une représentativité équilibrée. La réunion du 17/10 a donné lieu à des visites d'étangs en particuliers pour échanger sur la gestion en lien avec les enjeux en termes d'habitats d'intérêt communautaire (HIC).

Sur l'angle strict de la concertation, ces réunions ont permis de maintenir ou de renforcer le dialogue entre acteurs de l'environnement, scientifiques, élus et socio-professionnels.

De nombreuses rencontres bilatérales ont eu lieu en parallèle avec des acteurs locaux : élus, socio-professionnels, associations ; telles que la visite de la RD de Villars, la rencontre d'élus : Ambérieux-en-Dombes, Saint-Nizier-le-déserts, Sandrans...

### Autres événements liés à la gouvernance locale

- Interventions en commission GEMAPI/Natura 2000 de la CC Dombes (12/06 ; 16/12)
- Lancement d'une démarche de concertation pour le marais des Echets (lien avec la commune et la CC Miribel et Plateau) : prises de contact pour organiser une concertation spécifique à ce site assez différent des étangs de la Dombes.
- Rencontre de la Fédération des Chasseurs de l'Ain.

### Comité de pilotage (26/11) : 49 participants

Ce comité a permis de présenter la structure du futur docob avec un point particulier sur le diagnostic général, la synthèse de l'étude des végétations menée en 2019 introduisant l'organisation des objectifs et des actions validées en groupes de travail. La DDT est intervenue pour mettre en avant les enjeux liés à l'eau. La sécheresse de 2019 a exacerbé les problèmes de gestion de l'eau et les pressions sur la ressource que ce soit sur l'eau de surface comme sur l'eau souterraine.

Il a été choisi dans la structure du docob de mettre en avant les enjeux liés à l'eau et au changement climatique. Car sans une réelle mobilisation des acteurs locaux sur la gestion de l'eau qui détermine directement l'existence des étangs, il sera difficile d'agir en faveur de la faune et de la flore caractéristiques du territoire.

A noter que le comité de pilotage a validé l'intégration d'une nouvelle association « Sauvons la Dombes ». La composition du comité de pilotage doit être révisée en 2020 par un nouvel arrêté préfectoral.

### **Gestion administrative et financière**

Dans ce domaine, les actions suivantes ont été menées :

- Suivi des procédures budgétaires.
- Procédure de consultation pour l'étude des prairies et la révision du docob.
- Suivi administratif et financier des prestations (commande, facturation) et avec la DDT (budget disponible et prévisionnel).
- Montage d'une demande de financement au programme leader (actions contre les EEE) et d'une demande de financement conjointe à la Région et au Département pour l'action en faveur des roselières.
- Élaboration des demandes de paiement 2018 et de la demande de subvention pour l'année 2020.
- Courriers, suivi de temps, conventions, frais, rédaction de comptes rendus de réunions...

### **Soutien à l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques**

- La CCD était en cours de révision de son SCOT. Il a été question d'apporter des remarques sur le volet Objectifs et Mesures du DOO.  
Différentes réunions techniques internes ont eu lieu.  
Un séminaire sur les enjeux de patrimoine naturel et leur traduction dans le SCOT a eu lieu.  
Des remarques ont également été formulées sur le projet de SCOT Dombes-Val de Saône.
- Participation à la réunion des ENS de la Dombes (CD01)
- Echanges et réunions techniques sur la problématique des espèces exotiques envahissantes avec la FREDON, le CD01 et l'ISARA.
- Développement d'un projet de labellisation Ramsar : sensibilisation des élus, échanges avec le CD01 et les associations locales intéressées, le Vice-Président en charge de la CC Dombes a participé au séminaire Ramsar France à Amiens (8-9/11).

A noter qu'en 2019, une dotation a été octroyée à certaines communes sur des critères de surface en Natura 2000 et des critères fiscaux. 9 communes sont concernées en Dombes. Cette dotation n'appelle pas d'engagement particulier des communes dans le dispositif Natura 2000.

### Amélioration de la connaissance et suivis scientifiques

- Etude des végétations pour la révision du docob : analyse des candidatures, préparation des entretiens (dont test botanique),  
Embauche d'une chargée d'étude pour 11 mois, suivi de la mission de 50 étangs étudiés par des relevés phytosociologiques sur la base d'un protocole établi avec le CBN Alpin et l'ONCFS en lien avec les études également menées par l'ISARA.  
En appui de la chargée d'étude, un stagiaire de BTS GPN a été engagé pour 2.5 mois afin qu'il découvre l'étude des végétations et qu'il appuie technique la chargée d'étude lors des relevés.  
La chargée d'étude a rédigé la partie flore et habitats du document d'objectifs  
Elle a présenté les résultats en groupes de travail et lors du copil.
- Différentes sorties de reconnaissance du territoire pour une meilleure compréhension des enjeux écologiques et socio-économiques ont eu lieu.
- Recherche de sites à Cuivré des marais (en lien avec les parcelles contractualisées en Retard de Fauche MAEC). L'espèce a été contactée sur quelques sites en effectifs très réduits lors du premier vol de l'espèce. Une réflexion est en cours pour mettre en place un protocole récurrent pour suivre l'espèce. Certaines stations ont été localisées lors de l'étude des végétations.
- Etude des prairies en retour en herbe et retard de fauche, pour les canards (réalisée en prestation par la Chambre d'Agriculture) : organisation de l'étude, suivi administratif, relecture des documents, réunions de présentation, participation au suivi avec les chasseurs et réunions de restitution aux élus, agriculteurs et chasseurs. (cf rapport et joint).
- Participation au programme flash de l'ONCFS : relevés rapides d'une trentaine d'étangs. L'ONCFS n'a relevé que deux colonies de Guifette, nombre le plus faible depuis que l'espèce est suivie.

A noter que l'association Sympetrum a mené des prospections sur les stations de Leucorrhine à gros thorax (espèce DH).

Figure 1 : Cuivré des marais mâle à Si-Nizier-le-désert, juin 2019 (P.Lévisse)



- Dans le cadre du financement de la révision du docob, il a été étudié deux chaînes d'étangs. Il s'agissait de créer un outil d'analyse traitant l'essentiel des facteurs interagissant avec la biodiversité.

Les tâches accomplies pour cette étude ont été : recherche de chaînes d'étangs pour le test avec les partenaires locaux, analyse SIG, repérage de terrain, rencontres des acteurs locaux, construction du protocole,

suivi du bureau d'étude en charge de la rédaction des plans de gestion, relecture et amendements des documents.

Un travail collaboratif important a eu lieu intégrant le SMVV, le SRDCBS, la CA01 (référents piscicole et agricole), l'ONCFS ainsi que l'ISARA sur un appui méthodologique.

Cette étude a donné lieu à un travail d'enquête auprès des propriétaires, agriculteurs, pisciculteurs et chasseurs.

- En 2019, une réflexion avec les partenaires locaux, en particuliers les syndicats de rivières, a été lancée pour poser les bases de la réalisation d'un relevé topographique du territoire par LIDAR

Il était initialement prévu à la demande de financement la réalisation d'un stage de M2 sur la mise en place de l'observatoire du territoire. L'offre de stage n'a pas été pourvue. En remplacement, il a été proposé un stage de BTS GPN pour découvrir et aider à la réalisation de l'étude des végétations.

### **Mise à jour du DocOb/ Evaluation**

Début 2019, il s'est agi de préparer la révision confiée à un prestataire : analyse des offres des bureaux d'étude pour la révision (+négociation) et actes administratifs.

Le BE Mosaïque Environnement a été recruté au printemps 2019. Il a été en charge de la rédaction du document d'objectifs et particulièrement de la partie écologique. La mission se poursuit jusqu'au moins d'avril 2020.

Un travail conséquent a été mené pour piloter et alimenter la prestation du bureau d'étude. La partie socio-économique a été rédigée par l'animateur Natura 2000.

En décembre, le docob était au stade d'une première version issue des échanges en groupes de travail. Les éléments ont été synthétisés par le bureau d'étude et présentés au copil sous forme d'un diagnostic allant à l'essentiel et d'un tableau des objectifs et des actions. Seule la partie forêt était encore au stade embryonnaire.

### **Sensibilisation, communication et information**

Un travail important en lien avec la concertation a été maintenu pour expliquer à nouveau ce qu'est le dispositif Natura 2000 afin de réduire les incompréhensions.

2 publics différents visés : le grand public et les socio-professionnels.

Le grand-public a été visé à travers les actions menées par Dombes Tourisme et par le prêt de l'exposition Natura 2000.

Les socio-professionnels ont été sensibilisés lors de rencontres individuels ou par des interventions en réunion.

Quelques moments particuliers de sensibilisation :

- Une présentation de Natura 2000 au personnel de Dombes tourisme a eu lieu le 7/01.
- L'exposition sur N2000 réalisée en 2018 a été prêtée pour :
  - 3 mois à l'Office de tourisme de Châtillon-sur-Chalaronne
  - Au week-end théâtre du centre d'actions sociales de Villars-les-Dombes en juin.

- En salle de réunion de la CC Dombes à Chalamont (octobre-novembre).
- Lors des championnats de France de Tir à l'Arc à Villars-les-Dombes (6 et 7/07).
- Pour la soirée de conférence sur la biodiversité organisée par Dombes Tourisme en octobre.
- Une présentation de la Dombes dans les locaux de la DREAL à Clermont-Ferrand en décembre.
- Intervention à l'AG APPED/Syndicat des étangs (1/06).
- Intervention lors de la réunion gestion de l'eau du syndicat des étangs (11/10).
- Intervention lors de la formation Fransylva Ain, cogefor (15/10), lien entre gestion forestière et site Natura 2000, visite d'une propriété en Natura 2000 à Rigneux-le-Franc.
- 2 interventions pour des lycées agricoles avec une visite d'étang.
- Rencontres de propriétaires d'étangs.
- Rédaction d'un article pour le magazine de la CC Dombes.
- Rédaction d'un article sur l'étude prairie dans la lettre agro-environnementale.

La page web dédiée à Natura 2000 sur le site de la CCD est toujours active.

<https://www.ccdombes.fr/decouvrir/la-biodiversite-en-dombes-natura-2000/>

Par ailleurs, l'animateur a participé à la journée des animateurs Natura 2000 Ain-Rhône (6/12) et au séminaire au séminaire Eau et Biodiversité de l'AERMC (7/10).

### **Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences**

Plus de 20 sollicitations pour des projets via le service administration du droit des sols ADS (CCD ; CCDSV) et quelques projets sur les autres territoires : aménagements de bâtiments, extension de maisons individuelles, création de bassins d'alevinage, création de bâtiments agricoles...

Un projet de piste forestière à Priay

Seul 1 projet suivi a été refusé à Crans (en zone humide) au titre de la loi sur l'eau. Une rencontre avait eu lieu entre l'AFB, la DDT et le propriétaire.

La problématique du drainage a émergé fortement avec notamment une plainte de propriétaires à Bouligneux. En effet, certains travaux peuvent impacter l'alimentation en eau des étangs en détournant l'écoulement. Une réflexion a été entamée par la DDT pour revoir le formulaire EI.

Les travaux de drainage ne sont pas encadrés par des actes administratifs si la surface des travaux est inférieure à 20ha hormis par le régime propre d'évaluation des incidences Natura 2000, qui reste peu connu.

Par ailleurs, des acteurs locaux ont interpellé sur la prise en compte des destructions de haies. Là encore, l'EI reste peu efficace puisque seul l'arrachage est soumis à évaluation des incidences.

Les formulaires d'évaluation des incidences consultés fournis aux services instructeurs par les porteurs de projet n'ont pas donné lieu à des études complémentaires. Les demandes se concentrent sur les communes en carte communale dont les documents n'ont pas eu d'évaluation environnementale ou sur les communes en RNU.

Certains projets relevant du code de l'urbanisme ont été refusés en Natura 2000 étant donné qu'ils ne respectaient pas le cadrage des documents d'urbanisme, comme un projet d'habitats légers de loisir à Marlieux.

## **Accompagnement de porteurs de projet**

Différents porteurs de projet ont été accompagnés en amont du dépôt de DP ou PC, principalement les architectes en charge de la procédure pour des propriétaires. Il s'agissait d'extensions ou de construction de maisons individuelles sur des parcelles constructibles aux documents d'urbanisme.

Participation à 1 réunion de travail sur le projet de centre d'interprétation de la Dombes (projet de maison des étangs). La CC Dombes a lancé une étude économique pour établir le modèle économique du projet.

Accompagnement également d'autres acteurs, en particuliers pour du conseil de gestion et de la préparation de travaux comme pour le SDCBS qui a déposé une DIG pour la création de zones tampons.

## **Police de la nature**

A noter qu'un chasseur a été verbalisé par l'ONCFS pour tir sur une espèce protégée (en l'occurrence une Aigrette garzette, espèce DO). Le contrevenant a été convoqué pour un rappel à la loi.

## **Mise en œuvre de la contractualisation**

Il n'y a pas de contrats Natura 2000 en cours, les derniers se sont achevés en 2010. Il n'y a pas eu d'animation ensuite (au vu des informations disponibles) pour de nouvelles contractualisations.

La relance de la concertation et la définition d'un nouveau plan d'actions restent un préalable important à la contractualisation.

Il n'y a pas eu de montage de contrats N2000 en 2019 du fait notamment de la période de révision. Cependant il y a bien eu le montage d'actions. D'autres moyens de financement ont été recherchés pour monter des actions de gestion avec les acteurs locaux (voir ci-après). Car, comme déjà mis en évidence par le passé, le statut des étangs et des propriétaires fait que de nombreux étangs ne peuvent bénéficier de contrats Natura 2000.

Le suivi des MAEC en cours, et qui concernent les enjeux du site Natura 2000, s'effectue par un autre temps partiel financé sur un autre fond.

## **Montage d'actions de gestion**

- **Ragondin/Jussies**

Montage d'une action en partenariat avec la FREDON : montage technique et recherche de financement, réalisation de la fiche de poste d'agent technique lutte contre le Ragondin, recherche de devis pour les prestations (suivi photo par drone, action d'étrépage de stations de Jussie, matériel de lutte contre le ragondin).

Cette action qui sera mise en œuvre en 2020 sur le territoire de la CC Dombes est un test de 12 mois.

Le projet a été accepté par le comité de programmation LEADER pour un montant de 58 000 € financé par le LEADER à 56% et par la CC Dombes à 44%.

La meilleure perspective serait que cette action puisse être pérennisée et se développe sur l'ensemble du site Natura 2000.

- **Roselières**

Montage d'une action avec l'ONCFS (rencontre ONCFS et animateur Natura 2000 Sologne) : mise en place d'exclus de restauration de roselières.

La préparation de l'action a consisté à : recherche de financement, montage du cahier des charges de consultation des entreprises et analyse des offres (mise en œuvre en 2020).

Le budget est de 49000 € pour un accord cadre à bons de commande : 40% CD01, 40% AURA, 20% propriétaires. 10 sites sont visés.

- Fin 2019, démarrage du travail de candidature à l'appel à projet pour Paiement pour Services Environnementaux de l'AERMC (PSE).

Par ailleurs, des échanges internes à la CC Dombes ont été lancés pour élaborer une stratégie technique et financière en vue du montage d'un **projet Life**. Le programme Life semble l'outil financier de l'environnement le plus adapté à l'enjeu considérable de préservation de la Dombes. Ce projet a été reporté et dépendra de la finalisation du Docob et de la volonté des élus suite aux élections municipales de 2020.

Fin 2019, la démarche d'intervention par chaîne d'étangs semblait l'approche la plus largement partagée pour construire et mettre en œuvre des actions cohérentes et coordonnées pour envisager des résultats mesurables en matière de maintien ou de restauration de la biodiversité.

### Quelques illustrations de l'animation 2019



Figure 2 : Flûteau nageant, espèce DH, observée sur un seul étang en 2019.



Figure 3 : S.Vertes-Zambettakis, Chargée d'étude et L Souleyrasse, stagiaire BTS, en prospection.

Figure 4 : Réunion du groupe de travail 11/12  
Chalamont, sous-groupes sur les fiches actions



Figure 5 : : Visite d'une parcelle forestière à Rigneux-le-Franc en zone Natura 2000, intervention de COforêt rédacteur du PSG





*Figure 6: Visite de l'Etang Liézan avec les membres du groupe de travail (17/10, P.Lévisse)*

*Figure 7 : Comité de pilotage, Bouligneux 26/11*



## Espèces exotiques envahissantes

## Un problème majeur pour les étangs

Les espèces exotiques envahissantes constituent l'une des causes majeures de perte de biodiversité en Europe. Ces espèces sont issues d'autres continents et engendrent des déséquilibres dans les milieux naturels qu'elles colonisent.

Parmi les nombreuses espèces exotiques connues en Dombes, trois espèces très problématiques attirent l'attention.

**La Jussie**

La Jussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*) et la Jussie faux-pourpier (*Ludwigia peploides*) sont des plantes aquatiques présente sur notre territoire, facilement reconnaissables à leurs fleurs jaunes.

Ces espèces originaire d'Amérique du sud ou d'Australie prolifère rapidement dans les zones humides. Pour les étangs, ceci engendre une perte de biodiversité locale, asphyxie le milieu, et met en péril la production de poissons.

En Dombes, 10 étangs sont particulièrement touchés. Grâce aux efforts de la FREDON (Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles) et du Département de l'Ain, le développement

de l'espèce est ralenti mais le risque de prolifération est important en raison du réseau de fossés et du grand nombre d'étangs. Aujourd'hui seul l'arrachage et la mise en assec aident à stopper l'espèce.

**Le Ragondin**

Ce gros mammifère aquatique et herbivore semble inoffensif. Originaire d'Amérique du sud, introduit pour sa fourrure, le Ragondin a colonisé rapidement une grande partie de la France.

Pouvant faire 7 kg pour une taille de 50 cm, ce rat ne doit pas être confondu avec le Rat musqué (autre espèce exotique problématique), plus petit ou le Castor avec sa queue plate.

C'est un véritable problème car il n'a pas de prédateur :

- Ses terriers endommagent les berges des rivières et des étangs. Ceci provoquent des pertes d'eau et des coûts d'entretien pour les pisciculteurs.

- Il consomme une très grande quantité de végétaux naturels

importants pour la faune locale et certaines cultures.

- Il est vecteur de différentes maladies transmissibles à l'Homme comme la leptospirose.

La technique de lutte autorisée est le piégeage. Les piégeurs de l'Ain usent une grande énergie à en réduire le nombre aidés par le département qui finance une prime « à la queue ».

**Le frelon asiatique**

Parmi les dernières espèces exotiques apparues dans l'Ain, cet insecte est encore peu connu du grand public mais est redouté par les apiculteurs. Le frelon asiatique n'est pas lié au milieu aquatique mais présente un risque sanitaire en raison de son agressivité et de la création de nids à proximité des habitations.

Pour connaître la différence avec le Frelon européen : <https://www.frelonsasiatiques.fr/>

**Soyez vigilants**

Signalez à la FREDON 01 les espèces exotiques envahissantes citées dans cet article afin que des personnes formées puissent confirmer l'identification et vous conseiller sur la démarche à suivre.

**Listes des pièces techniques fournies :**

- Guth j., 2019 -Rapport d'étude : Valorisation écologique et agronomique des prairies en Dombes, deuxième année d'évaluation de la mesure MAEC RH et RF. CA01, ISARA. 64 p.
- Document 4 p de communication sur l'étude des prairies.
- Compte rendu de stage de BTS de Lucas Souleyrasse, aide à l'étude des végétations.

La CC Dombes reste disponible pour fournir tout document supplémentaire. Les différentes présentations de réunion (relativement nombreuses en 2019) pourront être fournies rapidement s'il paraît pertinent de les joindre.

## Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets



Article D 2224-1 du Code Général  
des Collectivités Territoriales

Décret n°2015-1827 du 30  
décembre 2015

**Communauté de Communes  
de la Dombes**

100 avenue Foch  
01400 Châtillon-sur-Chalaronne  
[www.ccdombes.fr](http://www.ccdombes.fr)

## RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

### **Article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales**

*Modifié par Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 - art. 1*

Le maire présente au conseil municipal, ou le président du groupement de collectivités présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Il en est de même pour le service public de l'assainissement ainsi que pour le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, qu'il concerne l'assainissement collectif ou l'assainissement non collectif. Ces rapports sont présentés au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Les dispositions des articles D. 2224-1 à D. 2224-5 s'appliquent quel que soit le mode d'exploitation des services publics de l'eau potable, de l'assainissement et de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement et de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés sont respectivement définis par les annexes V, VI et XIII du présent code.

Lorsque la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un groupement de collectivités conformément à l'article L. 2224-13, le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets mentionné au premier alinéa est présenté à son assemblée délibérante par le président de ce groupement.

Lorsque la compétence de traitement des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un groupement de collectivités conformément à l'article L. 2224-13, celui-ci transmet à la commune ou au groupement ayant la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés les indicateurs techniques et financiers mentionnés à l'annexe XIII relatifs au traitement des déchets ménagers et assimilés de la commune ou du groupement ayant la compétence de collecte.

# Sommaire

<b>1</b>	<b>LE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS.....</b>	<b>5</b>
1.1	LE TERRITOIRE DESSERVI.....	5
1.2	LA COMPETENCE DECHETS .....	6
1.3	L'ORGANISATION DU SERVICE.....	6
1.4	LES EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES .....	6
<b>2</b>	<b>FAITS MARQUANTS 2019 .....</b>	<b>8</b>
<b>3</b>	<b>INDICATEURS TECHNIQUES DE COLLECTE .....</b>	<b>9</b>
3.1	LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES .....	9
3.2	LA COLLECTE SELECTIVE.....	9
3.3	LES DECHETERIES.....	10
3.4	L'AMIANTE.....	14
3.5	LE REEMPLOI .....	14
3.6	LES TEXTILES, LINGES DE MAISON, CHAUSSURES (TLC) .....	15
<b>4</b>	<b>INDICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT.....</b>	<b>15</b>
4.1	LE TRI-MECANO-BIOLOGIQUE (OVADE).....	15
4.1	LA VALORISATION ENERGETIQUE.....	15
4.2	LA VALORISATION MATIERE.....	15
4.3	LA VALORISATION ORGANIQUE (HORS COMPOSTAGE DOMESTIQUE).....	16
4.4	LE REEMPLOI .....	16
4.5	L'ENFOUISSEMENT.....	17
<b>5</b>	<b>EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DU TAUX DE VALORISATION DES DECHETS .....</b>	<b>18</b>
5.1	EVOLUTION DE LA PRODUCTION TOTALE DES DECHETS.....	18
5.2	COMPARAISON DES RATIOS DE COLLECTE.....	18
5.3	TAUX DE VALORISATION MATIERE ET ENERGETIQUE DES DECHETS .....	19
<b>6</b>	<b>LA GESTION DU PASSIF .....</b>	<b>20</b>
6.1	L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX DE NEUVILLE-LES-DAMES (LA CHASSAGNE).....	20
6.2	L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX DU PLANTAY (VAUX) .....	20
<b>7</b>	<b>INDICATEURS FINANCIERS.....</b>	<b>21</b>
7.1	MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE .....	21
7.2	FINANCEMENT DU SERVICE .....	21
7.3	ETUDE DES COUTS 2019 SELON LA METHODE « « COMPTACOUT » .....	22
7.4	SITUATION DE CLOTURE DE L'EXERCICE COMPTABLE 2019 .....	23
<b>8</b>	<b>ACTIONS DE PREVENTION ET DE COMMUNICATION .....</b>	<b>24</b>
8.1	ACTIONS DE PREVENTION ET DE REDUCTION DES DECHETS.....	24
8.2	LES ACTIONS DE COMMUNICATION A DESTINATION DU GRAND PUBLIC.....	25

## Liste des tableaux et des graphiques

### Liste des tableaux :

Tableau 1 : Liste des communes et population 2019 .....	5
Tableau 2 : Evolution des quantités d’ordures ménagères résiduelles collectées.....	9
Tableau 3 : Evolution des quantités de verre collecté .....	9
Tableau 4 : Evolution des quantités d’EM et de JRM collectés .....	10
Tableau 5 : Horaires d’ouverture de la déchèterie de Châtillon-sur-Chalaronne .....	10
Tableau 6 : Horaires d’ouverture de la déchèterie de Chalamont.....	11
Tableau 7 : Horaires d’ouverture de la déchèterie de Villars-les-Dombes .....	11
Tableau 8 : Horaires d’ouverture de la déchèterie de Saint André-de-Corcy .....	11
Tableau 9 : Déchets acceptés dans les déchèteries en 2019 .....	12
Tableau 10 : Evolution des quantités de déchets collectés par déchèterie .....	12
Tableau 11 : Evolution des quantités collectées en déchèteries par flux de déchets.....	13
Tableau 12 : Evolution des quantités d’amiante .....	14
Tableau 13 : Evolution des quantités d’objets collectées dans le cadre du réemploi .....	14
Tableau 14 : Evolution des TLC collectés.....	15
Tableau 15 : Filières de valorisation .....	16
Tableau 16 : Evolution de la production de déchets (en kg/hab./an).....	18
Tableau 17 : Evolution de la production de déchets (en tonnes) .....	18
Tableau 18 : Comparaison des ratios de collecte des (en kg/hab./an) .....	18
Tableau 19 : Taux de valorisation 2019 (hors gravats).....	19
Tableau 20 : Modalités d’exploitation du service Déchets en 2019 .....	21
Tableau 21 : Situation de clôture du Budget Annexe Déchets pour l’exercice 2019 .....	23

### Liste des figures :

Figure 1 : Carte d’implantation des déchèteries en 2019 .....	7
Figure 2 : Coût aidé 2019 en € TTC par type de collecte et par habitant.....	22

# 1 LE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

## 1.1 Le territoire desservi

La Communauté de Communes de la Dombes (CCD) regroupe 36 communes représentant 38 195 habitants (population INSEE municipale 01/01/2019) soit une augmentation de 0,76% par rapport à la population 2018.

Le siège social de la Communauté de Communes se trouve sur la commune de Châtillon-sur-Chalaronne.

Commune	Population municipale (INSEE 01/01/2019)	Densité (hab./km <sup>2</sup> )
Baneins	596	66
Birieux	285	18
Bouligneux	319	11
Chalamont	2 406	73
Chaneins	898	68
Châtenay	333	22
Châtillon-la-Palud	1 574	112
Châtillon-sur-Chalaronne	4 886	276
Condeissiat	825	38
Crans	263	20
Dompierre-sur-Chalaronne	431	87
L'Abergement-Clémenciat	767	48
La Chapelle-du-Châtelard	387	28
Lapeyrouse	324	17
Le Plantay	553	27
Marlieux	1 068	61
Mionnay	2 132	109
Monthieux	648	61
Neuville-Les-Dames	1 505	56
Relevant	463	38
Romans	594	27
Saint-André-de-Corcy	3 241	145
Saint-André-le-Bouchoux	384	39
Saint-Georges-sur-Renon	284	39
Saint-Germain-sur-Renon	219	15
Saint-Marcel	235	116
Saint-Nizier-le-Désert	1 303	36
Saint-Paul-de-Varax	914	56
Saint-Trivier-sur-Moignans	1 502	44
Sainte-Olive	1 822	39
Sandrans	526	18
Sulignat	577	52
Valeins	131	31
Versailleux	421	21
Villars-les-Dombes	4 628	180
Villette-sur-Ain	751	36
<b>36 communes</b>	<b>38 195 habitants</b>	<b>60 hab./km<sup>2</sup></b>

Tableau 1 : Liste des communes et population 2019

## 1.2 La compétence Déchets

---

Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) regroupent l'ensemble des déchets produits par les ménages et des déchets dits « assimilés », qu'ils soient collectés en porte-à-porte (PAP), en point d'apport volontaire (PAV) ou en déchèteries. Les déchets assimilés correspondent aux déchets des activités économiques (d'origine artisanale et commerciale) et des établissements publics qui, compte tenu de leurs caractéristiques et des quantités produites, peuvent être collectés sans sujétions techniques particulières.

La compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés est assurée par la Communauté de Communes de la Dombes, laquelle fixe les modalités de collecte par le biais du Règlement de collecte.

La compétence traitement des ordures ménagères résiduelles est déléguée au syndicat mixte ORGANOM.

## 1.3 L'organisation du service

---

La compétence déchets est mise en œuvre par le Service Environnement de la Communauté de Communes constitué de 16 agents répartis selon les activités suivantes :

- La gestion générale du service (1 personne),
- Le service administratif (4 personnes),
- Le service collecte des déchets ménagers (3 personnes),
- Le service déchèteries (8 personnes).

Les vice-présidents à la Gestion des déchets pour le mandat actuel sont :

- Michel JACQUARD, vice-président en charge des collectes, du financement et de la communication,
- Christophe MONIER, vice-président en charge du suivi des déchèteries, du développement durable, de l'économie circulaire et des relations avec le syndicat de traitement ORGANOM.

Une commission Environnement constituée d'élus communautaires et municipaux se réunit régulièrement afin de travailler sur les dossiers afférents au service Environnement.

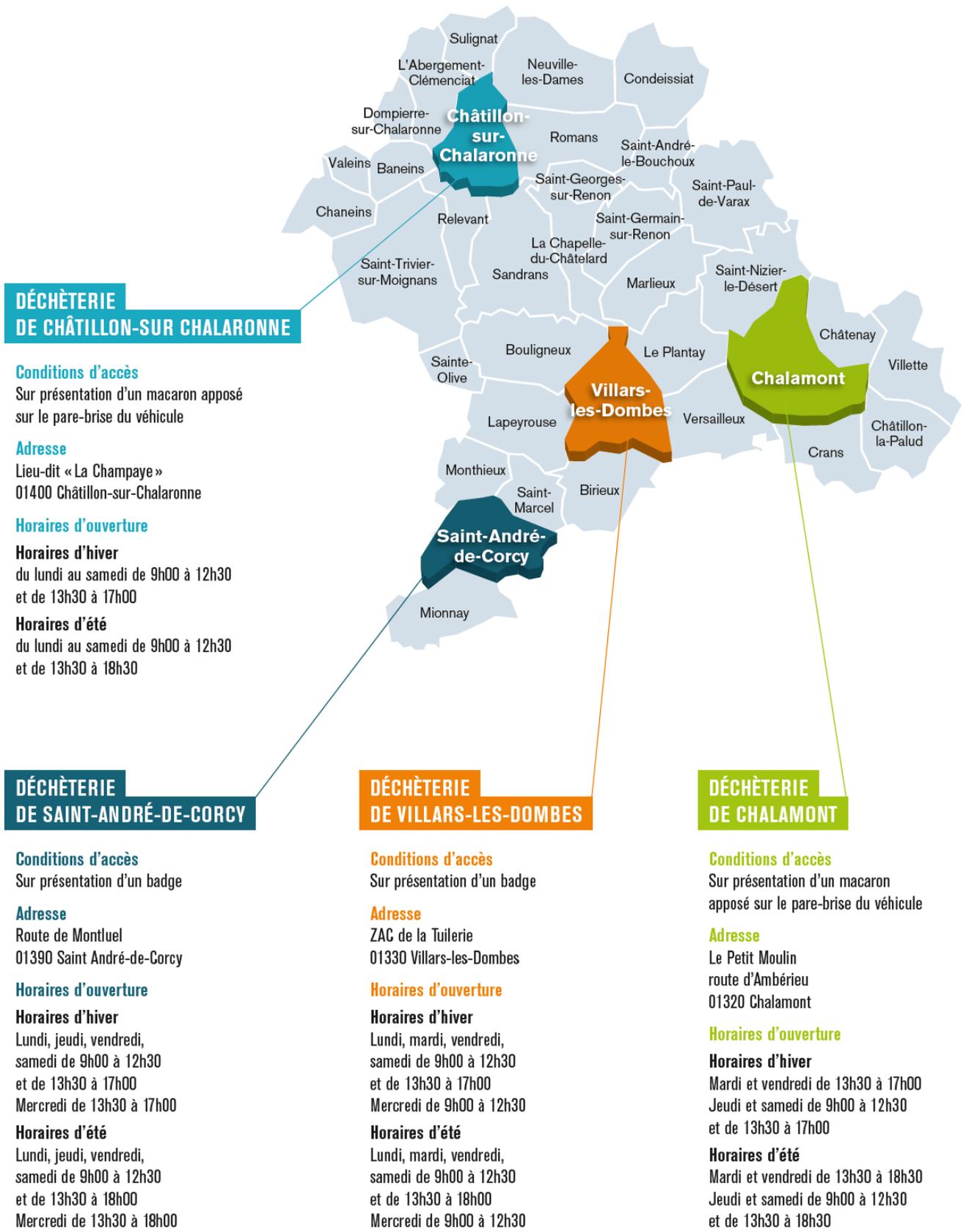
## 1.4 Les équipements communautaires

---

La CCD dispose de :

- quatre déchèteries situées à Chalamont, Châtillon-sur-Chalaronne, Saint André-de-Corcy et Villars-les-Dombes (cf. carte).
- un bâtiment de stockage des bacs et des composteurs à Châtillon-sur-Chalaronne.

Le service administratif du service Déchets se situe au siège de la CCD.



**DÉCHÈTERIE DE CHÂTILLON-SUR CHALARONNE**

**Conditions d'accès**  
 Sur présentation d'un macaron apposé sur le pare-brise du véhicule

**Adresse**  
 Lieu-dit « La Champaye »  
 01400 Châtillon-sur-Chalaronne

**Horaires d'ouverture**  
**Horaires d'hiver**  
 du lundi au samedi de 9h00 à 12h30  
 et de 13h30 à 17h00  
**Horaires d'été**  
 du lundi au samedi de 9h00 à 12h30  
 et de 13h30 à 18h30

**DÉCHÈTERIE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CORCY**

**Conditions d'accès**  
 Sur présentation d'un badge

**Adresse**  
 Route de Montluel  
 01390 Saint André-de-Corcy

**Horaires d'ouverture**  
**Horaires d'hiver**  
 Lundi, jeudi, vendredi,  
 samedi de 9h00 à 12h30  
 et de 13h30 à 17h00  
 Mercredi de 13h30 à 17h00  
**Horaires d'été**  
 Lundi, jeudi, vendredi,  
 samedi de 9h00 à 12h30  
 et de 13h30 à 18h00  
 Mercredi de 13h30 à 18h00

**DÉCHÈTERIE DE VILLARS-LES-DOBES**

**Conditions d'accès**  
 Sur présentation d'un badge

**Adresse**  
 ZAC de la Tuilerie  
 01330 Villars-les-Dombes

**Horaires d'ouverture**  
**Horaires d'hiver**  
 Lundi, mardi, vendredi,  
 samedi de 9h00 à 12h30  
 et de 13h30 à 17h00  
 Mercredi de 9h00 à 12h30  
**Horaires d'été**  
 Lundi, mardi, vendredi,  
 samedi de 9h00 à 12h30  
 et de 13h30 à 18h00  
 Mercredi de 9h00 à 12h30

**DÉCHÈTERIE DE CHALAMONT**

**Conditions d'accès**  
 Sur présentation d'un macaron apposé sur le pare-brise du véhicule

**Adresse**  
 Le Petit Moulin  
 route d'Ambérieu  
 01320 Chalamont

**Horaires d'ouverture**  
**Horaires d'hiver**  
 Mardi et vendredi de 13h30 à 17h00  
 Jeudi et samedi de 9h00 à 12h30  
 et de 13h30 à 17h00  
**Horaires d'été**  
 Mardi et vendredi de 13h30 à 18h30  
 Jeudi et samedi de 9h00 à 12h30  
 et de 13h30 à 18h30

Figure 1 : Carte d'implantation des déchèteries en 2019

## 2 FAITS MARQUANTS 2019

### Janvier 2019

- Délibération sur le choix du mode de financement du SPGD (Service Public de Gestion des Déchets) : suppression de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et instauration de la Redevance Incitative (RI) sur l'ensemble du territoire au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### Mai 2019

- Marché de prestations de service pour la collecte du verre (titulaire : GUERIN, durée : 2 ans, montant estimatif du marché : 160 000 € HT).

### Juin 2019

- Mise en service du site internet [www.monservicedechets.com](http://www.monservicedechets.com).
- Marché de communication (titulaire TV and Co ; durée : 2 ans, montant maximum : 70 000 € HT).
- Renouvellement de la convention avec l'éco-organisme Eco DDS.
- Attribution d'une subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes pour la mise en en place de la Redevance Incitative (montant subvention maximum : 406 000 €).
- Attribution d'une subvention de l'ADEME pour la mise en en place de la Redevance Incitative (montant subvention : 159 317,40 €).

### Juillet 2019

- Convention avec l'Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs du Rhône pour développer un atelier de restauration de cycles.
- Avenant au marché de collecte des ordures ménagères relatif à l'équipement des bennes à ordures ménagères d'un système d'identification et de pesée (titulaire : SUEZ, montant : 33 071 €HT/an soit 5,53% du montant du marché initial).
- Marché de prestations de service pour l'enquête de dotation, la fourniture et la livraison de bacs, la création d'un fichier de redevables » (titulaire : SULO).
- Marché de prestation de service pour la fourniture et la livraison de bacs de collecte des déchets (titulaire : SULO, durée : 2 ans).
- Création de deux postes pour la gestion de la redevance incitative.

### Octobre 2019

- Organisation de trois réunions publiques sur la mise en place de la redevance incitative (Marlieux, Chalamont, Mionnay).

### Novembre 2019

- Organisation de quatre réunions publiques sur la mise en place de la redevance incitative (Saint Nizier-le-Désert, Châtillon-la-Palud, Saint Paul-de-Varax, Saint André-de-Corcy).

### Octobre 2019

- Organisation de deux réunions publiques sur la mise en place de la redevance incitative (Saint Marcel-en-Dombes, Villars-les-Dombes).

### Décembre 2019

- Approbation du règlement de collecte.

### 3 INDICATEURS TECHNIQUES DE COLLECTE

#### 3.1 Les ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères résiduelles correspondent aux déchets issus de l'activité quotidienne des ménages et restant à éliminer après tri des déchets valorisables.

L'ensemble des 36 communes est collecté en porte-à-porte une fois par semaine. La partie agglomérée de la commune de Châtillon-sur-Chalaronne bénéficie d'une collecte hebdomadaire supplémentaire.

La collecte est assurée en :

- Régie pour 15 communes (Abergment-Clémenciat, Baneins, Chaneins, Châtillon-sur-Chalaronne, Condeissiat, Dompierre-sur-Chalaronne, Neuville-les-Dames, Relevant, Romans, Saint André-le-Bouchoux, Saint Georges-sur-Renon, Saint Trivier-sur-Moignans, Sandrans, Sulignat, Valeins).  
La collecte s'effectue uniquement en bacs.
- Prestation de services par la société Suez Environnement pour 21 communes (Birieux, Bouligneux, Chalamont, Châtenay, Châtillon-la-Palud, Crans, La Chapelle-du-Châtelard, Lapeyrouse, Le Plantay, Marlieux, Mionnay, Monthieux, Saint André-de-Corcy, Saint Germain-sur-Renon, Saint Marcel, Saint Nizier-le-Désert, Saint Paul-de-Varax, Sainte Olive, Versailleux, Villars-les-Dombes, Villette-sur-Ain).  
La collecte s'effectue en bacs ou en sacs.

En 2019, 6 031 tonnes d'ordures ménagères résiduelles, représentant un ratio de 158 kg/hab., ont été collectées sur le territoire de la CCD et transportées jusqu'au quai de transfert du Plantay (01) avant d'être acheminées vers l'usine de valorisation OVADE à Viriat (01).

Le ratio par habitant 2019 est en diminution de 1% par rapport à celui constaté en 2018.

	2017	2018	2019
Ordures ménagères résiduelles	5 893 t	6 057 t	6 031 t
	157 kg/hab.	160 kg/hab.	158 kg/hab.

Tableau 2 : Evolution des quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées

#### 3.2 La collecte sélective

##### 3.2.1 Collecte sélective du verre

La collecte sélective du verre s'effectue par apport volontaire des habitants aux 129 points de recyclage répartis sur le territoire de la CCD et recensant 167 colonnes aériennes et enterrées.

La collecte est assurée par un prestataire privé, la société Guérin.

En 2019, 1 696 tonnes de verre, représentant un ratio de 44 kg/hab. (augmentation de 4% par rapport à 2018), ont été collectées sur le territoire de la CCD et transportées jusqu'au centre de recyclage Verallia (71).

	2017	2018	2019
Verre	1 517 t	1 622 t	1 696 t
	40 kg/hab.	43 kg/hab.	44 kg/hab.

Tableau 3 : Evolution des quantités de verre collecté

### 3.2.2 Collecte sélective des emballages ménagers et des journaux/revues/magazines

La collecte sélective des emballages ménagers (EM) et des journaux/revues/magazines (JRM) s'effectue en :

- apport volontaire pour 15 communes (Abergment-Clémenciat, Baneins, Chaneins, Châtillon-sur-Chalaronne, Condeissiat, Dompierre-sur-Chalaronne, Neuville-les-Dames, Relevant, Romans, Saint André-le-Bouchoux, Saint Georges-sur-Renon, Saint Trivier-sur-Moignans, Sandrans, Sulignat, Valeins).

37 points de recyclage (125 colonnes : 83 pour les EM et 42 pour les JRM) sont répartis sur les 15 communes.

La collecte est assurée par un prestataire privé, la société SUEZ Environnement.

- porte-à-porte pour 21 communes (Birieux, Bouligneux, Chalamont, Châtenay, Châtillon-la-Palud, Crans, La Chapelle-du-Châtelard, Lapeyrouse, Le Plantay, Marlieux, Mionnay, Monthieux, Saint André-de-Corcy, Saint Germain-sur-Renon, Saint Marcel, Saint Nizier-le-Désert, Saint Paul-de-Varax, Sainte Olive, Versailleux, Villars-les-Dombes, Villette-sur-Ain).

La collecte s'effectue en bacs avec couvercle jaune ou en sacs jaunes.

La collecte est assurée par un prestataire privé, la société Suez Environnement.

En 2019, 1 968 tonnes d'emballages ménagers et journaux/revues/magazines, représentant un ratio de 52 kg/hab. (augmentation de 1% par rapport à 2018), ont été collectées sur le territoire de la CCD et transportées jusqu'aux centres de tri.

Le taux de refus de tri était de 15 % pour 2019.

	2017	2018	2019
Collecte sélective hors verre	1 857 t	1 935 t	1 968 t
	49 kg/hab.	51 kg/hab.	52 kg/hab.

Tableau 4 : Evolution des quantités d'EM et de JRM collectés

## 3.3 Les déchèteries

### 3.3.1 Conditions d'accès et horaires d'ouverture

#### Déchèterie de Châtillon-sur-Chalaronne

Conditions d'accès : (sur présentation d'un macaron apposé sur le parebrise du véhicule, formulaire à demander à la Communauté de Communes ou à l'accueil de la déchèterie).

Adresse : Lieu-dit « La Champaye » - 01400 Châtillon-sur-Chalaronne.

<u>Horaires d'hiver</u> du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars	du lundi au samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
<u>Horaires d'été</u> du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre	du lundi au samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h30

Tableau 5 : Horaires d'ouverture de la déchèterie de Châtillon-sur-Chalaronne

#### Déchèterie de Chalamont

Conditions d'accès : (sur présentation d'un macaron apposé sur le parebrise du véhicule, formulaire à demander à la Communauté de Communes ou à l'accueil de la déchèterie).

Adresse : Le Petit Moulin – Route d’Ambérieu - 01320 Chalamont

<u>Horaires d’hiver</u> du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars	mardi et vendredi de 13h30 à 17h00 jeudi et samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
<u>Horaires d’été</u> du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre	mardi et vendredi de 13h30 à 18h30 jeudi et samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h30

**Tableau 6 : Horaires d’ouverture de la déchèterie de Chalamont**

**Déchèterie de Villars-les-Dombes**

Conditions d’accès : sur présentation d’un badge (formulaire à demander à la Communauté de Communes ou à l’accueil de la déchèterie).

Adresse : ZAC de la Tuilerie - 01330 Villars-les-Dombes

<u>Horaires d’hiver</u> du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars	Lundi, mardi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 Mercredi de 9h00 à 12h30
<u>Horaires d’été</u> du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre	Lundi, mardi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 Mercredi de 9h00 à 12h30

**Tableau 7 : Horaires d’ouverture de la déchèterie de Villars-les-Dombes**

**Déchèterie de Saint-André-de-Corcy**

Conditions d’accès : sur présentation d’un badge (formulaire à demander à la Communauté de Communes ou à l’accueil de la déchèterie).

Adresse : Route de Montluel - 01390 Saint André-de-Corcy

<u>Horaires d’hiver</u> du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars	Lundi, jeudi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 Mercredi de 13h30 à 17h00
<u>Horaires d’été</u> du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre	Lundi, jeudi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 Mercredi de 13h30 à 18h00

**Tableau 8 : Horaires d’ouverture de la déchèterie de Saint André-de-Corcy**

### 3.3.2 Déchets acceptés

	Chalamont	Châtillon sur	Villars les	Saint André de
Bois en mélange	oui	oui	oui	oui
Mobilier (filière Ecomobilier)	non	oui	oui	non
Encombrants	oui	oui	oui	oui
Cartons	oui	oui	oui	oui
Déchets verts	oui	oui	oui	oui
Métaux	oui	oui	oui	oui
Films plastiques	non	non	oui	oui
Gravats	oui	oui	oui	oui
Plâtre	oui	oui	oui	oui
Pneus	oui	oui	oui	oui
PVC	oui	oui	oui	oui
Lampes à économie d'énergie et néons	oui	oui	oui	oui
Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)	oui	oui	oui	oui
Piles	oui	oui	oui	oui
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	oui	oui	oui	oui
Déchets Dangereux Spécifiques (huiles de vidange, huiles végétales, peintures, colles, solvants, radiographies, ...)	oui	oui	oui	oui

Tableau 9 : Déchets acceptés dans les déchèteries en 2019

### 3.3.3 Tonnages collectés

En 2019, 13 983 tonnes de déchets, représentant un ratio de 366 kg/hab. (augmentation de 7% par rapport à 2018), ont été collectées dans les quatre déchèteries du territoire de la CCD et transportées vers les filières de valorisation et traitement.

	2017*	2018	2019	Evolution 2018/2019
Déchèteries	10 142 t	12 945 t	13 983 t	
	<b>270 kg/hab.</b>	<b>341 kg/hab.</b>	<b>366 kg/hab.</b>	<b>+ 7%</b>
Chalamont**	900 t	1 733 t	1 833 t	+ 6%
Saint André-de-Corcy	2 169 t	2 759 t	3 183 t	+ 15%
Villars les Dombes	2 345 t	2 817 t	2 895 t	+ 3%
Châtillon-sur-Chalaronne	4 727 t	5 626 t	6 072 t	+ 8%

Tableau 10 : Evolution des quantités de déchets collectés par déchèterie

\*\* Année 2017 : Fermeture de la déchèterie de Chalamont de mars à juillet

Détail des déchets collectés (hors filière réemploi)	2017*	2018	2019	Evolution entre 2018 et 2019
Bois en mélange	1 216 t	1 941 t	1 977 t	
	<b>32 kg/hab.</b>	<b>51 kg/hab.</b>	<b>52 kg/hab.</b>	<b>+ 1%</b>
Mobilier (filiale Ecomobilier)	95 t	209 t	418 t	
	<b>3 kg/hab.</b>	<b>6 kg/hab.</b>	<b>11 kg/hab.</b>	<b>+ 99%</b>
Encombrants	1 490 t	1 626 t	1 736 t	
	<b>40 kg/hab.</b>	<b>43 kg/hab.</b>	<b>45 kg/hab.</b>	<b>+ 6%</b>
Cartons	345 t	333 t	387 t	
	<b>9 kg/hab.</b>	<b>9 kg/hab.</b>	<b>10 kg/hab.</b>	<b>+ 15%</b>
Déchets verts	2 963 t	3 749 t	3 970 t	
	<b>79 kg/hab.</b>	<b>99 kg/hab.</b>	<b>104 kg/hab.</b>	<b>+ 5%</b>
Métaux	470 t	535 t	567 t	
	<b>12 kg/hab.</b>	<b>14 kg/hab.</b>	<b>15 kg/hab.</b>	<b>+ 5%</b>
Films plastiques	24 t	13 t	24 t	
	<b>0,6 kg/hab.</b>	<b>0,3kg/hab.</b>	<b>0,6 kg/hab.</b>	<b>+ 84%</b>
Gravats	2 573 t	3 280 t	3 498 t	
	<b>68 kg/hab.</b>	<b>87 kg/hab.</b>	<b>92 kg/hab.</b>	<b>+ 6%</b>
Plâtre	403 t	589 t	630 t	
	<b>11 kg/hab.</b>	<b>16 kg/hab.</b>	<b>16 kg/hab.</b>	<b>+ 6%</b>
Pneus	67 t	109 t	114 t	
	<b>2 kg/hab.</b>	<b>3 kg/hab.</b>	<b>3 kg/hab.</b>	<b>+ 18%</b>
PVC	17 t	22 t	40 t	
	<b>0,45 kg/hab.</b>	<b>1 kg/hab.</b>	<b>1 kg/hab.</b>	<b>+ 78%</b>
Menuiseries PVC		7 t	9 t	
		<b>0,2 kg/hab.</b>	<b>0,2 kg/hab.</b>	<b>+ 35%</b>
Huiles végétales		4 t	5 t	
		<b>0,1 kg/hab.</b>	<b>0,1 kg/hab.</b>	<b>+ 13%</b>
Huiles moteur		17 t	18 t	
		<b>0,4 kg/hab.</b>	<b>0,5 kg/hab.</b>	<b>+ 1%</b>
Lampes à économie d'énergie et néons	3 t	1 t	1 t	
	<b>0,07 kg/hab.</b>	<b>0,04 kg/hab.</b>	<b>0,02 kg/hab.</b>	
Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)	0,14 t	0,10 t	0,08 t	
	<b>0,004 kg/hab.</b>	<b>0,003 kg/hab.</b>	<b>0,002 kg/hab.</b>	
Piles	2,3 t	3,6 t	4,1 t	
	<b>0,06 kg/hab.</b>	<b>0,10 kg/hab.</b>	<b>0,11 kg/hab.</b>	<b>+ 11%</b>
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	374 t	393 t	431 t	
	<b>10 kg/hab.</b>	<b>10 kg/hab.</b>	<b>11 kg/hab.</b>	<b>+ 9%</b>
Déchets Dangereux Spécifiques (DDS - peintures, colles, ...)	100 t	104 t	154 t	
	<b>3 kg/hab.</b>	<b>3 kg/hab.</b>	<b>4 kg/hab.</b>	<b>+ 47%</b>

Tableau 11 : Evolution des quantités collectées en déchèteries par flux de déchets

\* Année 2017 : Fermeture de la déchèterie de Chalamont de mars à juillet

### 3.4 L'amiante

Compte tenu des dispositions contraignantes à respecter pour la collecte des déchets d'amiante en déchèterie, stipulées notamment dans le décret n° 96-98 du 7 février 1996 fixant les mesures de protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition aux poussières d'amiante, ce type de déchets n'est pas accepté dans les déchèteries de la Communauté de Communes de la Dombes.

Les déchets d'amiante liée sont acceptés par le syndicat de traitement ORGANOM sur son installation de stockage des déchets de Viriat. Cependant, seuls les déchets d'amiante liée ou amiante-ciment peuvent être accueillis sur le site d'ORGANOM. Il s'agit d'amiante ciment et d'amiante mélangé à d'autres matériaux inertes, tels que des : éléments de bardage, de revêtement ou de couvertures (plaques planes ou profilées, tôles ondulées, ardoises, plaques décoratives de façades) ; canalisations (évacuation d'eau pluviale, adduction d'eau, vide-ordures, conduits de cheminées où l'amiante est mélangé à du ciment).

L'amiante libre et l'amiante friable sont refusés. Pour ces types d'amiante, il faut impérativement faire appel à une société spécialisée. L'amiante libre et l'amiante friable se présentent le plus souvent sous forme de flochage ou de feutre et sont utilisés notamment pour la protection incendie et les plafonds d'isolation phoniques mais aussi le calorifugeage de tuyaux, de chaudières, d'isolation électrique.

Les particuliers souhaitant déposer de l'amiante doivent établir une demande auprès de la CCD. Après validation, cette demande est ensuite transmise par la Communauté de Communes à ORGANOM. ORGANOM transmet ensuite au demandeur par courrier :

- l'autorisation de dépôt,
- le bordereau de suivi de déchets d'amiante à remplir,
- le protocole de sécurité à respecter.

En 2019, 13 tonnes de déchets d'amiante ont été déposés au centre d'enfouissement d'ORGANOM par des habitants de la CCD.

	2017	2018	2019
Amiante	33 t	10 t	13 t
	1 kg/hab.	0,26 kg/hab.	0,33 kg/hab.

Tableau 12 : Evolution des quantités d'amiante

### 3.5 Le réemploi

La filière du réemploi est abordée à l'article 4.4.

En 2019, 35 tonnes d'objets ont été collectées dans les déchèteries de Châtillon-sur-Chalaronne et de Villars-les-Dombes puis transportées jusqu'à la Ressourcerie située à Bourg-en-Bresse.

	2017	2018	2019
Réemploi	40 t	30 t	35 t
	1 kg/hab.	1 kg/hab.	1 kg/hab.

Tableau 13 : Evolution des quantités d'objets collectées dans le cadre du réemploi

### 3.6 Les Textiles, Linges de maison, Chaussures (TLC)

En 2019, 185 tonnes de Textiles, Linges de Maison et Chaussures (TLC) ont été collectées dans les 41 points de collecte recensés par l'éco-organisme Eco-TLC.

	2017	2018	2019
Textiles, linges de maison, chaussures	187 t	203 t	185 t
	5 kg/hab.	5,3 kg/hab	4,8 kg/hab.

Tableau 14 : Evolution des TLC collectés

## 4 INDICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT

### 4.1 Le Tri-mécano-biologique (OVADE)

L'usine OVADE (ou Organisation pour la valorisation des déchets) de la Tienne (01), comprend un tri mécano-biologique des déchets, un process de méthanisation et de compostage. Cette installation est exploitée par le Syndicat Mixte ORGANOM.

En 2019, **6 031 tonnes d'ordures ménagères résiduelles de la CCD** ont été valorisées par l'usine OVADE.

#### 4.1 La valorisation énergétique

En 2019, le traitement des déchets par valorisation énergétique, a concerné **2 131 tonnes** de déchets ménagers et assimilés collectées sur le territoire de la CCD et réparties comme suit :

- **154 tonnes de déchets ménagers spéciaux**, valorisées en usines de valorisation énergétique spécifiques.
- **1 977 tonnes de bois** valorisées en cimenterie.

#### 4.2 La valorisation matière

Les emballages ménagers et les papiers/journaux/magazines sont acheminés vers les centres de tri où sont séparés les refus de tri et les matériaux valorisables (acier, aluminium, plastiques, cartons et emballages pour liquides alimentaires). Les autres matières valorisables sont directement transportées dans les filières de recyclage.

La valorisation matière a concerné **5 645 tonnes** en 2019 réparties comme suit:

- 1 968 tonnes d'emballages ménagers et de journaux/revues/magazines,
- 1 696 tonnes de verre,
- 567 tonnes de métaux des déchèteries,
- 431 tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques,
- 387 tonnes de carton,
- 418 tonnes de mobilier,
- 114 tonne de pneus,
- 24 tonne de films plastiques,
- 40 tonnes de PVC,
- 22 tonnes huiles végétales et moteur,
- 9 tonnes de menuiseries PVC,
- 4 tonnes de piles.

Le tableau ci-après détaille pour chaque matériau la filière de recyclage.

Matériaux	Filières de reprise pour recyclage
Acier	ARCELOR MITTAL PACKAGING
Aluminium	RECOVCO AFFIMET SAS
Cartons d'emballages	REVIPAC / papèterie Emin Leydier
Cartons de déchèterie	REVIPAC / papèterie Emin Leydier
Consommables informatiques	SRDI
Déchets d'équipements électriques et électroniques	OCAD3E
Emballages pour liquides alimentaires	REVIPAC / papèterie Emin Leydier
Films plastiques et PVC	DBS
Huiles de vidange	Entreprise FAURE
Métaux de déchèterie	MARCELPOIL TRIGENIUM
Mobilier	ECO MOBILIER
Papiers/journaux/magazines	NORSKE SKOG
Piles	COREPILE
Plastiques d'emballages	VALORPLAST
Pneus	ALIAPUR et DBS
Textiles, linge de maison, chaussures	Tremplin Le Relais
Tubes et lampes à économie d'énergie	RECYLUM
Verre	SAINT GOBAIN EMBALLAGES

Tableau 15 : Filières de valorisation

### 4.3 La valorisation organique (hors compostage domestique)

Les végétaux (pelouses, tontes, branchages) collectés dans les déchèteries ont été transportés par les prestataires de la CCD sur les plateformes de compostage privée située à Montluel et à Ambronay. Ainsi, **3 970 tonnes** de végétaux ont été valorisées en compost respectant la norme NFU44051.

### 4.4 Le réemploi

Afin de diminuer les quantités de déchets mises en enfouissement, d'économiser des matières premières et de l'énergie, de développer pour les habitants une offre de biens à prix modiques, de promouvoir le tri et le don d'objets, de favoriser l'insertion professionnelle des publics en difficultés, la Communauté de Communes de la Dombes a mis en place pour ses déchèteries de Châtillon-sur-Chalaronne et de Villars-les-Dombes, une prestation de recyclerie en partenariat avec TREMLIN.

Cette prestation a pour objet la valorisation des déchets des ménages (meubles, électroménagers, livres, bibelots, vaisselle...) par réemploi (et après de petites réparations éventuelles), après leur récupération en déchèteries.

Cette action s'inscrit :

- ✓ dans le cadre de la stratégie commune à toutes les intercommunalités de mise en œuvre d'un plan de prévention des déchets visant à réduire les quantités de déchets destinées à l'enfouissement ou au traitement par méthanisation ou incinération,

- ✓ dans la mission de sensibilisation des publics à la bonne gestion des déchets, au tri, au recyclage, au réemploi, au don, ...
- ✓ dans une volonté commune de développer et valoriser l'insertion professionnelle,
- ✓ dans les stratégies de lutte contre le dérèglement climatique et le gaspillage des ressources.

Les objets collectés sont transférés à Bourg-en-Bresse et pris en charge par les associations Tremplin pour être remis en état et revendus à bas prix :

- ✓ Les objets et meubles en bois seront réparés, poncés, repeints ou éventuellement transformés.
- ✓ Les appareils électriques et électroniques, les cycles, la petite mécanique seront d'abord testés pour connaître leur état de fonctionnement et leurs éventuelles pannes. Le cas échéant, et dans la mesure du possible, ils seront réparés.
- ✓ Les appareils qui ne peuvent pas être réparés pourront être utilisés pour leurs pièces détachées. Les autres seront recyclés.
- ✓ Les livres, la vaisselle, les jouets et les bibelots seront contrôlés, nettoyés et si besoin remis en état.
- ✓ Les textiles, les chaussures, la maroquinerie seront triés. Les vêtements trop usagés seront valorisés par exemple en chiffon d'essuyage ou en isolant thermique.

Par ailleurs, 41 conteneurs pour la collecte des TLC (Textiles, Linges de Maison, Chaussures) sont implantées sur les 36 communes de la CCD.

En 2019, **35 tonnes d'objets et 185 tonnes de Textiles, Linges de maison et chaussures** ont été collectées et transportées jusqu'à la Ressourcerie située à Bourg-en-Bresse.

## 4.5 L'enfouissement

---

En 2019, le traitement des déchets par enfouissement a concerné **5 877 tonnes** de déchets ménagers et assimilés collectées sur le territoire de la CCD et réparties comme suit :

- **1 736 tonnes d'encombrants,**
- **13 tonnes d'amiante,**
- **3 498 tonnes de déchets inertes (gravats)**
- **630 tonnes de déchets de plâtre.**

## 5 EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DU TAUX DE VALORISATION DES DÉCHETS

### 5.1 Evolution de la production totale des déchets

En 2019, 23 911 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectées et valorisées ou traitées représentant 626 kg/hab./an (ou 600 kg/hab./an hors TLC et réemploi).

	2017*	2018	2018	% évolution 2019/2018
Ordures ménagères résiduelles	157 kg/hab.	160 kg/hab.	158 kg/hab.	-1 %
Collecte sélective (EM/JRM/Verre)	90 kg/hab.	94 kg/hab.	96 kg/hab.	+3 %
Déchèterie	269 kg/hab.	341 kg/hab.	366 kg/hab.	+7 %
<b>TOTAL hors TLC et réemploi</b>	<b>515 kg/hab.</b>	<b>595 kg/hab.</b>	<b>620 kg/hab.</b>	<b>+4 %</b>
TLC et réemploi	6 kg/hab.	6 kg/hab.	5 kg/hab.	-10 %
<b>TOTAL avec TLC et réemploi</b>	<b>522 kg/hab.</b>	<b>601 kg/hab.</b>	<b>626 kg/hab.</b>	<b>+4 %</b>

Tableau 16 : Evolution de la production de déchets (en kg/hab./an)

	2017*	2018	2019
Ordures ménagères résiduelles	5 893 t	6 057 t	6 031 t
Collecte sélective en PAP hors verre	1 857 t	1 935 t	1 968 t
Verre	1 517 t	1 622 t	1 696 t
Déchèteries	10 142 t	12 935 t	13 983 t
Amiante	33 t	10 t	13 t
TLC	187 t	203 t	185 t
Réemploi	40 t	30 t	35 t
<b>TOTAL</b>	<b>19 669 t</b>	<b>22 792 t</b>	<b>23 911 t</b>

Tableau 17 : Evolution de la production de déchets (en tonnes)

\* Année 2017 : déchèterie de Chalamont fermée de mars à juillet

### 5.2 Comparaison des ratios de collecte

	CC Dombes 2019	Ain 2018*	Région AURA 2018*
Ordures ménagères résiduelles	158 kg/hab.	190 kg/hab.	233 kg/hab.
Fraction fermentescible	/	/	21 kg/hab.
Collecte sélective (EM/JRM)	52 kg/hab.	47 kg/hab.	46 kg/hab.
Verre	44 kg/hab.	36 kg/hab.	32 kg/hab.
Déchèterie	366 kg/hab.	262 kg/hab.	231 kg/hab.
<b>TOTAL</b>	<b>620 kg/hab.</b>	<b>535 kg/hab.</b>	<b>563 kg/hab.</b>

Tableau 18 : Comparaison des ratios de collecte des (en kg/hab./an)

\*\*Sources : SINDRA Observatoire des déchets en Auvergne Rhône Alpes

### 5.3 Taux de valorisation matière et énergétique des déchets

Le taux de valorisation global des déchets représente le rapport entre les tonnages valorisés et les tonnages globaux collectés (hors gravats).

Pour l'année 2019, le taux de valorisation global des déchets est de **88 %**.

A titre indicatif, le taux de valorisation dans le département de l'Ain était de 84% en 2018 (source : SINDRA).

	<b>2019</b>
TMB-méthanisation	6 031 t
valorisation énergétique	2 131 t
valorisation matière	5 645 t
valorisation organique	3 970 t
réemploi	220 t
<b>sous-total valorisation</b>	<b>17 997 t</b>
<b>Taux de valorisation</b>	<b>88 %</b>
enfouissement	2 379 t
<b>Taux d'enfouissement</b>	<b>12 %</b>

Tableau 19 : Taux de valorisation 2019 (hors gravats)

## 6 LA GESTION DU PASSIF

### 6.1 L'installation de Stockage des Déchets non Dangereux de Neuville-les-Dames (La Chassagne)

Suite à la dissolution du SMICOM Chalaronne-Veyle, l'ancienne Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDnD) de La Chassagne située sur la commune de Neuville-les-Dames et réhabilitée en 2005, a été transférée à la Communauté de Communes Chalaronne Centre.

Cette Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDnD) doit faire l'objet d'un entretien régulier et d'un suivi de la qualité des eaux souterraines pendant 30 ans (2006/2036). Les paramètres à contrôler sont les suivants : DBO, DCO, COT, pH, MES, conductivité, chlorures, sulfates, ammonium, azote kjeldahl, nitrates, nitrites, phosphates, 69 métaux, cyanures totaux, indice phénols, hydrocarbures totaux, hydrocarbures aromatiques polycycliques et monocyclique, pesticides. La dernière campagne d'analyses a été réalisée en 2019. De nouveaux contrôles sont programmés pour 2018

Afin de réaliser les travaux de réhabilitation, un emprunt avait été contracté par le SMICOM Chalaronne Veyle (durée de l'emprunt : 19 ans et 3 mois - mars 2005 à janvier 2024). En 2019, 4 500 euros ont été versés par la CCD au titre des intérêts d'emprunt.

### 6.2 L'installation de Stockage des Déchets non Dangereux du Plantay (Vaux)

Le financement des travaux de réhabilitation de l'ancienne Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDnD) de Vaux, située sur la commune du Plantay, a été réparti en 2008 entre les différents utilisateurs du site (ORGANOM, Communauté de Communes Chalaronne Centre, Communauté de Communes des Bords de Veyle, Communauté de Communes Centre Dombes et Communauté de Communes du canton de Chalamont).

Afin de réaliser les travaux de réhabilitation, un emprunt avait été contracté par ORGANOM (durée de l'emprunt : 20 ans de 2011 à 2030). A ce titre, le remboursement de l'emprunt contracté par ORGANOM et dû par la CCD s'est élevé en 2019 à 55 000 € TTC.

## 7 INDICATEURS FINANCIERS

### 7.1 Modalités d'exploitation du service

Prestation	Mode de gestion
Collecte ordures ménagères résiduelles	Régie Communes : Abergement-Clémenciat, Baneins, Chaneins Châtillon-sur-Chalaronne, Condeissiat, Dompierre-sur-Chalaronne, Neuville-les-Dames, Relevant, Romans, Saint-André-le-Bouchoux, Saint-Georges-sur-Renon, Saint-Trivier-sur-Moignans, Sandrans, Sulignat, Valeins
	Prestation de service (SUEZ Environnement) Communes : Birieux, Bouligneux, Chalamont, Châtenay, Châtillon-la-Palud, Crans, La Chapelle-du-Châtelard, Lapeyrouse, Le Plantay, Marlieux, Mionnay, Monthieux, Saint-André-de-Corcy, Saint-Germain-sur-Renon, Saint-Marcel, Saint-Nizier-le-Désert, Saint-Paul-de-Varax, Sainte-Olive, Versailleux, Villars-les-Dombes, Villette-sur-Ain
Traitement des ordures ménagères résiduelles et des encombrants	Délégation (ORGANOM)
Collecte sélective du verre	Prestation de service (GUERIN SA)
Collecte sélective des emballages ménagers et des journaux/revues/magazines en apport volontaire	Prestation de service (SUEZ Environnement)
Collecte sélective multi matériaux en porte-à-porte	Prestation de service (SUEZ Environnement)
Tri des emballages ménagers et des journaux/revues/magazines	Prestation de service (VEOLIA)
Déchèteries	Accueil, tri des déchets et entretien du site : régie
	Collecte et traitement des déchets hors encombrants : prestation de service (Trigénium et Triadis Services)

Tableau 20 : Modalités d'exploitation du service Déchets en 2019

### 7.2 Financement du service

En 2019, le Service public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPGD) de la Dombes a été principalement financé par :

- La TEOM à un taux de 12,35% sur les 8 communes de l'ancienne CC du canton de Chalamont,
- La TEOM à un taux de 14,50% sur les 13 communes de l'ancienne CC Centre Dombes,
- La REDEVANCE SPECIALE pour les professionnels des 13 communes de l'ancienne CC Centre Dombes,
- La REOM INCITATIVE sur les 15 communes de l'ancienne CC Chalaronne Centre,
- Les subventions des éco-organismes (CITEO, EcoFolio, EcoDDS),
- La revente de certains matériaux issus de la collecte sélective et des déchèteries.

### 7.3 Etude des coûts 2019 selon la méthode « ComptaCoût »

L'ADEME propose aux collectivités un outil et une méthode visant à améliorer la connaissance et la maîtrise des coûts au travers de la Matrice des coûts et de la méthode ComptaCoût®. La matrice est un cadre homogène et standard de présentation des coûts du service public de gestion des déchets. Ce cadre est construit en colonnes selon une logique de flux de déchets (ordures ménagères, recyclables secs, déchets des déchèteries...) et en lignes selon les étapes techniques de gestion (prévention, collecte, transport, traitement).

ComptaCoût® est une méthode, basée sur les principes de la comptabilité analytique, qui facilite et permet de pérenniser le renseignement de la matrice. La connaissance des coûts et leur analyse comparée sont des éléments essentiels pour permettre aux collectivités de suivre et maîtriser l'évolution des coûts de la gestion des déchets.

Le coût « aidé » se définit par l'ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.) moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des éco-organismes (filiales à responsabilité élargie du producteur/REP) et les aides publiques. **Ce coût reflète la charge restant à financer par la collectivité.**

**Le coût aidé pour 2019 était de 94,5 € TTC par habitant.**

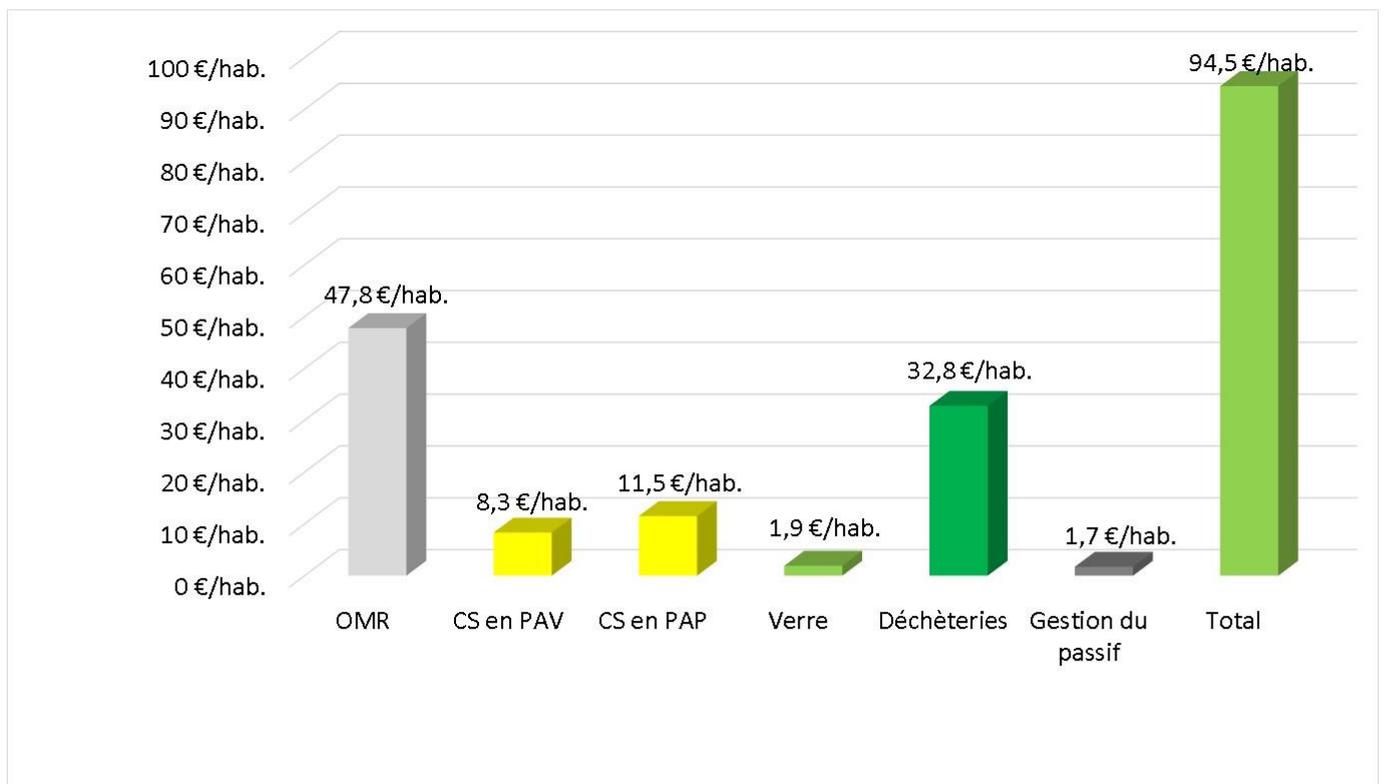


Figure 2 : Coût aidé 2019 en € TTC par type de collecte et par habitant

## 7.4 Situation de clôture de l'exercice comptable 2019

Le budget du SPGD est un budget annexe au budget général.

SITUATION DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019 (N)			
<b>BUDGET : BA DECHETS</b>			
Détermination du besoin d'affectation à l'investissement et de la reprise anticipée du résultat disponible			
		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
1	résultat de clôture de l'exercice 2019 (N-1)	- 79 438,41 €	903 873,35 €
2	Affectation 2018 (N-1) faite en 2019 (N)	<del>-</del>	- 82 168,52 €
3	RECETTES 2019	152 781,30 €	4 834 090,35 €
4	DEPENSES 2019	53 243,89 €	4 721 665,17 €
5	RESULTAT ANNEE 2019 (N)	<b>99 537,41 €</b>	<b>112 425,18 €</b>
6	RESULTAT CUMULE (réel de clôture N)	20 099,00 €	934 130,01 €
	Solde d'investissement reporté en R en 001	<b>20 099,00 €</b>	
7	RESTE A REALISER RECETTES	- €	<del></del>
8	RESTE A REALISER DEPENSES	288 135,46 €	<del></del>
9	Résultat corrigé des Restes à Réaliser	- 268 036,46 €	934 130,01 €
10	<b>Montant à affecter au 1068</b>		<b>268 036,46 €</b>
11	<b>Solde de fonctionnement reporté en R au 002</b>		<b>666 093,55 €</b>

Tableau 21 : Situation de clôture du Budget Annexe Déchets pour l'exercice 2019

## 8 ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE COMMUNICATION

### 8.1 Actions de prévention et de réduction des déchets

La prévention de la production des déchets est l'ensemble des mesures et actions, situées en amont des opérations de collecte et de traitement, qui visent à réduire les quantités de déchets produites et leur nocivité.

#### 8.1.1 Le compostage domestique

##### Le compostage individuel

Afin de diminuer le tonnage d'ordures ménagères collecté ainsi que les quantités de déchets verts apportées en déchèterie, la CCD propose aux habitants du territoire des composteurs individuels en bois ou en plastique. Selon l'ADEME<sup>1</sup>, composter les déchets de cuisine et de jardin permet d'éviter la production de 40 kg de déchets par habitant et par an.

##### Le compostage partagé

Cinq opérations de compostage partagé sont menées sur le territoire de la CCD :

- Au siège de la CCD : le composteur est partagé entre le Centre des Finances Publiques, l'Office Notarial, le Conseil départemental et les services de la Communauté.
- A la résidence le Cheval Blanc à Condeissiat : Cette action est menée en partenariat avec le bailleur Dynacité. Le composteur est partagé entre douze foyers,
- A la Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées (MARPA) de Neuville-Les-Dames.
- Au camping de Châtillon-sur-Chalaronne.
- A la déchèterie de Châtillon-sur-Chalaronne.

#### 8.1.2 L'autocollant « Stop Pub »

La CCD met à disposition des habitants des autocollants « Stop Pub ».

Selon l'ADEME, cette mesure permet d'éviter la production de 15 kg de déchets par habitant et par an.

#### 8.1.3 La redevance incitative

Afin de mieux prendre en compte la quantité de déchets produite et à inciter à leur réduction, la CC Chalaronne Centre a décidé d'instaurer la redevance incitative. Ainsi depuis 2013, l'ensemble des foyers, entreprises et administrations du territoire de l'ancienne CC Chalaronne Centre payent, en remplacement de la TEOM, la redevance incitative basée pour moitié environ sur une part fixe d'abonnement, correspondant au service global apporté (déchèterie, frais de gestion, collecte des déchets recyclables) et pour l'autre moitié sur une part variable en fonction du nombre de présentations du bac et du poids total déposé.

Avec la mise en place de la redevance incitative, on peut constater une forte baisse des ordures ménagères résiduelles au profit des déchets collectés à la déchèterie et des déchets recyclables collectés aux points recyclage.

#### 8.1.4 La réemploi

Cf. article 4.4.

<sup>1</sup> Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

## 8.2 Les actions de communication à destination du grand public

### 8.2.1 Site internet monservicedechets.com

Le site internet [www.monservicedechets.com](http://www.monservicedechets.com) a été mis en service en juin 2019. Les habitants peuvent retrouver des informations relatives à la collecte et au tri des déchets (actualités, localisation des points tri, jour de collecte, tri des déchets, règlement de collecte, ...) et faire des demandes en ligne (problème de collecte, achat d'un bac, ...).

Les habitants peuvent également retrouver des informations sur le site de la Communauté de Communes de la Dombes [www.ccdombes.fr](http://www.ccdombes.fr).

**monservicedechets.com**

**Le service web qui facilite le tri dans votre commune**

**JE M'INFORME**

**J'AGIS**

**JE DIALOGUE**

**LA DOMBES** communauté de communes

**SUEZ**

**monservicedechets.com**

**JE M'INFORME** je me renseigne sur les consignes de tri à proximité, je localise les points d'apport volontaire, j'accède à mon calendrier de collecte en fonction de mon adresse.

**J'AGIS** je demande une intervention, je signale tout dépôt sauvage et dépôt d'encombrants.

**JE DIALOGUE** j'échange avec ma collectivité et je reçois des notifications par sms/mails, toutes les actualités locales, des quiz, etc.

**LA DOMBES** communauté de communes

**SUEZ**

### 8.2.1 Réunions publiques d'information

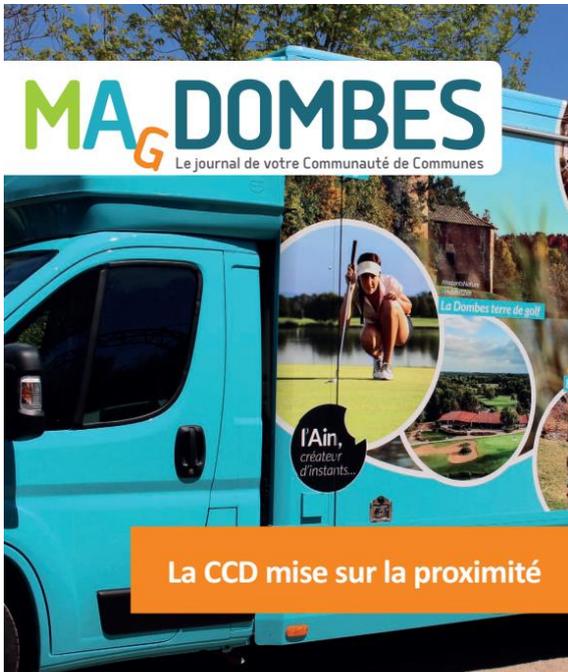
Dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative dans les communes actuellement assujetties à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, 9 réunions publiques ont été organisées selon le calendrier suivant :

Date	Commune
15 octobre 2019	Marlieux
22 octobre 2019	Chalamont
29 octobre 2019	Mionnay
5 novembre 2019	Saint Nizier-le-Désert
12 novembre 2019	Châtillon-la-Palud
19 novembre 2019	Saint Paul-de-Varax
26 novembre 2019	Saint André-de-Corcy
3 décembre 2019	Saint Marcel-en-Dombes
10 décembre 2019	Villars-les-Dombes

### 8.2.2 Lettres d'information

Les lettres d'information suivantes ont été distribuées aux habitants au cours de l'année 2019 :

- Lettre communautaire Mag Dombes (juin 2019)
- Lettre d'information Spécial Déchets (septembre 2019).



**NATURE P. 7**

Luttons contre les espèces exotiques envahissantes

**ECONOMIE P. 9**

Des aides pour les commerces

**DÉCHETS P. 13**

Place à la redevance incitative

N° 3 / Juin 2019



Après une phase de communication puis de mise en place progressive, la Redevance Incitative entrera officiellement en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour les 21 communes encore sous le régime de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).



#### INTERVIEW DE ...

Michel Jacquard, vice-président en charge de l'Environnement au sein de la Communauté de Communes de la Dombes, nous en dit plus sur les enjeux de ce changement de système de financement.

» Quel est l'historique de la mise en place de la Redevance Incitative (RI) sur votre territoire ?

La mise en place de la Redevance Incitative sur les quinze communes de l'ex-Communauté de Communes Chalaronne Centre a eu lieu en 2013, faisant suite à une véritable prise de conscience des élus locaux. L'instauration de ce nouveau mode de financement s'est bien déroulée qu'à nos, il n'a plus suscité aucune interrogation majeure.

» Quel bilan en dressons-vous ?

Tout le monde s'accorde à dire que la RI est une bonne chose car habitants et professionnels ont ainsi la possibilité d'agir à la fois sur leur production de déchets et sur leur facture. En tant que tel, chacun œuvre pour soi, pour son territoire mais aussi pour l'environnement et l'avenir de la planète. Certaines ressources naturelles (énergies fossiles, minerais, bois, eau, etc.) sont menacées d'épuisement d'ici à 2050, il faut en tenir compte à notre échelon local.

» Pourquoi étendre la RI à l'ensemble de la population à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ?

Cette mise en place de la RI, système plus équitable, sur l'ensemble de la Communauté de Communes fait suite à la Loi NOTRe qui oblige à une uniformité sur l'ensemble du territoire. Il était difficilement envisageable que l'ancien territoire de Chalaronne Centre repasse à la TEOM vu le succès acquis.

75% de la réussite du projet passe par la communication et la pédagogie. C'est pourquoi nous avons programmé un nombre conséquent de réunions publiques afin qu'un maximum de réponses soient apportées aux interrogations légitimes de nos concitoyens. Nous allons nous atteler à expliciter les enjeux de manière pérenne afin que chacun trouve son intérêt dans ce

nouveau système. Dès que nous aurons apporté la preuve que cela fonctionne, ce sera gagné !

» Plus largement, on sait que la Communauté de Communes a vraiment fait de l'environnement l'un de ses chevaux de bataille...

L'environnement est un sujet majeur et il est important d'apporter notre pierre à l'édifice. Nos administrés étant très sensibilisés à la question de la préservation de la nature, la RI est un moyen de tous se responsabiliser encore davantage. Notre rôle politique est avant tout de nous projeter dans le futur et d'anticiper les besoins des générations à venir. Trier est une chose, mais la réduction des déchets à travers une consommation plus responsable est essentielle. Réduire les emballages, réparer ou donner, offrir une seconde, voire une troisième vie aux objets, est également un levier important.

» À l'échelle de la Communauté de Communes, quelles incidences négatives craignez-vous ?

Il peut y avoir quelques dérives comme les dépôts sauvages ou la migration des déchets. Face à ces flux nous faisons appel au civisme et au bon sens de chacun. Mais, globalement, la Redevance Incitative a de larges effets positifs. Nous avons aussi mis en place des actions pédagogiques, notamment dans les écoles, afin que cette population d'avenir soit écologiquement bien éduquée et participe à sensibiliser les parents. Le questionnement des déchets est en effet l'affaire de tous.

Réparer ou donner, offrir une seconde voire une troisième vie aux objets est également un levier important.



### 8.2.3 Les animations de sensibilisation

Des interventions, animées par un agent de la Communauté de Communes, ont été menées sur la réduction et le tri des déchets. Ainsi sur l'année 2019, 38 classes ont été sensibilisées à la prévention des déchets (2 séances de 2 heures par classe).

Les écoles ayant bénéficié des interventions sont les suivantes :

- Abergement-Clémenciat
- Baneins
- Chalamont
- Chaneins
- Châtillon-sur-Chalaronne
- Mionnay
- Monthieux
- Neuville-Les-Dames
- Relevant
- Sandrans
- Saint André-le-Bouchoux
- Saint Paul-de-Varax
- Saint Trivier-sur-Moignans
- Villars-les-Dombes
- Villette-sur-Ain

### 8.2.4 Sacs réutilisables



Des sacs de course réutilisables ont été achetés par la Communauté de Communes afin de les distribuer lors des événements (réunions publiques, ...). Les sacs sont fabriqués en France à partir de plastique recyclé.

### 8.2.5 Signalétique sur les camions de collecte

Trois nouveaux camions de collecte ont été personnalisés à l'image de la Dombes. Ces nouveaux véhicules circulent désormais toute la semaine pour assurer la collecte des déchets. Outre leur côté esthétique, ces visuels ont surtout un objectif pédagogique. En arrière-plan du message « Notre région est si belle. Ensemble trions nos déchets pour préserver l'environnement » on retrouve différentes photos emblématiques de la Dombes : un observatoire d'oiseaux, une pêche d'étang et une vue aérienne des étangs. De quoi rappeler à chacun l'importance de trier ses déchets voire même de les réduire afin de protéger cette nature si fragile. Côté budget, cette opération n'a entraîné aucun frais supplémentaire pour la Communauté de Communes puisqu'elle était prévue dans le marché passé avec le prestataire.





**ANNEE 2019**

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET  
LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC  
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

*Loi n°95-101 du 2 février 1995  
Décret n°2007-675 du 2 mai 2007  
Décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015*

Communauté de Communes de la Dombes  
100 Avenue Foch  
01400 Châtillon-sur-Chalaronne

[www.ccdombes.fr](http://www.ccdombes.fr)

# Préambule

Depuis 1995 (décret n°95-635 du 06/05/1995), le Maire (ou le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale lorsque la commune lui a transféré la compétence concernée) est tenu de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable et du service public d'assainissement (RPQS), et ce quel que soit leur mode d'exploitation (régie ou délégation).

Cette disposition, inscrite dans la loi dite « Barnier » du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, vise à améliorer la transparence de ces services et à apporter à leurs usagers plus de lisibilité quant à leur gestion et leur financement.

Le décret n°95-635 du 6 mai 1995 précise quel doit être le contenu de ces rapports et quels indicateurs techniques et financiers doivent être utilisés. Ce décret a été complété par celui du 2 mai 2007 (décret n°2007-675 annexe VI) lequel précise les indicateurs de performance devant apparaître dans les rapports annuels.

Le RPQS doit être soumis pour approbation à l'assemblée délibérante au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Dans le cas d'un SPANC porté par une Communauté de communes, le maire de chacune des communes membres doit ensuite présenter le RPQS à son conseil municipal (pour information seulement), au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Ce rapport est ensuite mis à disposition du public dans chaque commune, dans les conditions prévues à l'article L.1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi qu'au siège de la Communauté. A noter également que le RPQS est transmis pour information au Préfet de Département, ainsi qu'à l'Agence Française pour la Biodiversité.

**Le rapport annuel présenté ici concerne l'exercice 2019 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de communes de la Dombes. Il s'agit du troisième RPQS de ce service depuis la fusion, le 1<sup>er</sup> janvier 2017, des Communautés de communes Chalaronne Centre, Centre Dombes et du Canton de Chalamont. 2017 constitue donc l'année de référence pour ce service. Pour les données antérieures, merci de vous référer aux rapports des années précédentes élaborés par les services de l'époque.**

# Sommaire

<b>1</b>	<b><i>Présentation générale du service public d'assainissement non collectif</i></b> .....	<b>4</b>
1.1	Pourquoi un service dédié à l'assainissement individuel ?.....	4
1.2	Le SPANC de la Communauté de communes de la Dombes .....	4
1.3	Missions du service .....	6
1.4	Moyens du service.....	9
<b>2</b>	<b><i>Indicateurs techniques</i></b> .....	<b>9</b>
2.1	Données générales 2019 .....	9
2.2	Contrôles 2019 .....	11
2.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3) .....	11
2.4	Service d'entretien .....	12
<b>3</b>	<b><i>Indicateurs financiers - tarifs</i></b> .....	<b>13</b>

## 1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### 1.1 Pourquoi un service dédié à l'assainissement individuel ?

En France, environ cinq millions de foyers (soit environ 20 % de la population), ne sont pas raccordables à un réseau public de collecte et de traitement des eaux usées car situés en retrait de zones desservies. Ces habitations ont de fait l'obligation d'être dotées d'un dispositif d'assainissement autonome pour traiter, à même la parcelle, leurs eaux usées domestiques avant rejet dans le milieu naturel. On distingue ainsi ce qui relève de l'assainissement collectif (AC) et de l'assainissement non collectif (ANC).

Depuis 1992 et la publication de Loi sur l'Eau du 3 janvier, les communes ont le devoir d'assurer le suivi des installations d'assainissement autonomes, même si elles n'en sont pas maître-d'ouvrage. En effet, une installation d'assainissement non collectif défectueuse ou mal entretenue peut présenter un danger pour la santé des personnes ou un risque de pollution pour l'environnement. Celles situées en amont de zones sensibles (aires d'alimentation de captage en eau potable, zones de baignade, etc...) peuvent impacter la qualité de la ressource en eau (on estime que l'ANC représente environ 5 % de l'ensemble des pressions polluantes au niveau national). C'est pourquoi ces installations doivent être contrôlées régulièrement par les pouvoirs publics pour s'assurer que leurs usagers respectent l'obligation d'entretien et les inviter le cas échéant à faire le nécessaire (vidange, sécurisation, voire travaux de mise aux normes).

Les SPANC (Services Publics d'Assainissement Non Collectif) sont les services en charge de ce suivi. Ils sont portés ou par la commune, ou par un Etablissement Public de Coopération Intercommunal lorsque cette compétence leur a été transférée (par exemple un syndicat ou une Communauté de communes). Les SPANC sont des Services Publics à caractère Industriel et Commercial (SPIC), et doivent à ce titre disposer de leur propre budget annexe (*article L.2224-12 du Code Général des Collectivités Territoriales* - CGCT). Les budgets SPANC doivent être équilibrés.

#### **Les missions obligatoires du SPANC sont :**

- l'information des usagers
- le diagnostic des installations existantes (initial et en cas de vente) et leur contrôle périodique de bon fonctionnement,
- le contrôle de conception et de réalisation des installations neuves ou à réhabiliter.

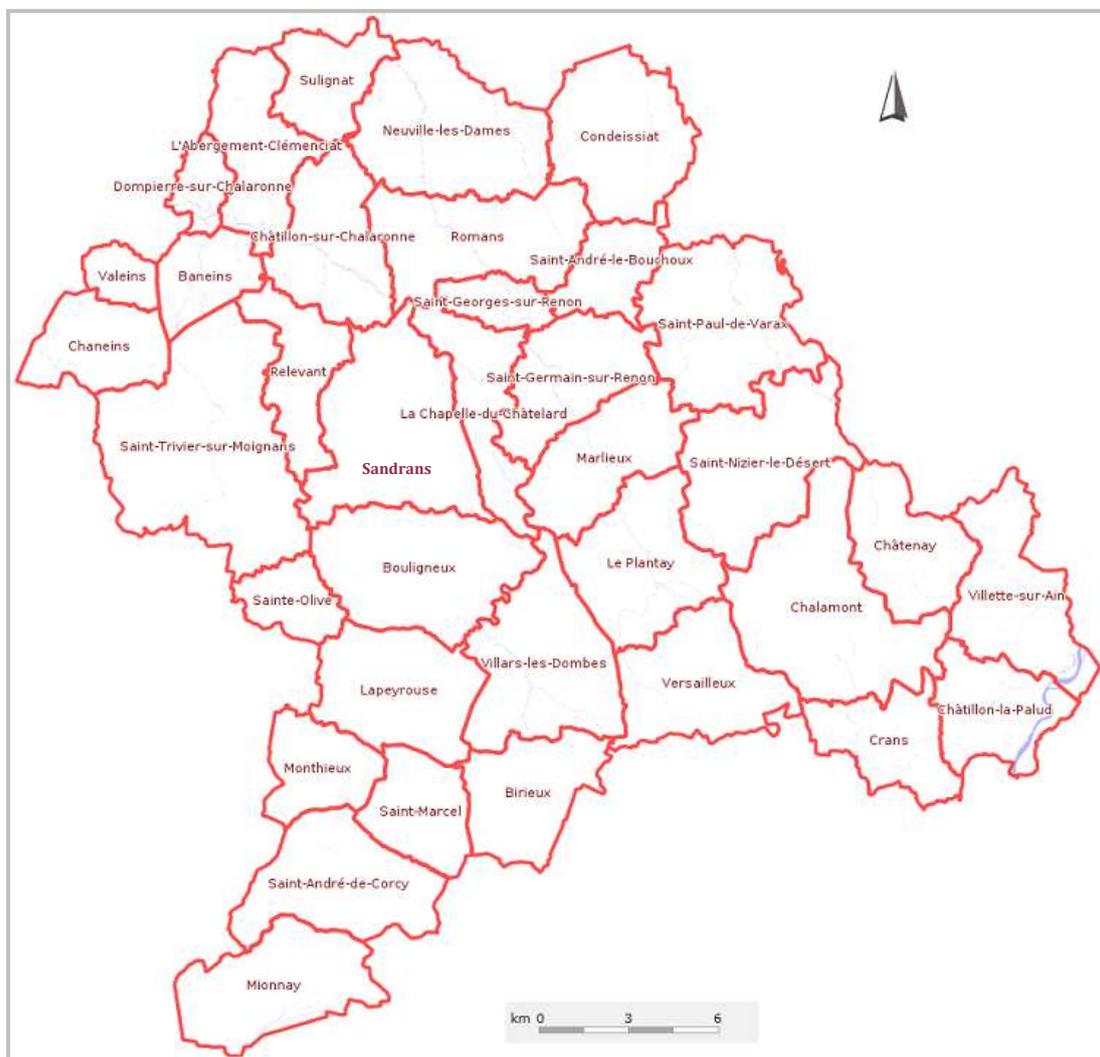
#### **Les missions facultatives peuvent être :**

- l'entretien des systèmes d'assainissement non collectif,
- l'aide à la réhabilitation des ouvrages.

### 1.2 Le SPANC de la Communauté de communes de la Dombes

La Communauté de Communes de la Dombes est issue de la fusion, le 1<sup>er</sup> janvier 2017, des Communautés de commune Chalaronne Centre, Centre Dombes et du Canton de Chalamont. Elle couvre

36 communes, 631 km<sup>2</sup>, pour une population totale d'environ 39 490 habitants (population INSEE municipale 01/01/2019).



**Figure 1 : le territoire de la Communauté de communes de la Dombes**

COMMUNE	POPULATION TOTALE	COMMUNE	POPULATION TOTALE	COMMUNE	POPULATION TOTALE
Baneins	611	L'abergement Clémenciat	794	Saint Germain sur Renon	240
Birieux	287	Lapeyrouse	328	Saint Marcel en dombes	1 304
Bouligneux	334	Le Plantay	573	Saint Nizier le Désert	935
Chalamont	2 484	Marlieux	1 207	Saint Paul de Varax	1 549
Chaneins	925	Mionnay	2 147	Saint Triviers / Moignans	1 840
Châtenay	345	Monthieux	669	Sainte Olive	285
Chatillon la Palud	1 652	Neuville les Dames	1 531	Sandrans	535
Châtillon sur Chalaronne	5 060	Relevant	468	Sulignat	598
Condeissiat	835	Romans	594	Valeins	131
Crans	270	Saint André de Corcy	3 408	Versailleux	447
Dompierre sur Chalaronne	445	Saint André le Bouchoux	396	Villars les Dombes	4 884
La Chapelle du Châtelard	393	Saint Georges sur Renon	219	Villette sur Ain	767

**Tableau 1 : population totale légale 2019**

Avant 2017, les Communautés de communes Chalaronne Centre et Centre Dombes étaient déjà compétentes en matière d'ANC. Sur le périmètre du Canton de Chalamont, chaque commune exerçait cette compétence en direct.

Au moment de la fusion, il a été décidé de transférer à la nouvelle Communauté de communes l'exercice de la compétence ANC sur l'ensemble de son périmètre. La CCD porte ainsi le SPANC au titre de compétence facultative, service qui englobe toutes les missions obligatoires et facultatives (cf. règlement du SPANC adopté par délibération du 9 mars 2017).

## 1.3 Missions du service

---

### 1.3.1 Information, conseils et assistance

---

Que ce soit par téléphone ou sur rendez-vous, la première vocation du SPANC est d'apporter à ses usagers un avis éclairé pour toute question relative à leur installation : problème d'entretien, dysfonctionnement, mise en conformité, avantages et inconvénients des différentes filières, comment réhabiliter à moindre coût, avec quelle entreprise, dossier de permis de construire, etc...

Le service joue également un rôle important de sensibilisation des abonnés sur leurs obligations, en particulier lors des contrôles sur le terrain.

Qui dit avis éclairé dit remise à niveau permanente. De ce fait, notre SPANC :

- Reste connecté en permanence au fil de l'actualité de l'assainissement non collectif (veille technique et réglementaire),
- Adhère au réseau rhônalpin sur l'eau et l'assainissement, le GRAIE (Groupe de Recherche Rhône-Alpes sur les Infrastructures et l'Eau) qui, par l'animation régulière de groupes d'échanges, met le service en contact avec tous les interlocuteurs régionaux de l'assainissement non collectif,
- Est associé au réseau départemental animé par le SATAA (Service d'Assistance Technique aux gestionnaires d'Assainissement Autonome du Conseil général de l'Ain).
- Suit au fil du temps l'évolution des nouveaux dispositifs agréés mis en place sur son territoire.

### 1.3.2 Le contrôle des installations existantes

---

- **Le diagnostic initial** : état des lieux général

Réglementairement, tout SPANC devait répertorier avant le 31/12/2012 tous les systèmes d'assainissement présents sur son territoire en évaluant la conformité de chaque dispositif. Ce diagnostic initial était destiné à :

- Vérifier l'existence d'une installation d'assainissement non collectif pour les habitations non raccordées à un réseau collectif d'assainissement
- Caractériser la nature et l'état de ces installations
- Evaluer le bon/mauvais fonctionnement des installations
- Identifier les problèmes de pollution manifestes

A ce jour, la quasi-totalité des installations d'ANC ont ainsi été répertoriées et évaluées.

- **Le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien**

Le contrôle périodique de bon fonctionnement s'adresse aux installations ayant déjà fait l'objet d'un contrôle.

Ce contrôle a pour but de vérifier :

- Si la filière fonctionne convenablement,
- Si les ouvrages n'ont pas subi de détérioration et s'ils sont entretenus correctement,
- S'il n'y a pas de risque sanitaire pour le voisinage ou d'impact sensible sur l'environnement

Pour les installations de moins de 21 EH, le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien est effectué en moyenne tous les dix (10) ans. Cette périodicité peut être revue à tout moment par la Communauté de Communes de la Dombes. En particuliers, des contrôles ponctuels et inopinés peuvent être effectués en cas de nuisances constatées dans le voisinage.

Pour les installations de capacité supérieure ou égale à 21 EH, ce contrôle périodique s'effectue au maximum tous les trois (3) ans.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, lors de la vente de tout ou partie d'un immeuble à usage d'habitation non raccordé au réseau public d'assainissement collectif, un diagnostic complet de l'installation datant de moins de 3 ans doit être fourni (articles L.271-4 et L.271-5 du code de la construction et de l'habitation et la Loi du 12 juillet 2010 dite « Grenelle 2 »). Le contrôle périodique peut donc être anticipé lorsqu'une vente est programmée pour un bien contrôlé il y a plus de trois ans.

### 1.3.3 Le contrôle du neuf

---

Que ce soit dans le cadre d'une nouvelle construction ou de la réhabilitation d'une installation existante, chaque installation d'un nouveau dispositif d'assainissement autonome est soumise à :

- Contrôle de conception (validation en amont du projet),
- Contrôle de réalisation (validation de la bonne mise en œuvre des équipements)

A l'issue du contrôle de réalisation, un rapport est remis à l'usager faisant état de la conformité de l'installation et des éventuels points à corriger.

### 1.3.4 Soutien technique auprès des élus

---

Le service se tient à disposition des élus communaux et en particulier des Maires, qui conservent leur pouvoir de police spécial en matière d'assainissement, pour apporter une expertise technique sur les situations à problème (mauvais fonctionnement d'installation engendrant des conflits de voisinage, des tensions bailleur/locataire, des problèmes de salubrité publique, etc..).

### 1.3.5 Service d'entretien

Un système d'assainissement ne fonctionne durablement que s'il est correctement entretenu. Cet entretien commence par une vidange régulière, à déclencher dès que le niveau de boues est atteint (30% de la hauteur pour une micro-station, 50% de la hauteur pour une fosse toutes eaux). Pour des considérations économiques, ces vidanges sont souvent négligées.

Pour faire baisser le coût d'une vidange et encourager un meilleur entretien des installations, notre SPANC organise plusieurs campagnes de vidanges groupées chaque année. Pour ce faire, un marché à bons de commande a été signé avec une société prestataire retenue après consultation (marché d'un an reconductible trois fois un an passé en 2015).

Le recours à ce service entretien repose sur le volontariat (chaque usager désirant bénéficier d'une vidange à tarif réduit sollicite le SPANC et remplit un bon de commande). Le gain pour l'utilisateur est de l'ordre de 200€ !

#### ***Rappel:***

Pour ce qui concerne la vidange des installations, seules les entreprises disposant d'un agrément préfectoral sont habilitées à prendre en charge les matières de vidange. Ceci garantit une bonne prise en charge des boues et leur traitement en filières adaptées. En outre le vidangeur est tenu de fournir à l'utilisateur, après intervention, un bordereau de suivi des matières de vidange indiquant le volume d'effluents collectés et leur lieu d'évacuation.

### 1.3.6 Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif

Autre compétence facultative, la réhabilitation des dispositifs d'assainissement. Cette compétence permet au SPANC de solliciter des subventions auprès du Département et de l'Agence de l'Eau pour en faire bénéficier les usagers éligibles. Là encore, il s'agit d'encourager une démarche de réduction de la pollution diffuse due aux dispositifs dysfonctionnant.

Toutes les installations d'assainissement non collectif ne sont pas concernées par ces subventions. Les installations éligibles au titre de la réhabilitation doivent notamment présenter un risque environnemental et/ou sanitaire, et avoir été réalisées antérieurement à l'arrêté ministériel du 6 mai 1996.

Malheureusement, le montant des aides disponibles a été considérablement revu à la baisse depuis l'abandon du dispositif par le principal contributeur, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. De fait, aucun nouveau programme de réhabilitation n'a été porté depuis celui de 2017.

### 1.3.7 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Cet indicateur, mis en place par le décret 2007-675 du 2 mai 2007, permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif.

La note obtenue par le SPANC de la Dombes est de :

- **80 sur 100 concernant les compétences obligatoires.** Les points manquants (zonage d'assainissement) n'étant pas de la compétence de la Communauté de Communes, le SPANC ne peut les faire évoluer.
- **20 sur 40 concernant les compétences facultatives,** c'est-à-dire la mise en place d'un service capable d'assurer, à la demande de l'utilisateur, l'entretien de l'installation et le traitement des matières de vidange.

## 1.4 Moyens du service

### 1.4.1 Moyens humains

Pour l'année 2019, le service ANC est resté structuré de la façon la suivante :

- **Elus** : un Vice-président en charge de l'assainissement, pour le portage politique des décisions en lien avec le SPANC
- **Agents** : deux techniciens à temps plein, l'un affecté au contrôle des installations et à la rédaction des compte rendus, l'autre au suivi administratif (mise à jour du règlement de service, facturation, pilotage des contrats, etc...)

### 1.4.2 Moyens matériels

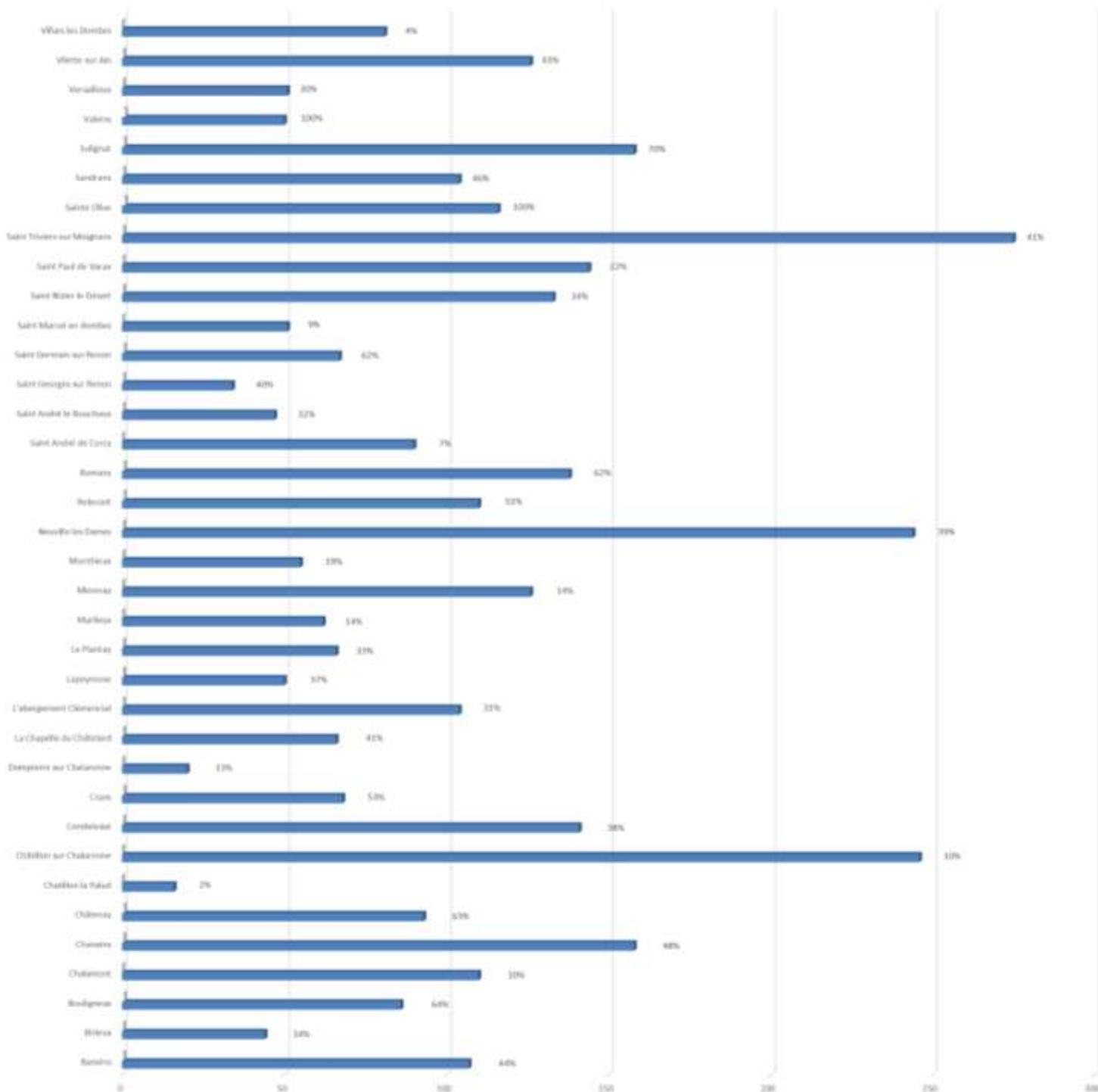
- Un véhicule utilitaire de type Opel Combo (acheté d'occasion en juillet 2017)
- 2 ordinateurs avec périphériques (réseau, photocopieur couleur en réseau, etc...)
- Un logiciel spécifique de gestion de l'assainissement non collectif
- Un logiciel de cartographie SIG (Système d'Information Géographique)
- Un appareil photo numérique
- Une caméra d'inspection pour canalisation
- 2 bureaux

## 2 INDICATEURS TECHNIQUES

### 2.1 Données générales 2019

Nombre de communes membres	36
Population totale (recensement INSEE 2017 entrant en vigueur au 1 <sup>er</sup> janvier 2019)	39 490 habitants
<b>Foyers abonnés du service assainissement non collectif</b>	<b>3 600</b>

### Nombre d'installations ANC par commune (et pourcentage de foyers non raccordés)



## 2.2 Contrôles 2019

Compte tenu du nombre de communes désormais membres de la Communauté de communes de la Dombes (36), retranscrire le bilan des contrôles par commune, sous forme de tableaux ou de graphiques ne nous paraît plus adapté. Nous préférons désormais présenter les chiffres globaux.

Ainsi, les éléments à retenir suite à nos interventions 2019 sont les suivants :

- **207 contrôles de bon fonctionnement** (dont 101 dans le cadre de ventes)
- **70 contrôles de réalisation** (49 réhabilitations / 21 créations)
- **49 contrôles de conception** (28 réhabilitations / 20 créations / 1 permis d'aménager)

## 2.3 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur est à considérer avec beaucoup de précautions. En effet, la conformité d'une installation s'apprécie lors de nos visites au regard des critères suivants :

- L'installation est-elle complète (prétraitement + traitement), bien dimensionnée et correctement mise en œuvre ?
- L'installation fonctionne-t-elle correctement (est-elle correctement entretenue, le traitement est-il adapté à la nature du sol, dysfonctionnement lié à la défaillance d'un composant du système, etc,...) ?
- L'installation présente-t-elle un risque de pollution pour l'environnement ou de contamination pour les personnes ? En particulier les eaux pluviales sont-elles bien déconnectées du système de collecte des eaux usées (très difficile à apprécier sur les constructions anciennes)

Ainsi, un système déclaré conforme peut tout-à-fait se dégrader et perdre ce statut, en particulier s'il est mal entretenu (pour cette raison les contrôles sont valables trois ans maximum, dans le cadre de vente notamment).

Enfin, cette évaluation comporte une part de subjectivité. Dans la mesure où ces contrôles ont été opérés par des personnes différentes (parce que réalisés par des SPANC différents à l'époque), certains systèmes ont pu être jugés conformes par les uns, alors qu'ils ne l'auraient pas été par les autres.

De fait, nous ne sommes pas en mesure de définir avec précision un taux de conformité global pour les quelques 3600 installations que compte notre territoire, valable à un instant t, alors que les contrôles n'ont pu se réaliser que sur une période de plusieurs années.

Nous pouvons dire néanmoins que, au vu de nos observations, environ :

- 30% des installations sont bien conçues et fonctionnent convenablement
- 40% des installations sont incomplètes, ou mal dimensionnées, mais ne présentent pas de risques marqués pour les personnes ou l'environnement
- 30% des installations sont complètement obsolètes, voire inexistantes, avec ce que l'on peut imaginer comme risque pour les personnes et les écosystèmes.

Cette situation tend à s'améliorer progressivement, au rythme des ventes et des réhabilitations.

## 2.4 Service d'entretien

Dans le cadre d'un marché à bons de commande notifié le 25 août 2015, l'entreprise Biajoux de Bourg-en-Bresse intervient pour le compte de la Communauté de communes chez les particuliers volontaires pour la vidange de leur installation. Ce service de vidanges groupées permet aux particuliers de bénéficier de tarifs attractifs, nettement inférieurs à ceux dont ils pourraient bénéficier en s'adressant directement à une entreprise de vidange agréée (le prestataire facture la CCD qui refacture ensuite aux usagers concernés). Les tarifs appliqués par le SPANC sont exactement les mêmes que ceux pratiqués par le prestataire dans le cadre du marché (autrement dit, la collectivité ne réalise aucune marge sur ces prestations).

Tarifs des prestations  2019	LOGEMENT DE PLUS DE 2 ANS (TVA 10%)	
	Prestation programmée*	Prestation urgente**
	Prix en  € TTC	Prix en  € TTC
Fosse septique, fosse toutes eaux et fosse étanche d'un volume inférieur ou égale à 2 000 litres	104,20	169.80
Fosse septique, fosse toutes eaux et fosse étanche d'un volume compris entre 2 001 et 3 000 litres	111	181.10
Micro-station	122.30	186.30
Plus-value pour mise en place d'une longueur de tuyau d'aspiration supérieure à 30 mètres. PAR TRANCHE DE 10 METRES SUPPLEMENTAIRES	10.20	10.20
Plus-value à la prestation de base pour un volume supérieur à 3 000 litres comprenant également le transport et le dépotage des boues sur un site agréé  PAR TRANCHE DE 1 000 LITRES SUPPLEMENTAIRES	22.70	22.70
Plus-value pour dégagement éventuel des regards de visite  LE FORFAIT D'INTERVENTION	68	68,00

En rendant les vidanges plus accessibles financièrement, notre SPANC encourage l'entretien régulier des installations, condition nécessaire pour un fonctionnement pérenne et optimal des installations. C'est un vrai levier pour limiter l'impact des systèmes d'assainissement autonomes sur l'environnement.

En 2019, par l'intermédiaire de ce service :

- 139 installations ont été vidangées dans le cadre des 3 campagnes
- 39 installations ont été vidangées en urgence
- 477 m<sup>3</sup> d'effluents pompés, transportés et traités
- Un montant total de 21 882 € a été refacturé aux usagers

### 3 INDICATEURS FINANCIERS - TARIFS

---

Conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 9 mars 2017 instaurant le règlement du service ANC, le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes de la Dombes est financé par une **redevance forfaitaire annuelle**. Son montant, fixé par l'annexe 2 de ce règlement, s'élève à **24 € TTC** par an et par installation d'assainissement autonome. Cette redevance constitue la base de financement du service. Comme le précise l'article R.2224-19-5 du CGCT, la redevance d'assainissement non collectif « comprend une part destinée à couvrir les charges de contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations ». Elle permet donc de couvrir les coûts des différents contrôles des installations existantes, à l'exception donc des diagnostics vente.

La redevance d'assainissement non collectif est facturée au titulaire de l'abonnement « eau potable », qui coïncide avec l'utilisateur du dispositif d'assainissement. La redevance est donc payée tantôt par le propriétaire occupant, tantôt par le locataire. La redevance est par conséquent facturée en deux fois via les factures d'eau potable semestrielles, perçue par les sociétés fermières puis reversée à la Communauté de communes dans le cadre de conventions de facturation. Les délégataires sont rémunérés pour cette prestation de facturation/recouvrement/reversement (montant forfaitaire allant, selon le périmètre concerné, de 1.5 à 1.80 par facture émise).

**Les recettes annuelles du SPANC liées à la redevance ANC, parts délégataires déduites, sont de l'ordre de 73 000 euros par an.**

Cette redevance n'englobe pas le coût des diagnostics réalisés en cas de vente d'un immeuble, ni le coût des contrôles de conception / réalisation pour les constructions neuves. Ces prestations-là font l'objet d'une tarification spécifique (cf. annexe 3 du règlement du SPANC) :

- Coût d'un diagnostic vente : 120 € TTC
- Coût d'un contrôle de conception-réalisation d'une construction neuve : 120 € par unité d'habitation.

## Rapport d'activité du service commun Intervenants Musique et Sport- Coordination Enfance Jeunesse

Communes adhérentes et écoles concernées

<b>Communes adhérentes au service commun au 02 septembre 2019</b>			
<b>Commune</b>	<b>Adhérente</b>	<b>École dans la commune</b>	<b>Utilisatrice</b>
ABERGEMENT CLEMENCIAT	1	1	1
BANEINS	1	1	1
CHALAMONT	1	1	1
CHANEINS	1	1	1
CHATENAY	1	1	1
CHATILLON LA PALUD	1	1	1
CHATILLON SUR CHALARONNE	1	1	1
CONDEISSIAT	1	1	1
CRANS	1	0	1
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	1	0	1
LA CHAPELLE DU CHATELARD	1	0	1
LE PLANTAY	1	1	1
MARLIEUX	1	1	1
MONTHIEUX	1	1	1
NEUVILLE LES DAMES	1	1	1
RELEVANT	1	1	1
ROMANS	1	1	1
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	1	1	1
SAINT GEORGES SUR RENON	1	0	1
SAINT GERMAIN SUR RENON	1	0	1
SAINT NIZIER LE DESERT	1	1	1
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	1	1	1
SANDRANS	1	1	1
SULIGNAT	1	1	1
VERSAILLEUX	1	1	1
VILLETTE SUR AIN	1	1	1
	<b>26</b>	<b>21</b>	<b>26</b>

Les communes de Marieux et Monthieux sont devenues utilisatrices du service commun à la rentrée 2019/2020.

Commune	Adhérente	École dans la commune	Utilisatrice
MIONNAY	1	1	0
SAINT ANDRE DE CORCY	0	1	0
SAINT MARCEL	0	1	0
SAINT PAUL DE VARAX	1	1	0
VILLARS LES DOMBES	1	1	0
BIRIEUX	0	0	0
BOULIGNEUX	0	0	0
LAPEYROUSE	0	0	0
SAINTE OLIVE	0	0	0
VALEINS	0	0	0
	<b>29</b>	<b>26</b>	<b>26</b>

## Ressources humaines

### Intervenants Sport :

1 agent en arrêt de travail toute l'année 2019 depuis septembre 2018.

Un agent nommé stagiaire adjoint d'animation en septembre 2019.

Un agent nommé ETAPS 1ere classe suite à la réussite de l'examen professionnel en 2019.

### Intervenants Musique :

Départ et recrutement d'un intervenant sport

Formation d'un agent sur la musique électronique et le jeu instrumental

Prise d'appui sur un cabinet d'avocat pour interpréter le statut particulier des Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique.

## Temps périscolaire :

### Séances d'animations :

En 2019/2020 sur le territoire ex Canton de Chalamont :

Animation de séances de relaxation active en temps méridien par deux éducatrices sportives de la communauté de communes dans six communes.

### Lieux et effectifs 2019/2020

	Chalamont	Châtillon la Palud	Châtenay	Saint Nizier le Désert	Villette sur Ain
Nombre de participants	125	60	Annulation COVID-19	18	29

### Formation personnels périscolaires :

Sur le territoire des communes utilisatrices du service commun:

Mercredis 09 octobre et 27 novembre à Baneins et 02 octobre et 20 novembre à Châtenay

Communes représentées : Baneins, Chalamont, Chaneins, Châtenay, Châtillon la Palud, Châtillon sur Chalaronne, Marlieux, Monthieux, Neuville les Dames, Saint Georges sur Renon (écoles de Saint André le Bouchoux et Romans), Versailleux.

- 11 communes sur 21 (dont certaines regroupées pour la gestion des temps périscolaires).
- 25 participants (dont 18 qui participent pour la première fois).

<b>Répartition des participants par employeurs</b>		
Mairie	Baneins	3
Centre social Mosaïque	Chalamont	1
Mairie	Chaneins	1
Mairie	Châtenay	2
Mairie	Châtillon la Palud	6
Mairie	Châtillon sur Chalaronne	4
Association Pôle enfance	Marlieux	1
Mairie	Monthieux	3
Mairie	Neuville les Dames	1
Mairie	Saint Georges sur Renon (Saint André le Bouchoux, Romans)	2
Mairie	Versailleux	1

Intervention des Francas : Florianne DUVAL

Profil des participants aux journées formatives :

- ✓ Agent d'animation en temps du matin et du soir, agent d'animation en temps du midi, agent d'animation en temps du midi et du soir (agent de collectivités ou salariés d'associations);
- ✓ ATSEM en temps scolaire + ménage, ATSEM en temps scolaire + périscolaire, ASTEM uniquement en temps scolaire, avec ou sans entretien des locaux...

La diversité des profils et des missions apporte une richesse aux échanges.

Contenu des sessions :

1. Présentation :
  - a. Contexte Enfance jeunesse : service commun
  - b. Présentation des Francas
  - c. Programme des deux journées formatives
2. Jeu de présentation et d'accueil
3. Échanges sur les problématiques rencontrées et sur les pratiques
4. Visite des locaux
5. Développement de l'enfant : Besoins et capacité physiques, intellectuelles, sociales, affectives, rythme et type d'activités selon les tranches d'âge.
6. Travail sur un projet à développer dans l'intervalle entre les sessions
7. Échange sur les projets réalisés
8. Échange d'outils

Pistes de formation pour 2020 :

Ouverture aux ATSEM même celles qui travaillent uniquement en temps scolaire.

Session de 2 jours pour des apports opérationnels : découverte et expérimentation de jeux autour de l'environnement, des jeux extérieurs, jeux d'intérieur, jeux calmes, aménagement espaces de jeux...

Session de 2 jours pour des outils sur les thématiques :

- repérer les signes sur les enfants maltraités, harcelés, en détresse et pouvoir agir...
- gestion des situations conflictuelles, des comportements violents, déviants, dangereux, incivils.....,
- douces violences,

Pistes d'actions communes:

Dispositif : Activer et développer un réseau « Lire et faire lire » pour solliciter des bénévoles pour des temps de lecture offerte.

Porté par l'UDAF, le dispositif poursuit plusieurs objectifs :

- Donner le goût de la lecture
- Éviter l'isolement des personnes retraités
- Favoriser la mixité intergénérationnelle
- Les retraités bénéficient de formations
- Lien avec les bibliothèques

Formations :

- BAFA sur site, premiers secours, CQP Périscolaire groupé sur site possible.
- BPJEPS loisirs Tout Public dans l'Ain en 2020 avec possibilité d'apprentissage.

Source documentaire professionnelle :

Prêt de 70 ouvrages consacrés à l'animation sont à disposition des personnels du temps périscolaire.

Partenariat et réseau

Adhésion Francas

Outils communs

- ✓ Une rencontre avec les 4 structures d'accueil de loisirs du territoire du service commun et les Francas a permis de présenter les outils à disposition et échanger sur des projets en lien avec le réseau Francas

**Les pratiques éducatives** clés en main que proposent le Francas :

- ✓ Cyber Rallye
- ✓ Agis Pour tes Droits
- ✓ Graines de Philo
- ✓ Centre A'ERE

Temps scolaire :

Aide technique apportée aux enseignants par des interventions en Sport et Musique

**Sport** : L'éducation physique et sportive (EPS) vise le développement des capacités motrices et la pratique d'activités physiques, sportives et artistiques. Elle contribue à l'éducation à la santé en permettant aux élèves de mieux connaître leur corps, et à l'éducation à la sécurité, par des prises de risques contrôlées. Elle éduque à la responsabilité et à l'autonomie, en faisant accéder les élèves à des valeurs morales et sociales, telles que le respect de règles, le respect de soi-même et d'autrui.

**Musique** : L'éducation musicale conduit les élèves vers une approche concrète et critique du monde sonore et musical. Prenant en compte la sensibilité et le plaisir de « faire » de la musique comme d'en écouter, elle apporte aux élèves les savoirs culturels et techniques nécessaires au développement de leurs capacités d'écoute et d'expression. Par la mobilisation du corps dans le geste musical, elle contribue à l'équilibre physique et psychologique.

Sur le territoire ex Canton de Chalamont

1 à 3 cycles de 5 à 7 séances par an d'interventions sportives, par école, tous les ans pour toutes écoles pour les cycles 2 et 3.

Sur le territoire ex Chalaronne Centre

Pour les classes du cycle 2 et 3, interventions sport ou musique à raison d'une séance hebdomadaire, par classe toute l'année.

Exception pour Châtillon sur Chalaronne : Interventions sportives exclusivement, à raison d'une séance hebdomadaire par classe toute l'année, tous les ans.

Pour les classes de cycle 1 : une séance de musique hebdomadaire toute l'année, par classe, tous les ans.

Pas de modifications apportées sur les formats d'interventions ni sur les volumes.

Nouveaux utilisateurs : Marlieux et Monthieux.

Marlieux : 1 heure et demi de sport toute l'année et 3 heures de Musique sur 18 semaines.

Monthieux : 2 heures et demi d'interventions Musique sur 18 semaines.

MUSIQUE Gilles BASQUIN			
Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
<b>Saint Trivier sur Moignans</b> 8h45-10h00 PS/MS – MS/GS Le corps  10h30-11h15 CE1 Le corps	<b>Sandrans</b> 8h55-10h10 PS/MS – GS/CP : Le corps, vie animale, vie végétale  <b>Neuille les Dames</b> 10h35-11h50 PS/MS/GS – PS/MS/GS : l'environnement	<b>Marlieux</b> 8h45-11h45 PS/MS – MS/GS – CE1/CE2 – CM1 : Les émotions  <b>Monthieux</b> PS/MS/GS – CP/CE1/CE2 – CE2/CM1/CM2 Les émotions	<b>Saint André Le Bouchoux</b> 8h30-9h45 PS/MS – MS/GS : les émotions  <b>Sulignat</b> 10h05-11h50 PS/MS-PS/MS GS l'environnement
<b>Abergement-Clémenciat</b> 13h30-15h00 15h30-16h00 PS-MS – GS/CP – CE1/CE2 – CM1/CM2 Les 5 continents	<b>Neuille les Dames</b> 13h30-14h15 CE2/CM1 : l'environnement  <b>Condeissiat</b> 14h45-16h00 PS/MS/GS – CM1/CM2 : La terre	<b>Baneins</b> 13h30-16h15 PS/MS – GS/CP : la musique pour explorer les sciences CE1/CE2 : sciences au travers de la musique CM1/CM2 : apprendre à grandir	<b>Saint Trivier sur Moignans</b> 13h30-15h00 15h25-16h10 CE2/CM1 – CM1/CM2 West Side Story Le corps

MUSIQUE Chloé RIMBOUD	
Lundi	Mardi
<b>Châtillon sur Chalaronne Commerson</b> 8h35-9h20 : MS/GS 9h20-9h50 : PS 9h50-10h20 : MS 10h30-11h00 : PS/MS 11h00-11h45 : GS Le loup	De janvier à juillet 2020 <b>Châtillon sur Chalaronne Saint Charles</b> 10h00-10h30 : MS/GS 10h30-11h00 : PS/MS Cirque
<b>Chaneins</b> 13h30-14h15 : CE2/CM1 14h15-15h00 : CP 15h10-15h55 : CM2 15h55-16h25 : PS/MS musique de nos jours au moyen-âge musiques et danses des 5 continents	<b>Chaneins : 13h30-14h15</b> GS/CE1 – musiques et danses des 5 continents  <b>Relevant : 14h45-15h30</b> CE1/CE2 – CM1/CM2 musiques et danses des 5 continents  de septembre à décembre 2019 <b>Châtillon sur Chalaronne Saint Charles : 15h30-16h30</b> PS/MS – MS/GS Cirque

SPORT Ophélie LAMAZOUERE remplacée par Alexis MAFFRE				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<p>Châtillon sur Chalaronne Saint Charles 9h30-10h15 : CM1</p> <p>Châtillon sur Chalaronne Commerson 10h45-11h30 : ULIS</p>	<p>Neuville Les Dames 9h30-11h45 CP/CE1 – CE1/CE2 : CM1/CM2 :</p>	<p>Chaneins 10h-10h45 10h45-11h45</p>	<p>Châtillon sur Chalaronne Commerson 9h30-10h15 : CM2</p> <p>Relevant 10h45 -11h30 CE1/CE2</p>	<p>Châtillon sur Chalaronne Commerson 9h30-10h15 : CM2</p> <p>Abergement-Clémenciat 10h45-11h30 CM1/CM2</p>
<p>Châtillon sur Chalaronne Saint Charles 13h45-14h30 : - CP</p> <p>Châtillon sur Chalaronne Commerson 14h30-16h00 CE1 puis CP</p>	<p>Romans 13h00-15h15 CP/CE1 – CE2/CM1 – CM1/CM2</p>	<p>Septembre-décembre Crans : 14h30-16h</p> <p>Janvier-mars Châtillon la Palud : 14h-16h Avril-juin : Chalamont 14h-16h</p>	<p>Châtillon sur Chalaronne Saint Charles 13h45-14h30 CE2</p> <p>Châtillon sur Chalaronne Commerson 14h30-16h00 CE2*2 et CM1 *2</p>	<p>Châtillon sur Chalaronne Saint Charles 13h45-14h30 CM2</p> <p>Condeissiat 15h00-16h30 CP/CE1 – CE1/CE2</p>

#### Vacances sportives :

Octobre : 8 animations – Février : 4 animations – Avril : 8 animations : 13h30-16h30  
Juillet : 20 animations 9h30-12h30 et 17h00-20h00

#### Temps scolaire

Athlétisme  
Rugby  
Jeux de raquette  
Hockey  
Ultimate  
Basket  
Ir à l'arc  
Jeux coopératifs  
Cirque  
Acrogym  
Gymnastique  
Danse  
...

#### Mercredi

Jeux collectifs,  
d'expression,  
de  
coopération  
de motricité,  
athlétique et  
de ballon

#### Vacances

Foot US, Rugby  
flag, basket,  
tchouck ball,  
hockey,  
ultimate,  
handball...

SPORT Chloé ROCHON VOLLET			
Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
<p>Chalamont 8h45-9h45 CE1 CE2-CM1 /CM1-CM2</p>	<p>Marlieux 10h00-11h30 GS/CP – CP/CE1 :</p>	<p>Chalamont 8h45-11h45 CP –CP-CE1 CE1/CE2</p>	<p>Période 1 et 2 Villette sur Ain 8h30-11h30 GS/CP CE1/CE2 CM1/CM2</p> <p>Période 3,4 et 5 Châtillon la Palud 8h30-11h30 CP CE2 CM1 CM2</p>
<p>Châtillon sur Chalaronne Saint Charles 13h45-14h30 : CE1</p> <p>Châtillon sur Chalaronne Commerson 14h30-16h00 CE1 puis CP</p>	<p>Chalamont 14h15-16h15 CE2 / CM2</p>	<p>Châtillon sur Chalaronne Saint Charles 13h45-14h30 CM2</p> <p>Châtillon sur Chalaronne Commerson 14h30-16h00 CE2 et CM1</p>	

Périscolaire : le vendredi Villette sur Ain 12h35-13h35 ou Châtillon la Palud : 11h45-12h45

#### Temps scolaire

Base-ball  
Tchouk ball  
Motricité  
Jeux  
coopératifs  
Ultimate  
Tir à l'arc  
Athlétisme  
Cirque  
Jeux  
d'opposition  
Danse  
Acrosport  
Hockey  
Jeux de raquette  
Gymnastique  
Vélo  
Rugby

#### Temps périscolaire

Relaxation

SPORT Laetitia BAILLE				
	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
<b>Période 1</b>	<b>Le Plantay *6</b> 13h15-16h15 CP – CE1			
<b>Période 2</b>		<b>Le Plantay *7</b> 8h45-11h45 CP – CE1	<b>Versailleux *7</b> 9h00-12h00 CP/CE1 - CE2/CM1/CM2	
<b>Période 3</b>		<b>Le Plantay *7</b> 8h45-11h45 CP – CE1	<b>Saint Nizier le Désert *7</b> 9h00-10h00 GS	
<b>Période 4</b>		<b>Versailleux *6</b> 9h00-12h00 CP/CE1-CE2 - CM1/CM2		<b>Châtenay *6</b> 8h40-11h50 CE2 – CM1/CM2 – CM1/CM2
<b>Période 5</b>		<b>Chalamont *8</b> 8h45-11h45 CP CP CE1		<b>Châtenay * 6</b> 8h40-11h50 CE2 – CM1/CM2 – CM1/CM2

**Temps scolaire**  
Orientation  
Athlétisme  
GRS  
Gymnastique  
Kin ball  
Tchouk Ball  
Rollers  
Base Ball

**Temps périscolaire**  
Relaxation  
active  
Goal-ball

**Périscolaire :**  
Chalamont 11h50-13h50 (4 périodes) + Saint Nizier le Désert 12h30-13h15 (1 période) + Châtenay 12h40-13h40 (2 périodes)

### Temps de vacances et mercredis :

Lancement de la nouvelle formule des vacances sportives et de mercredis sportifs en avril 2019 en partenariat avec le structure de loisirs et les centre sociaux des communes utilisatrices du service.

### Vacances sportives :

#### Objectifs :

- ✓ Permettre aux enfants et aux jeunes ne fréquentant pas un accueil de loisirs régulier de participer à des animations sportives.
- ✓ Bénéficier d'animations sportives de proximité.
- ✓ Permettre aux jeunes de s'approprier les espaces sportifs des communes.
- ✓ Proposer un format adapté selon les catégories d'âge (créneau, type d'activité).
- ✓ Apporter structures de loisirs et centres sociaux, un support d'animation supplémentaire pour aller vers les habitants.
- ✓ Permettre une passerelle vers les actions des structures de loisirs et centres sociaux

#### Partenaires :

- ✓ Centre social La Passerelle : coordination générale
- ✓ Centres social Mosaïque, Pôle Enfance Marlieux, Le Local de Neuville les Dames.

#### Principe :

Animations sportives proposées aux 10-17 ans en accès libre et gratuit sur les espaces sportifs de proximité.

Participation de groupes de jeunes accompagnés par les structures Centre social Mosaïque, La Passerelle, le Local de Neuville les Dames et le pôle Enfance de Marlieux.

La formule a été modifiée dès septembre 2019 avec :

Instauration d'une régularité pour les publics en proposant :

- ✓ des séquences de 4 après-midis et quelques matinées dans un même village
- ✓ Une programmation annuelle
- ✓ Sport différents chaque après-midi

En resserrant la tranche d'âge pour ne pas dissuader les ados en proposant au 10-17 ans.

En permettant un accès à tous sans trop solliciter de temps aux structures de loisirs : travailler en partenariat avec le pôle Enfance de Marlieux, le Local à Neuville les Dames:

- ✓ S'associer aux animations, être un point de contact, diffuser la communication...
- ✓ Proposer un transport pour les jeunes
- ✓ L'intégrer dans le programme d'accueil

Séquences sur 10 communes 2019/2020 :

- ✓ Automne 2019 : 2\* 4 APM
- ✓ Hiver 2020 : 1\*4 APM
- ✓ Printemps : 2 \* 4 APM
- ✓ Juillet : 3\*4 APM + 2\*4 Matinées

Communication : Un support unique diffusé par secteur et avant les vacances avec le contact de la structure de loisirs du secteur.

Vacances d'avril 2019:

- ✓ animées par Chloé ROCHON-VOLLET
- ✓ Saint Nizier le Désert : Basket-Ball : 7 jeunes du CS Mosaique + 0 extérieur.
- ✓ Saint Trivier sur Moignans : handball : annulé : 2 extérieurs
- ✓ Abergement-Clémenciat : Biathlon : annulé. 2 jeunes du CS la Passerelle + 0 extérieur.
- ✓ Châtillon la Palud : Ultimate : 8 CS Mosaique + CS Passerelle + extérieur.

Vacances de juillet : pas d'animation par manque de remplaçant.

Vacances d'automne animées par Alexis MAFFRE

L. 21 oct.	M. 22 oct.	J. 24 oct.	V. 25 oct.	L. 28 oct.	M. 29 oct.	M. 30 oct.	J. 31 oct.	Animation/ enfant
10	12	7	8	15	14	4	0	<b>70</b>
<b>52 jeunes.</b>			<b>17 filles et 35 garçons</b>					
34 avec une structure de loisirs et 24 en accès libre								
7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans
1	4	5	13	11	7	8	2	1
MARLIEUX	14							
NEUVILLE LES	11					CHALAMONT	1	
CHATILLON SUR	7					CHATILLON LA PALUD	1	
VILLETTE SUR AIN	3					CRANS	1	
CHANEINS	2					SAINT JEAN SUR VEYLE	1	
CHAPELLE DU CHATELARD	2					SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	1	
CHATENAY	2						1	
RELEVANT	2					VILLARS LES DOMBES	1	
SAINT NIZIER LE DESERT	2							

**Points positifs :**

- ✓ Plusieurs séances dans la même commune : les jeunes reviennent et avec d'autres jeunes.
- ✓ La participation des structures de loisirs : complémentaire sur les effectifs
- ✓ Permet de diversifier l'offre d'activités des structures de loisirs
- ✓ Proposition d'un panel de différentes activités dans une même séance, en accord avec les jeunes.

## Vacances

### Mercredis sportifs :

#### Objectifs :

- ✓ Renforcer l'aspect qualitatif et compléter l'offre de loisirs par des activités variées et novatrices.
- ✓ Permettre à des enfants ne fréquentant pas l'accueil de loisirs de pratiquer une activité de loisirs.
- ✓ Bénéficier d'animations de proximité
- ✓ Apporter aux structures de loisirs et centres sociaux un support d'animation pour aller vers les habitants.
- ✓ Permettre aux participants d'intégrer les propositions éducatives des structures de loisirs et centres sociaux

#### Chaneins : 10h00-10h45 et 11h00-11h45

- ✓ Public : 3-6 ans.
- ✓ Une séance de ¾ d'heures est suffisante pour ce public.
- ✓ Participation de la fratrie aux animations

L'aspect parentalité est développé par les liens qui se créent entre les parents pendant les séances.

23 enfants							
13 filles-10 garçons							
3 ans		4 ans			5 ans		
10		3			10		
8 à 9 enfants par groupe							
Chaneins	Châtillon sur Chalaronne	Saint Etienne sur Chalaronne	Sandrans	Baneins	Relevant	Saint Trivier sur Moignans	Valeins
13	2	2	2	1	1	1	1

### Secteur Est

Avril-mai juin : animations proposées dans le cadre de l'accueil de loisirs

Dès septembre :

- ✓ Format: 14h30-16h00 pour les familles + enfants de l'accueil de loisirs.
- ✓ Séance type : 45 mn de situations sportives et 45 minutes d'animation générale et de temps récréatifs.
- ✓ Septembre-décembre : 3-6 ans à Crans. Mars : 6-8 ans à Châtillon la Palud
- ✓ Prévu mai juin à Chalamont : annulation du fait du COVID-19

CRANS				
7 enfants en accès libre - 4 filles + 3 garçons				
Commune de résidence	Chalamont	Châtenay		Saint Nizier le Désert
	5	1		1
Age	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans
	4	1	1	1
19 enfants de l'accueil de loisirs				

Commune de résidence	Chalamont	Châtillon la Palud	Crans	Saint Nizier le Désert	Versailleux	Villette sur Ain	Ext.
	9	1	2	1	1	4	1
Châtillon la Palud							
5 enfants en accès libre							
Commune de résidence		Châtillon la Palud			Chalamont		
		4			1		
5 filles							
Age		7 ans			8 ans		
		3			2		
8 enfants de l'accueil de loisirs							
Commune de résidence	Chalamont		Crans	Villette sur Ain		Meximieux	
	5		1	1		1	

### Fonds d'aide à l'initiative des jeunes

Ouverture aux habitants des communes de la communauté de communes

Dispositif « Coup de Pousse »

- ✓ Soutien financier par un fonds d'aide à l'initiative des jeunes
- ✓ Accompagnement technique et pédagogique des jeunes dans leurs projets
- ✓ Valorisation de l'action des jeunes

Pas de projets porté en 2019.

Un dossier reçu mais non recevable : participation au Raid Amazon. Relève plus d'une demande de subvention.

Les mouvements de personnel (animateur.trice Jeunesse) ou l'organisation des secteurs Jeunes ont pu perturber l'aspect accompagnement de projet qui demande un temps pour émerger.

Un nouveau visuel du dispositif a été créé.

La diffusion de la communication : a eu lieu en août et une réunion des structures a permis de présentation à l'automne.

### Actions menées par le Centre social Mosaïque :

Partenariat initié dans le cadre du Projet Éducatif Local du territoire ex canton Chalamont à partir d'un diagnostic sur les loisirs, services et activités Enfance Jeunesse en 2005 et 2012.

Le financement des actions est assuré par les 8 communes de cet ancien territoire.

Le Contrat Enfance Jeunesse 2016-2019 prend fin et devrait évoluer vers une Convention Territoriale Globale.

Le projet social du centre social 2016-2019 a été évalué et renouvelé pour 2020-2023.

### Activité enfance

Objectif : renforcer l'aspect qualitatif de l'accueil de loisirs et l'accès aux activités associatives

Le financement permet de proposer aux enfants de l'accueil de loisirs des activités nécessitant des ressources extérieures sans surcout pour les familles.

**Vacances de fin d'année – janvier** : Sortie patinoire : 3-6 ans – 16 participants

**Vacances hiver – février**

- ✓ Stage de danse : 6-11 ans – 12 participants
- ✓ Sortie piscine à Châtillon-sur-Chalaronne : 3-6 ans – 13 participants
- ✓ Sortie piscine à Châtillon-sur-Chalaronne : 6-11 ans – 16 participants

**Vacances Avril**

- ✓ Sortie jardin aquatique à St Didier-sur-Chalaronne : 3-6 ans – 16 participants
- ✓ Sortie parc botanique à Buellas : 6-11 ans – 16 participants

**Été 2019 : Les chevaliers**

Juillet

- ✓ Camp à Champdor : 6-11 ans – 16 participants
- ✓ Camp à la Nizière : 3-6 ans - 12 participants
- ✓ Sortie à Montcornelle : 6-11 ans - 54 participants
- ✓ Sortie baignade à l'île Chambod – passerelle ados- Environ 60 participants
- ✓ Soirée spectacle à Brénod : représentation et repas – 130 participants – tout public
- ✓ Stage tennis : 6-10 ans – 12 participants

**Vacances d'automne**

- ✓ Sortie à la Tannerie à Bourg en Bresse : 8-11 ans - 12 participants
- ✓ Stage électro pour les 8-11 ans - 16 participants
- ✓ Activité yoga : 3-6 ans – 2 groupes de 12 participants

Activité jeunesse

Objectif PEL :

- Favoriser l'implication des jeunes dans la prise d'initiative et de responsabilité
- Développer l'offre de loisirs

Le financement permet de financer le poste d'animation jeunesse à hauteur de 18 000 €. Il permet également de proposer aux adolescents du territoire des activités de loisirs souvent en dehors du territoire.

**Vacances hiver** : 3 janvier : Sortie shopping/patinoire à Lyon : 13 participants

**Vacances avril** : 17 avril : projet jeune couture – 5 participants

**Mai** : 11 mai : projet jeune pâtisserie – annulé/pas d'inscrit

**Juin** : 22 juin : projet jeune graff, fête du village de Versailleux – 2 jeunes

**Été**

- ✓ Du 9 au 10 juillet : Mini camp à la Plaine Tonique de Montrevel en Bresse - à partir de 10 ans – 8 participants
- ✓ 15 juillet : sortie shopping Bourg en Bresse - 3 participants

- ✓ Du 22 au 26 juillet : camp sport et nature en inter centre avec CS la Passerelle sur le Plateau d'Hauteville - 8 participants
- ✓ 29 juillet : Laser Game outdoor à Ambérieu en Bugey et Barbecue au CS - 12 participants
- ✓ 31 juillet : sortie baignade à l'île Chambod – temps passerelle 8-14 ans – 6 participants

#### **Vacances d'octobre**

- ✓ 29 octobre : Walibi - 16 participants
- ✓ 30 octobre : Soirée sculpture citrouille et apéro halloween au - 12 participants

#### **Temps parents ados**

- ✓ 4 mai : Japan touch à Lyon - 3 duos
- ✓ 18 mai : projet jeune Instant beauté – annulé/pas d'inscrit
- ✓ 13 juillet : Parapente à Annecy – 3 duos
- ✓ 16 novembre : Escape Game à Ambérieu - 13 participants

#### **Autres**

- ✓ Forum orientation et emploi (financement du repas des intervenants bénévoles)
- ✓ Accompagnement projet jeune St Nizier-le-Désert – Demande de local
- ✓ Bilan du projet jeune des Caisses à savon devant les élus CCD
- ✓ Semaine de la parentalité (financement de conférences)
- ✓ Ateliers boosters dans le cadre du dispositif CLAS (financement des intervenants + sorties culturelles)

#### Activités famille/parentalité – Animation globale

Objectif: Favoriser le lien dans les familles et entre les familles

Le financement permet de proposer des activités le plus souvent gratuites permettant des interactions au sein des familles et entre habitants du territoire.

- ✓ Temps festifs pour tous pour favoriser le bien vivre ensemble par la rencontre et la convivialité : Carnaval, Fête du jeux, Repas de l'été, Grand quizz dans le cadre de la semaine bleue, Festival rêve de cirque : 3 représentations d'art de rue
- ✓ Accompagnement de projets d'habitants pour encourager la place de chacun dans l'évolution de son quotidien et de son territoire de vie : Tables d'hôtes, Mes produits au naturel, Sorties culturelles entre habitants, actions d'autofinancement « Journée à Genève », jardin partagé
- ✓ Collectifs de partenariats locaux afin d'encourager les initiatives citoyennes : Collectif Délir'âges, Le réseau « Partage avec les aînés », Nettoyage de printemps, Bibli8
- ✓ Actions d'accompagnement à la parentalité qui visent à rassurer les parents sur leurs compétences, nourrir leurs questionnements : Groupe de paroles parents d'ados, Arbre à bulles : espace parentalité 0-6 ans, Semaine de la parentalité « temps des familles », Massages parents-enfants (0-3 ans), Semaine les écrans autrement
- ✓ Activités parents-enfants : Petits explorateurs, Opération premières pages, après-midi jeux en partenariat avec La Passerelle et Brin d'malice, ateliers parents-ados (Japan Touch, parapente, Escape Game)

- ✓ Sorties loisirs/découvertes, un coup de pouce pour se déplacer sur notre territoire rural et au-delà : Journée aux Grottes du Cerdon (annulée par manque d'inscrits), jardin aquatique St Didier/Chalarnon, Marché de Châtillon-Sur-Chalarnon, Marché de Noël à Bourg en Bresse, Sortie cinéma à Bourg en Bresse, Aide au transport pour se rendre à Villars les Dombes (colis alimentaire)

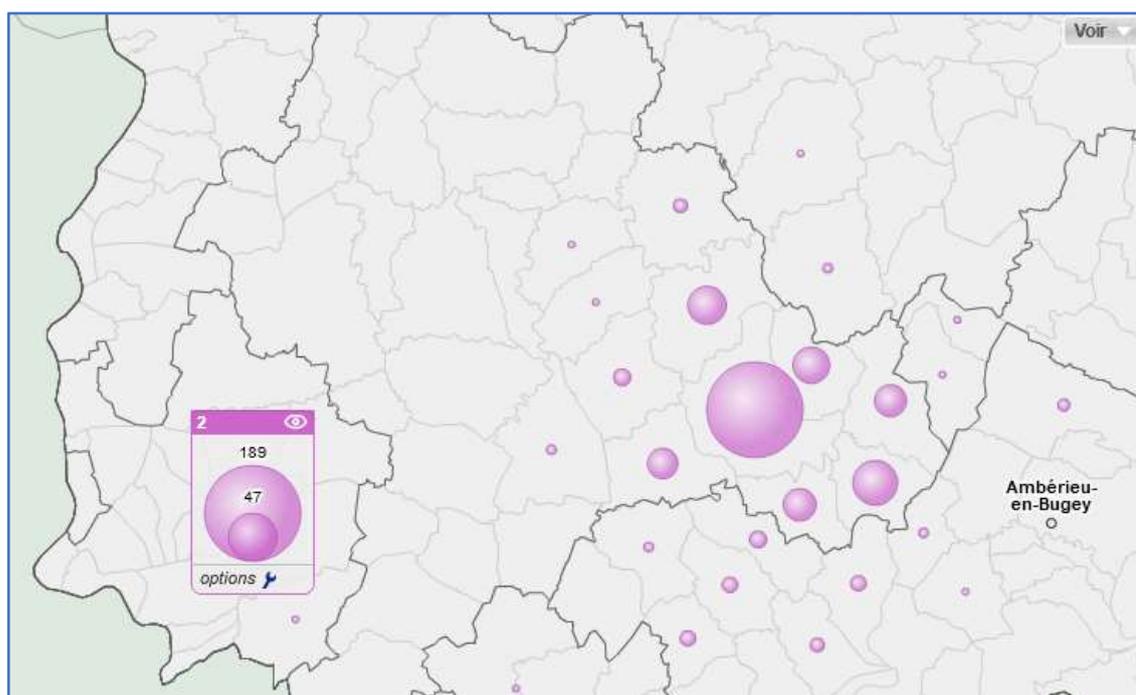
Fin 2018, a été vérifié, le manque ressenti pour les familles d'enfants de 3 à 8/10 ans grâce à un questionnaire. La demande d'activités parents-enfants pour cette tranche d'âge est confirmée. Sur l'année 2020, accompagnement des parents prêts à s'impliquer dans la conception d'une programmation d'activités.

Une habitante sollicite la mise en place d'un groupe d'échanges à l'attention des parents d'enfants « extraordinaires » suite à la séance test proposée lors de la semaine de la parentalité. Ateliers en préparation pour une co animation avec une salariée du centre social sur 2020.

## Géographie des bénéficiaires de l'action du Centre social

Il est compliqué de déterminer action par action le lieu d'habitation des participants. La répartition géographique des adhérents du Centre social donne cependant une bonne vision de la couverture des actions décrites ci-dessus. Les 410 familles adhérentes au Centre social en 2019 se répartissaient de la façon suivante :

Communes	2019	
	Nb adhérents	%
CHALAMONT	189	46%
CHATENAY	28	7%
CHATILLON-LA-PALUD	41	10%
CRANS	22	5%
LE PLANTAY	6	1%
SAINT-NIZIER-LE-DESERT	30	7%
VERSAILLEUX	19	5%
VILLETTE-SUR-AIN	21	5%
Total ex Canton de Chalamont	356	87%
Autres communes de la CC de la Dombes	8	2%
Communes hors CC de la Dombes	46	11%
<b>Total Général</b>	<b>410</b>	<b>100%</b>



### Répartition du nombre d'adhérents du CS Mosaïque en 2019

*Les traits foncés marquent les limites des communautés de communes*



**SIÈGE SOCIAL**

100, Avenue Foch  
01400 CHATILLON SUR CHALARONNE

Horaires d'ouverture

Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h00

Téléphone : 04 28 36 12 12

[www.ccdombes.fr](http://www.ccdombes.fr)

[contact@ccdombes.fr](mailto:contact@ccdombes.fr)

